



Commune  
d'Yvonand

# RAPPORT DE GESTION DE LA MUNICIPALITÉ 2021

---

PRÉAVIS 2022/04



# Table des matières

Rapport de gestion 2021 - Préavis 2022/04



## Dicastère 01

PHILIPPE MOSER, SYNDIC,  
ADMINISTRATION  
GÉNÉRALE ET FINANCES

*Page 1 à 11*



## Dicastère 02

GABRIEL DAVID,  
MUNICIPAL  
SERVICES INDUSTRIELS

*Page 12 à 27*



## Dicastère 03

CHRISTELLE FRESNEAU,  
MUNICIPALE  
BÂTIMENTS

*Page 28 à 37*



## Dicastère 04

GUY-DANIEL BENEY,  
MUNICIPAL  
URBANISME - POLICE  
DES CONSTRUCTIONS -  
POLICE

*Page 38 à 60*



## Dicastère 05

ALEXANDRE LECOURTIER,  
MUNICIPAL FORETS ET  
DOMAINES, POMPIERS,  
PCI

*Page 61 à 74*



## Dicastère 06

ROMANO DALLA PIAZZA,  
MUNICIPAL TRAVAUX ET  
ENVIRONNEMENT

*Page 75 à 84*



## Dicastère 07

MARTIN SCHNORF,  
MUNICIPAL ECOLE ET  
SOCIAL

*Page 85 à 89*

## Commentaires et conclusion du rapport de gestion 2021

*Page 90 à 91*

Yvonand, le 25 avril 2022

Au conseil communal

**1462 Y v o n a n d**

**Préavis municipal No 2022/04**

**Rapport de la municipalité sur sa gestion 2021**

Mme la présidente,  
Mmes et MM. les conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi sur les communes et du règlement du conseil communal, la municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'année 2021.

**1. CONSEIL COMMUNAL (jusqu'au 30 juin 2021)**

Le bureau du conseil communal se présente comme suit :

Président	: Hubert VERMOT	(UDC)
Vice-présidente	: Pascale DALLA PIAZZA	(PS)
Secrétaire	: Nicole BACHMANN	(PLR)
Secrétaire suppléante	: Bernadette STEINER	(UDC)
<b>Scrutateurs</b>	: Florian BREGUET	(PS)
	Christiane BRUGGER	(PLR)
Scrutateurs - suppléants	: Jean-Claude ACKERMANN	(PLR)
	Rainier LANTZ	(UDC)

**CONSEIL COMMUNAL (dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021)**

Le bureau du conseil communal se présente comme suit :

Présidente	: Pascale DALLA PIAZZA	(PS)
Vice-président	: Cyril OTTONIN	(PLR)
Secrétaire	: Pauline HERITIER	
Secrétaire suppléante	: Antoine MICHEL	
<b>Scrutateurs</b>	: Laura MARQUES	(PLR)
	Catherine REY	(UDC)
Scrutateurs - suppléants	: Florian BREGUET	(PS)
	David PITTET	(UDC)

Les 22 préavis suivants ont été déposés par la municipalité :

**Tableau des préavis municipaux traités par le conseil communal en 2021**

No	Libellé		Décision
2021/01	Compléments de charges sur le compte 430.3142.1 « Entretien des routes »		Accepté
2021/02	Rénovation des courts de tennis		Accepté
2021/03	Demande d'un crédit de rénovation des sols du local R1 sis dans le bâtiment ECA 859, chemin de la Petite Amérique 2 (halle industrielle) et occupé par le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS)		Accepté
2021/04	Demande de crédit pour la réalisation d'un quai voyageurs pour les transports régionaux par bus à la gare d'Yvonand		Accepté
2021/05	Mise aux normes de l'évacuation des eaux claires du collège en Brit par la création d'une fosse de relevage, dépotoir, chambre de ventilation et raccordement au réseau existant		Accepté
2021/06	Réaménagement des surfaces administratives de la Commune d'Yvonand		Accepté
2021/07	Abaissement de l'éclairage public en LED pour lutter contre la pollution lumineuse		Accepté
2021/08	Rapport gestion 2020		Accepté
2021/09	Rapport financier 2020		Accepté
2021/10	Révision des statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois		Accepté
2021/11	Demande de crédit pour le remplacement d'une camionnette à pont basculant et d'un véhicule utilitaire électrique (45 km/h)		Accepté avec modification
2021/12	Rue de la Mauguettaz – Demande de crédit pour la création d'un nouveau trottoir et de trois ouvrages de modération de trafic		Accepté
2021/13	<i>Compléments de charges sur les comptes</i> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 470.3147.2 « Entretien des cours d'eau »</li> <li>• 470.3147.3 « Entretien des berges de la Menthue »</li> </ul>		Préavis retiré
2021/14	Arrêté d'imposition pour l'an 2022		Accepté
2021/15	Octroi d'une autorisation générale de plaider pour la législature 2021 – 2026.		Préavis retiré
2021/16	Octroi d'une autorisation générale de statuer sur les aliénations et les acquisitions immobilières, législature 2021 – 2026.		Accepté
2021/17	La compétence à accorder à la municipalité pour la législature 2021 – 2026 d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles.		Accepté



2021/18	Octroi d'une autorisation générale de plaider pour la législature 2021 – 2026.		Accepté
2021/19	Compléments de charges sur les comptes <ul style="list-style-type: none"> <li>• 470.3147.2 « Entretien des cours d'eau »</li> <li>• 470.3147.3 « Entretien des berges de la Menthue »</li> </ul>		Accepté
2021/20	Budget 2022		Accepté
2021/21	Etude préliminaire des infrastructures agricoles et naturelles		Accepté
2021/22	Détermination du prix de vente au m2 des parcelles au lotissement des Goilles pour l'année 2022		Accepté

Tableau de situation des préavis au 31 décembre 2021 (situation financière dans le rapport financier)

Préavis en cours au 31 décembre 2021	
2000/06	Demande de crédit pour l'élaboration d'un plan partiel d'affectation (PPA) « Secteur des plages »
2009/11	Engagement de la commune d'Yvonand pour sa participation au projet du Bateau Solaire
2015/15	Demande de crédit pour l'élaboration d'un Plan de quartier sur les parcelles 269 et 270 sises "En Mortaigue"
2016/03	Demande de crédit pour la révision du Plan de quartier "Marais de Mordagne", parcelle n° 326
2016/11	Remplacement général des compteurs d'eau potable
2017/07	Crédit d'étude pour la mise en place d'un concept de stationnement et d'un schéma directeur de la mobilité
2018/09	Construction d'une salle de gym triple VD6 - demande de crédit
2018/21	Crédit d'étude pour la révision du Plan Directeur communal (PDCOM, du Plan Général d'affectation (PGA) et du règlement communal sur le Plan Général d'affectation (RCPGA) ainsi que d'autres planifications
2019/09	Intégration d'un véhicule par contrat « Mobility-Flex » à la gare d'Yvonand
2019/12	Projet de développement d'un concept de « Village Solidaire » en faveur des aînés d'Yvonand
2019/13	Raccordement du système d'arrosage automatique du terrain de football à la nappe phréatique
2020/03	Crédit d'étude pour la création d'un Plan partiel d'affectation (PPA) « Les Plages »
2020/05	Participation communale au financement d'un module de toilette autonome et de deux abris vélos dans le cadre des travaux CFF sur la gare d'Yvonand
2020/10	Demande de crédit pour la mise en séparatif des eaux usées et claires, réfection conduites eau potable et chaussées du secteur englobant la rue des Fleurettes, le chemin de la Passerelle, le chemin de la Plage et très partiellement l'avenue des Pins

2020/17	Route de Rovray – demande de crédit d'étude pour l'amélioration de la sécurité à l'entrée d'Yvonand entre le chemin de Frezin et le chemin de l'Etroit
2020/18	Demande de crédit d'étude de CHF 150'000.00 pour le projet de réhabilitation de la STEP à Yvonand
2021/02	Rénovation des courts de tennis
2021/04	Demande de crédit pour la réalisation d'un quai voyageurs pour les transports régionaux par bus à la gare d'Yvonand
2021/07	Abaissement de l'éclairage public en LED pour lutter contre la pollution lumineuse
2021/11	Demande de crédit pour le remplacement d'une camionnette à pont basculant et d'un véhicule utilitaire électrique (45 km/h)
2021/12	Rue de la Mauguettaz – Demande de crédit pour la création d'un nouveau trottoir et de trois ouvrages de modération de trafic
<b>Préavis bouclés au 31 décembre 2021</b>	
2019/08	Rénovation des fenêtres du pavillon des classes enfantines, collège en Brit
2020/06	Bons de consommation Tapasabllia
2020/11	Gestion du stationnement – demande de crédit pour les infrastructures
2021/01	Compléments de charges sur le compte 430.3142.1 « Entretien des routes »
2021/03	Rénovation des sols du local R1 sis dans le bâtiment ECA 859, chemin de la Petite Amérique 2 (halle industrielle) et occupé par le Service de Défense contre l'Incendie et de Secours (SDIS)
2021/05	Mise aux normes de l'évacuation des eaux claires du Collège en Brit
2021/06	Réaménagement des surfaces administratives de la Commune d'Yvonand
2021/19	Complément de charges sur les comptes « 470.3147.2 – Entretien des cours d'eau » et « 470.3147.3 – Entretien des berges de la Menthue ».









### 3.2. Organisation du 31.07.2021 au 31.12.2021

#### Administration générale et Finances (dicastère 01) :

M. Philippe MOSER, syndic Vice-syndic : M. Guy-Daniel BENEY

#### Services industriels (dicastère 02) :

M. Gabriel DAVID Remplaçant : M. Romano DALLA PIAZZA

#### Bâtiments (dicastère 03) :

Mme Christelle Fresneau Remplaçant : M. Martin SCHNORF

#### Urbanisme, Police (dicastère 04) :

M. Guy-Daniel BENEY Remplaçant : M. Alexandre LECOURTIER (urbanisme)  
M. Philippe MOSER (police)

#### Forêts, Domaines, P.C., Affaires militaires et SDIS (dicastère 05) :

M. Alexandre LECOURTIER Remplaçant : M. Guy-Daniel BENEY

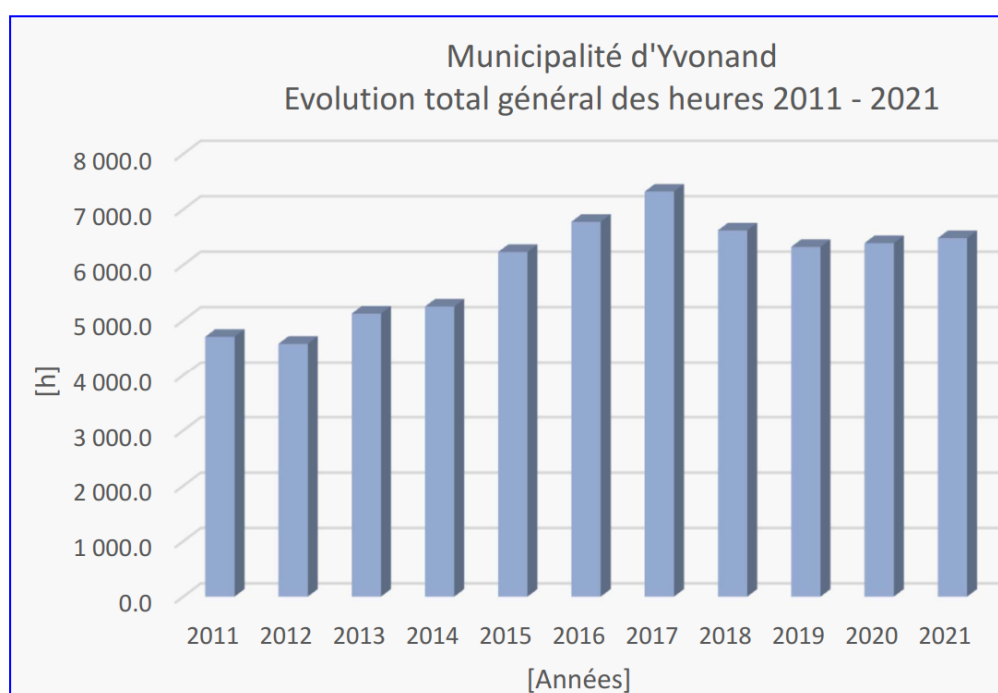
#### Travaux et environnement (dicastère 06) :

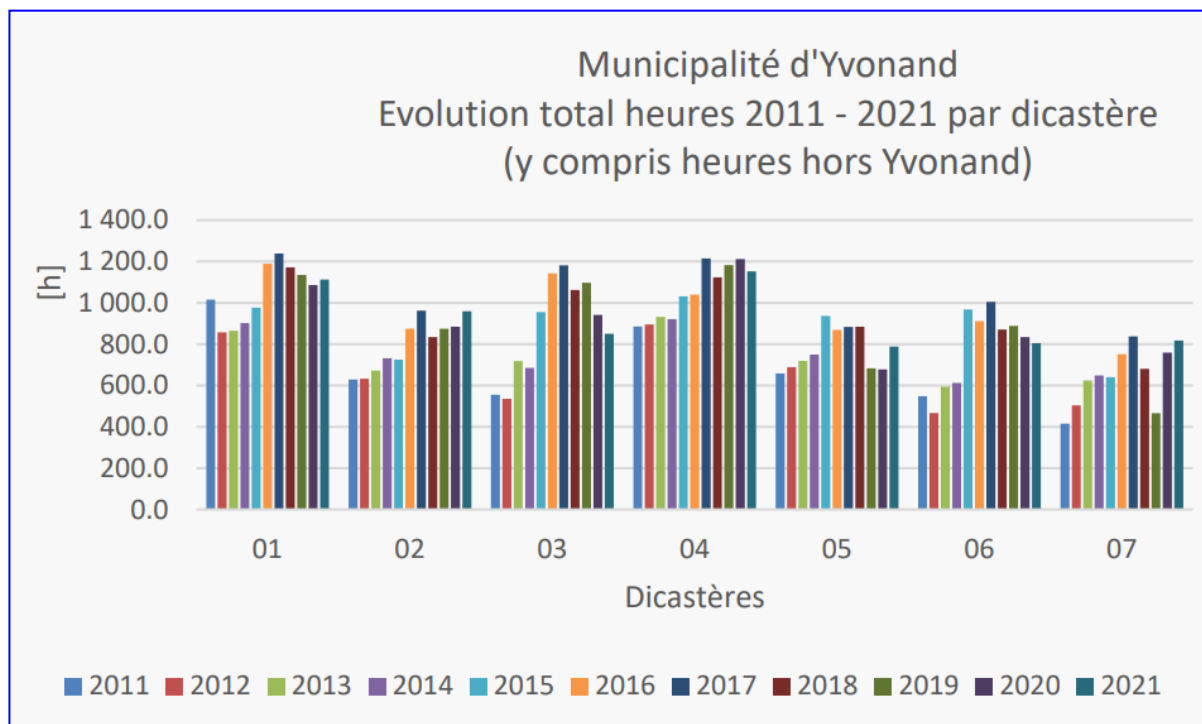
M. Romano DALLA PIAZZA Remplaçant : M. Gabriel DAVID

#### Ecoles et Assurances sociales (dicastère 07) :

M. Martin SCHNORF Remplacante : Mme Christelle Fresneau

Au cours de l'année 2021, la municipalité a tenu 46 séances. Elle a comptabilisé 6'484.40 heures de travail au total, soit 4'776.70 heures de vacation et 1'269.45 heures de forfait. Sont également comprise dans ce total, les heures payées par d'autres structures (ASIYE, STRID, etc.), soit 438.25 heures. En termes de déplacement, 3'751.40 km ont été indemnisés (y compris les km indemnisés par les autres structures telles que l'ASIYE, STRID, etc.).





Une légère hausse des heures de +1.4% a été enregistrée en 2021. Malgré des diminutions pour les dicastères 03, 04 et 06, les augmentations sur les dicastères 01,02,05 et 07 expliquent cette hausse globale des heures. Parmi les sujets ayant demandé un investissement en temps important, on peut citer :

- La révision des plans communaux.
- La salle triple et le site scolaire.
- La petite enfance.

Dicastère	Variation charges heures 2011 à 2019	Variation charges heures 2011 à 2020	Variation charges heures 2011 à 2021
01	+ 12 %	+ 7 %	+ 10 %
02	+ 39 %	+ 41 %	+ 53 %
03	+ 97 %	+ 69 %	+ 53 %
04	+ 33 %	+ 37 %	+ 30 %
05	+ 4 %	+ 3 %	+ 20 %
06	+ 62 %	+ 52 %	+ 47 %
07	+ 12 %	+ 83 %	+ 97 %

### 3.2 Nonagénaires

Les personnes nées en 1931 nommées ci-dessous, lors d'une visite du syndic et de la secrétaire municipale, des vœux et des cadeaux à l'occasion de leur nonantième anniversaire. Ces visites ont eu lieu dans la mesure du possible car certaines ont dû être reportées, voir annulées en raison du Covid.

Madame	Hélène	Bouquet
Monsieur	André	Bouquet
Monsieur	Marcel	Buttet
Madame	Claudine	Chevalley
Madame	Rolande	Dutoit

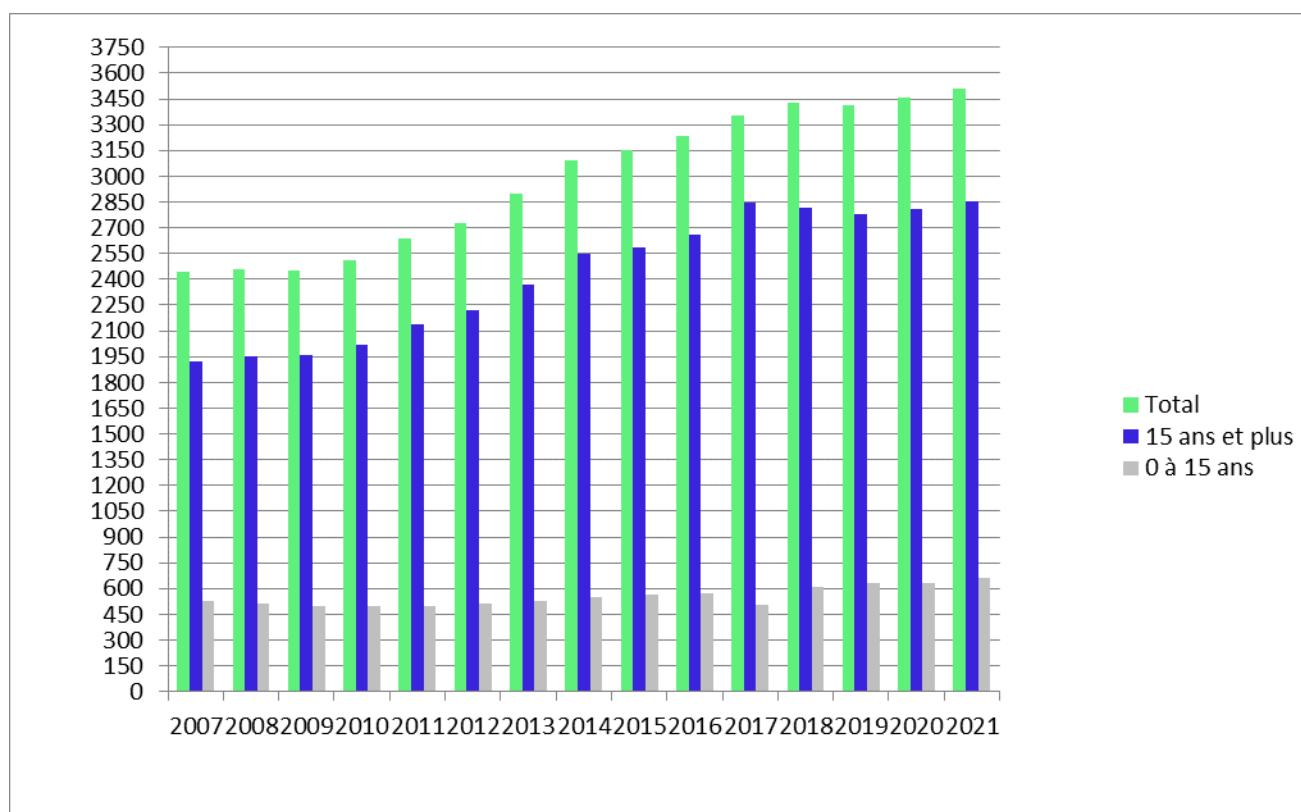


Madame	Bertha	Gasser
Madame	Pierrette	Jeanmonod
Madame	Dolly	Mantegazzi
Madame	Josette	Martin
Monsieur	Michel	Pochon
Madame	Liliane	Varidel
Monsieur	Samuel	Zürcher

En 2021, Mme Lydia Guignard devait également fêter son 100<sup>ème</sup> anniversaire, malheureusement celle-ci est décédée peu de temps avant sa fête.

#### 4. ADMINISTRATION COMMUNALE (SYNDIC M. Philippe Moser)

##### 4.1. Evolution démographique et registre civique



	Hommes	Femmes	Garçons moins de 16 ans	Filles moins de 16 ans	Total
Total de la population suisse	1130	1295	280	273	2978
Total de la population étrangère	235	193	50	57	535
<b>Total général de la population</b>	<b>1365</b>	<b>1488</b>	<b>330</b>	<b>330</b>	<b>3513</b>

En 2021, la population a augmenté de 53 habitants. Il convient toutefois d'ajouter à cet effectif 40 personnes en séjour, à l'EMS pour la plupart.

38 jeunes filles et jeunes gens ont atteint leur majorité civique dans l'année. Ils ont été conviés à une soirée en novembre pour marquer cet événement mais celle-ci a été annulée par manque de participants. Un bon pour un repas dans un restaurant de la commune leur a été remis à la place.

#### 4.2 Personnel communal

##### Nouveaux collaborateurs arrivés en 2021

- Amanda **Mancini**, Secrétaire Municipale adjointe, engagée au 1<sup>er</sup> janvier.
- Jusuf **Muminovic**, collaborateur au service de voirie, engagé au 1<sup>er</sup> mai.
- Annouk **Sansonnens**, agente d'exploitation au service de conciergerie, engagée au 1<sup>er</sup> juin.
- *Christelle **Fresneau**, Municipale, élue au 1<sup>er</sup> juillet.*
- Davide **Arace**, apprenti employé de commerce, engagé au 1<sup>er</sup> août.
- Bruno **Hug**, apprenti agent d'exploitation au service de voirie, engagé au 1<sup>er</sup> août.
- Laëtitia **Franchini**, secrétaire du Greffe à 50% et au BT à 50%, engagée au 1<sup>er</sup> août (CDD).
- Manuel **De Paiva Carneiro**, collaborateur au service de voirie, engagé au 1<sup>er</sup> septembre.
- Nermin **Ademovic**, garde-parc au service de la Sécurité Publique, engagé au 1<sup>er</sup> octobre.

##### Départs en 2021

- Mary-José **David**, collaboratrice au Bureau Technique.
- Matéo **Chapuisod**, collaborateur au service de voirie.
- *Emmanuelle Bigot, Municipale sortante au 30 juin.*

##### Jubilaires 2021

- Olivier **Gerritsen**, arrivé en janvier 2006, a fêté ses 15 ans de service.
- Pasquale **Manzi**, arrivé en août 2011, a fêté ses 10 ans de service.

#### 4.2 Divers

##### Représentations et séances :

Séances des syndics du district Jura-Nord vaudois	1
CA et AG SI Montchoisi	3
Contacts communes de la région, UCV, cantons, CIP	17
ADNV, Commission des affaires publiques et divers	5
Bâtiments communaux	19
SDIS	3
Notaire signatures actes	1
Comité Association du Port	9
Personnel communal (engagement/entretiens/divers)	8
Relations Entreprises partenaires/sociétés/Associations	23
Autres	22
<b>Total des représentations et séances</b>	<b>111</b>
(sans les séances de municipalité, du conseil communal et des commissions du conseil communal)	



En raison du Covid-19, de nombreuses séances ont été annulées ce qui a engendré une diminution des représentations du Syndic à ces différentes rencontres ces deux dernières années (en 2019 : 153 représentations et séances / en 2020 100 représentations). De plus, la plupart des événements communaux ont été annulés. Le traditionnel repas de fin d'année du personnel communal a été remplacé par une sortie de type « team Building » suivie d'un apéritif dinatoire (en appliquant les directives sanitaires en vigueur à ce moment-là). L'ensemble du personnel communal, tous services confondus, ainsi que la Municipalité, ont été confrontés à une série d'énigmes, gages et activités organisées par une entreprise externe spécialisée dans ce type d'événement. Cette activité a permis de resserrer les liens d'entraide et de collaboration, d'améliorer certaines relations et d'avoir l'occasion de rencontrer ses collègues et responsables dans un autre cadre que le cadre professionnel.

La municipalité tient également à souligner l'implication du personnel communal lors des travaux de réaménagement de la commune qui se sont déroulés l'été 2021. En effet, outre la capacité d'adaptation du personnel, à jongler entre le télétravail, la présence (en demi-jour ou jour fixe) dans le container adapté en réception afin de garantir un service à la population optimum et la continuité de la collaboration interservices, sans pouvoir se réunir et échanger ; nous avons pu relever l'implication personnelle dont les collaborateurs ont fait preuve afin de trier, jeter, ranger, démonter, déménager, monter les meubles et bien d'autres tâches ne faisant pas parties de leur « cahier des charges ». Nous tenons à les remercier vivement pour tout le travail effectué, sans cette implication, les délais de rénovation très courts n'auraient pas pu être tenus !



## 2. SERVICES INDUSTRIELS (M. Gabriel David)

### Eau potable

#### PDDE (Plan Directeur de la Distribution de l'Eau)

Concernant la suite du PDDE, une séance a été organisée le 21.07.2021 avec MM Courbat de l'ECA, Hoenger de l'Ofco, Pury du bureau Ribl et Gueissaz, notre fontainier. Le but de cette séance était de refaire le point sur le PDDE, de connaître l'étendue des travaux encore à faire et les priorités à donner pour la suite des travaux à venir.

M. Pury a repris l'état du PDDE et devait nous faire part de ses conclusions à fin septembre 2021. Ce délai a été reporté à fin décembre. Recontacté en début de l'année 2022, il nous informe qu'il est en discussion avec la commune de Lausanne, qui fait un test de filtration des micropolluants, et qu'il attend de connaître le résultat du coût financier de cette filtration.

Les forages de la Bauma sont mis en attente pour la même raison.

#### Zones de captages et sources

Pour le secteur des **sources de La Baume** le projet d'achat de parcelles qui se situent en zones S1 est toujours d'actualité. Le dossier doit être traité par le municipal M. Lecourtier.

Les **zones de protection** situées autour des captages des sources sont régulièrement contrôlées, rien de spécial à signaler.

#### Autocontrôle & fontainier

La mise à jour de l'autocontrôle s'est terminée à fin décembre 2021. Le plan d'urgence en cas de pollution de l'eau potable a été validé le 06.07.2021.

Une présentation du plan d'urgence sera faite par le fontainier à la commission de gestion.

Un programme informatique pour la gestion de l'autocontrôle a été présenté au municipal concerné et au fontainier. Cette solution est actuellement en cours d'évaluation.

#### Contrôle des ouvrages (captages, réservoirs)

Les contrôles des captages ont été effectués trimestriellement. Il en est de même pour un contrôle hebdomadaire des réservoirs et du bon fonctionnement des dispositifs de désinfection UV. Toutes nos sources ont été visitées et nettoyées ceci trimestriellement. Tous les événements liés à l'eau potable sont répertoriés dans un journal et chaque passage dans les réservoirs sont enregistrés. Rien de particulier à signaler.

L'eau de notre réseau de distribution a été contrôlée à 5 reprises durant l'année 2021.

Concernant l'analyse du 04.08.2021, des traces de germes aérobie mésophiles ont été détectés à la Mauguettaz dépassant la norme. Une nouvelle analyse a été refaite le 12.08.2021 qui a donné un résultat de 200/max. 300.

Pour éviter ces problèmes récurrents à la Mauguettaz, notre fontainier a changé les heures de pompages de l'eau potable.

Les pompes du réservoir de la Mauguettaz sont arrêtées en journée et de ce fait, c'est le réseau d'Yvonand qui alimente le hameau afin de mieux faire circuler l'eau potable dans la conduite et la nuit, le réservoir de la Mauguettaz alimente le réseau d'Yvonand. Cette mesure a été soutenue par l'inspecteur des eaux.

Dans l'analyse du 04.08.2021, des traces de chlorures et des sulfates ont été détectés dépassant légèrement la norme à la Vignette et La Cula. Un contact avait déjà pris avec l'inspecteur des eaux en 2020 pour le même cas et nous confirmait qu'il n'y avait pas lieu de s'inquiéter.

L'analyse du 20.10.2021 donne des traces de Escherichia coli avant UV. Rien de grave, les germes sont détruits par les UV, un léger dépassement dans les Nitrates ainsi que quelques germes aérobies mésophiles dus certainement par un problème à la prise d'eau.

#### Chlorothalonil

Une analyse a été faite sur toutes les sources le 03.05.2021.

Les sources suivantes sont dans les normes : YD13, YD16, YDF1, YDF2

La source la plus impactée est la YD23, secteur Bauma avec 0.772 ug/l. La moyenne du réseau d'Yvonand est d'env. 0.320 ug/l.

Comme en 2020, dans le but d'améliorer et de respecter au maximum la norme, nous avons pris la décision de mettre en décharge les sources YD4b, YD5, secteur Vignette, plus YD23, dès le 15.12.2021 jusqu'au printemps 2022.

L'eau du réservoir de la Vignette sera utilisée comme réserve incendie.

Les périodes d'hiver et du printemps sont des périodes de basse consommation. De ce fait, il y aura moins d'excédent et par conséquent la commune vendra moins d'eau à l'ARRIBRU.

Une analyse annuelle du chlorothalonil va être maintenue, sur l'ensemble des sources, afin de suivre l'évolution. Si on lit le tableau ci-dessous, il n'y a pas d'amélioration sensible du phénomène. On devra peut-être passer à l'étape suivante qui est la filtration, afin d'être aux normes.

Tableau d'analyse des sources du chlorothalonil

Yvonand	Débit 01.20 L/min.	2020						2021				
		10.03.2020	29.04.2020	11.06.2020	16.06.2020	03.08.2020	06.08.2020	Débit 12.20 L/min.	29.03.2021	03.05.2021	06.05.2021	20.10.2021
<b>Yd 4 b Vignette nouvelle</b>												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	9				0.580			5	0.310	0.549		
<b>Yd 5 Vignette ancienne</b>												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	18				0.350			20		0.345	0.300	
<b>Yd 11 et 12 Secteur Cula</b>												
Métabolite R471811 Val. Max. 0.1	54				0.200			42	0.190	0.227		
<b>Yd 13 Secteur Cula</b>												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	14				0.120			14	0.110	0.124		
<b>Yd15 Secteur Cula</b>												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	108					0.320		90	0.310	0.386		
<b>Yd 16 Secteur Cula</b>												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	15				0.100			15	0.100	0.100		
<b>Yd F1 Secteur Cula</b>												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	2				0.070			2	0.080	0.086		
<b>Yd F2 Secteur Cula</b>												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	5				0.000			4		0.050		
<b>Yd 26 Secteur Bauma</b>												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	24				0.430			24		0.465	0.430	
<b>Yd 24 Secteur Bauma</b>												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	21				0.360			20	0.410	0.468		
<b>Yd 23 Secteur Bauma</b>												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1					0.710					0.772	0.780	
Métabolite R417888 Val. Max 0.1	36				0.090			36		0.124	0.120	
<b>Yd 22 Secteur Bauma</b>												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	15				0.200			16	0.220	0.237		
<b>Yd 21 Secteur Bauma</b>												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	30				0.120			32	0.160	0.182		
<b>Yd 20 Secteur Bauma</b>												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	5				0.290			6	0.340	0.343		
<b>Yd 19 Secteur Bauma</b>												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	36				0.410			36		0.331	0.370	



<b>Yd 18 Secteur Bauma</b>												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1	120				0.320				190	0.330	0.361	
<b>Yd 27 Secteur Niédens</b>												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1											0.549	
<b>Yd 28 Secteur Niédens</b>												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1											0.415	
<b>Yd 29 Secteur Niédens</b>												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1											0.287	
<b>Réseau Yvonand</b>												
Métabolite R471811 Val. Max 0.1										0.320		0.319

### Réservoirs

Dans le courant du mois de janvier 2021, les quatre réservoirs d'eau potable ont fait l'objet d'un contrôle et d'un nettoyage complet.

Les maintenances des **installations UV** des réservoirs de l'Orjalet et de la Mauguettaz ont été effectuées.

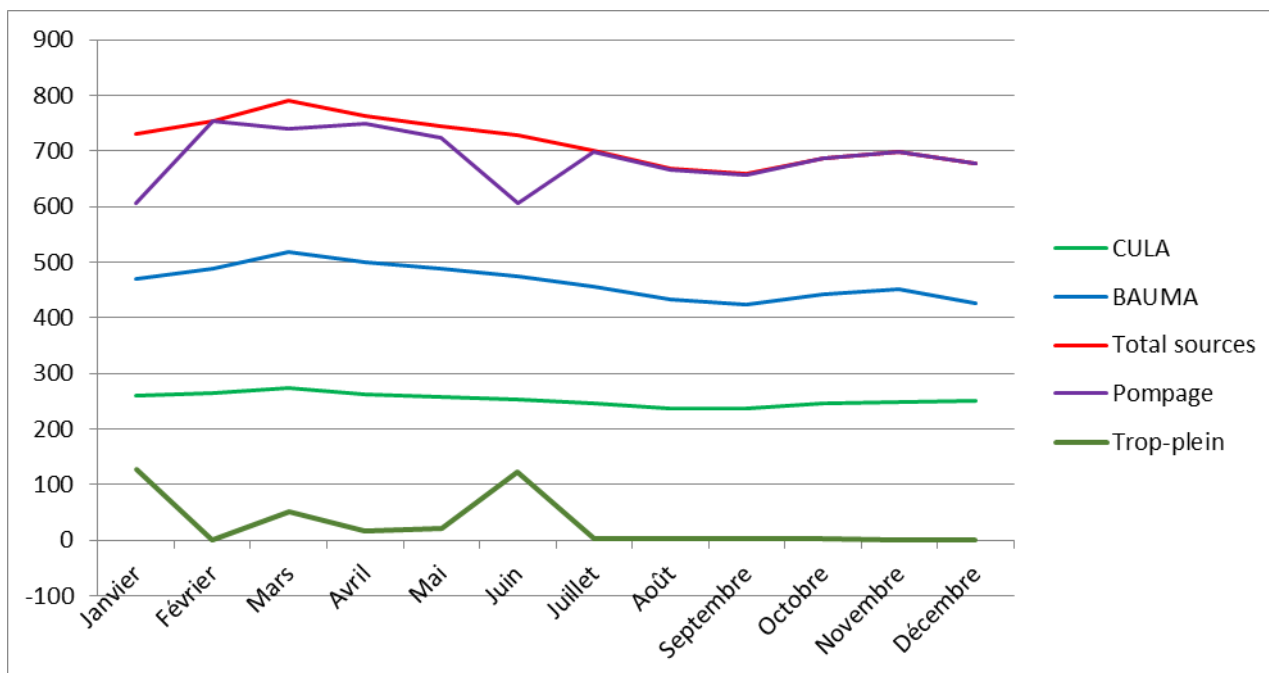
### Récapitulatif 2017-2021 au 31.12.

Année	ARRIBRU	CHESEAUX-N.	VIGNETTE	ORJALET	MAUGUETTAZ	TOTAL
2017	2'354 m3	1643 m3	10'728 m3	250'342 m3	14'962 m3	280'029 m3
2018	2'698 m3	1766 m3	12'867 m3	243'255 m3	17'736 m3	278'322 m3
2019	6'452 m3	1433 m3	11'984 m3	232'789 m3	15'233 m3	267'891 m3
2020	600 m3	1'388 m3	10'889 m3	251'120 m3	18'398 m3	282'395 m3
2021	1'704 m3	1'291 m3	7'708 m3	273'355 m3	22'820 m3	305'587 m3

### Comparatif annuel sources et pompage Orjalet 2021 au 31.12.

Mois	CULA		BAUMA		total	Pompage	Trop-plein
	m3/jour	m3	m3/jour	m3	m3/jour	m3/jour	m3/jour
Janvier	262	8124	453	14045	715	701	14
Février	271	7850	490	14218	761	757	4
Mars	269	8324	487	15103	756	745	11
Avril	262	7860	480	14411	742	739	3
Mai	274	8484	505	15654	779	776	3
Juin	273	8189	542	16265	815	768	47
Juillet	297	9207	590	18279	887	803	83
Août	291	9023	585	18139	876	768	108
Septembre	274	8220	551	16535	825	824	1
Octobre	267	8270	535	16590	802	741	61
Novembre	262	7850	524	15705	785	725	60
Décembre	264	8180	512	15867	776	642	134
Totaux:	3264	99581	6254	190811	9519	8989	530

Moyennes annuelles journalières						
272		521		793	749	44



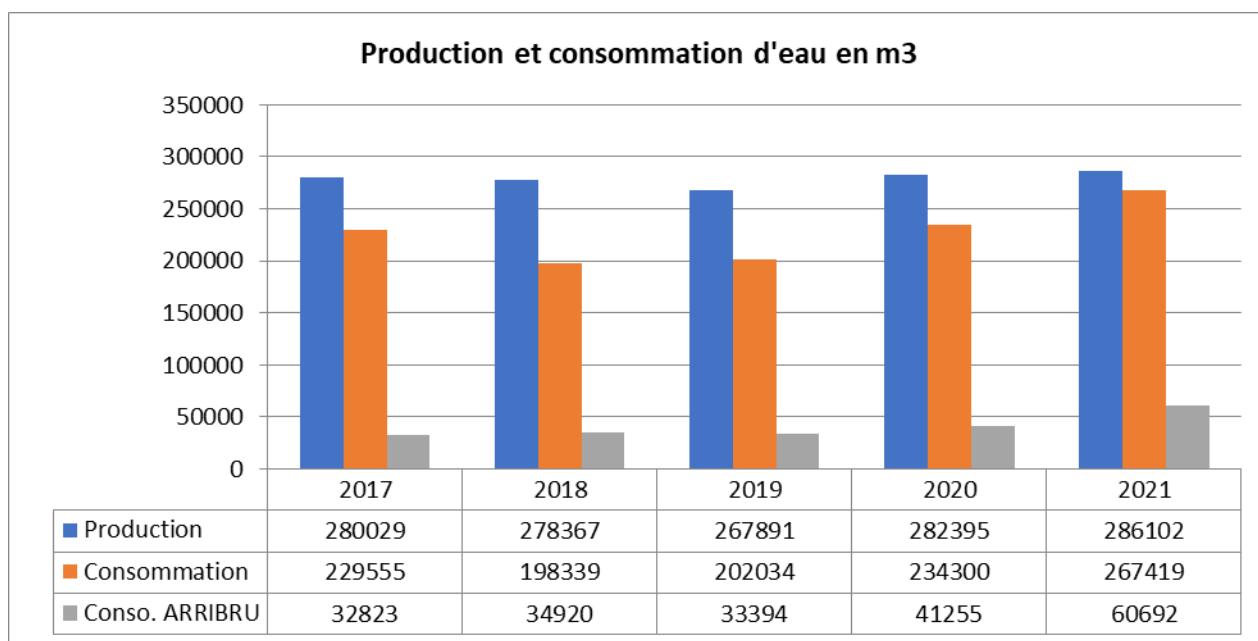
Réservoir de l'Orjalet, la mise en décharge en 2021 a été de 530 m3, en hausse de 185 m3 par rapport à 2020, L'Arribru n'a pas toujours pu pomper notre excédent.

**Consommation**

Nous avons introduit dans le réseau de distribution sur base annuelle au 30.06.2021 un total de **286'102 m3** d'eau potable. Pour la période arrêtée au 30.06.2021, la consommation communale facturée a été de 267'419 m3, (+ 33'119 m3 par rapport à 2020) ce qui **représente 208 l/jour par habitant**.

Vente d'eau à l'Arribru, de **60'692 m3**, en 2020 41'255 m3.

La consommation par habitant a augmenté en 2021 de 191 l/jours à 208 l/jour. Les habitants d'Yvonand sont restés chez eux, ont fait du télétravail à cause de l'épidémie.



Eau	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Renouvellement du réseau	310 m	0 m	0 m	171 m	50 m	0 m	315 m

Extension du réseau	0 m	0 m	0 m	892	0 m	87 m	0 m
Taux de renouvellement annuel	1.13%	0 %	0 %	0.64 %	0.19 %	0 %	1.2 %
Nombre de fuites réparées	2 com. / 4 pr.	1 c. / 3 p.	1		5	0	7
Nouveaux branchements	7	10	4	12	6	7	4
Nombre de compteurs	853	846	836	832	805	799	792

25,1 km de conduite à fin 2010

27.362 km de conduite à fin 2021, pas d'extension du réseau en 2021.

**Chantier séparatif des Fleurettes - Passerelle**

A fin 2021, le chantier respecte toujours le délai. Pas de gros soucis à signaler. La municipalité est très contente de la qualité du travail effectué. Le budget est respecté. Le choix du forfait a été judicieux et nous évite des mauvaises surprises en fin des travaux.

**Distribution**

Durant l'année courante, nous avons eu deux fuites pour la commune, et 4 fuites chez des privés.

**Compteurs**

Le renouvellement des anciens compteurs a peu évolué en 2021, à cause du Covid. L'accent sera mis en 2022 pour reprendre activement les installations des nouveaux compteurs. Il reste une bonne quarantaine d'anciens compteurs.



Les factures des S.I. ont été envoyées au mois d'août comme prévu.



**Bornes hydrantes**

Pas d'implantation de nouvelle hydrante pour 2021.

Un contrôle de 50 hydrantes a été fait durant la période, conformément au contrat de maintenance.

**Situation de L'ARRIBRU (Association intercommunale et inter cantonale d'adduction en eau potable de la région des tunnels des ARRissoules et des BRUyères)**

Vente d'eau à l'Arribru en 2021, 60'692 m3 soit plus 19'427 m3 par rapport à 2020 et nous avons aussi acheté 1'704 m3 sur 600 m3 en 2020. Trois des sources de la commune de Cheyres sont toujours mises en décharge à cause du chlorothalonil, d'où les fortes ventes d'eau.

**Récapitulation financière pour l'ARRBIRU 2021**

Vente d'eau	CHF 54'622.80
Achat d'eau	- CHF 2'101.40
Frais exploitation	- CHF 17'277.45
Attribution fond de roulement	- CHF 10'947.30
<b>Excédent de revenus pour l'exercice 2021</b>	<b>CHF 24'296.65</b>

On n'a peu acheté d'eau à l'Arribru en 2021. Les crues et inondations de l'été 2021, avec la fermeture des campings, en sont en partie responsables.

**Comité et Assemblée des délégués**

Les représentants de la commune d'Yvonand sont M. Philippe Moser, président de l'Assemblée des délégués et Gabriel David membre du comité.

## Eaux usées et claires

### Crues juillet 2021

L'été 2021 fut difficile, avec toutes ces pluies et les crues qui en ont découlées. Le lac est monté à un niveau que les anciens n'avaient pas vu depuis fort longtemps.



#### VD8

Le camping du VD8 était noyé sous 50 cm d'eau et a dû fermer. Beaucoup de caravanes ont été endommagées.



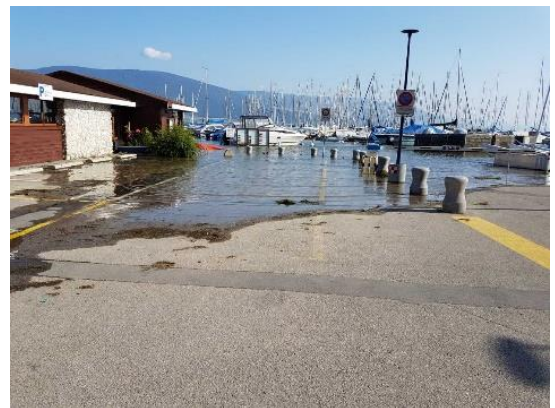
#### La plage des Pins

La plage des Pins était entièrement sous l'eau. L'eau est remontée plus haut que la buvette du camping, jusque sur la place de parc des vélos



#### Plage Goncerut

Remontée des eaux du lac jusqu'à la moitié du chemin l'accès à la plage Goncerut. La plage était réservée aux cygnes et aux poissons.



#### Restaurant le Colvert et le port

Le restaurant du Colvert était sous 10 cm d'eau et a dû être fermé d'urgence ainsi que le port.

On ressort tout de même un point positif de cette situation calamiteuse. Elle a mis en avant tous les points faibles de notre réseau de collecteurs.

On a vu que les eaux de surface du VD8 entraient dans les canalisations des eaux usées et engorgeaient le fonctionnement de la STEP.

Pour le Colvert, ce sont les eaux usées qui remontaient dans le restaurant. Nous avons dû le fermer en urgence un dimanche juste après le service de midi, alors que le restaurant était complet.

Pour le port, les eaux du lac se déversent (par les tubes électriques) dans la station de pompage des EU et les envoyaient à la STEP.

Pour le camping de la Menthue, on s'est aperçu que toutes les grilles de surface étaient raccordées aux eaux usées et finissaient à la STEP.

Pour la STAP des Colons, le niveau du lac était tel, que l'eau du lac rentrait par le trop plein pour finir à la STEP.

Nous avons dû prendre des mesures d'urgence, fermer le Colvert, le port et le camping. Obturer des canalisations pour éviter que le lac se vide dans notre STEP.

Des travaux devront être entrepris pour corriger au maximum les faiblesses de notre réseau.



### Réseau, séparatif et divers

Comme convenu, le chantier Fleurettes-Passerelle a débuté en septembre 2021 et se terminera en mai 2022. C'est l'entreprise Grisoni-Zaugg qui est adjudicataire pour le génie civil et Gallandat Chauffage-sanitaire SA de Rovray pour les canalisations.

Le service des eaux a dégagé en 2021, un excédent de CHF 224'583.57. Il est important de faire un maximum d'entretien du réseau. A cet effet, le budget 2022 a été augmenté de CHF 50'000.00.

Il est prévu de faire un gros chantier par année pour le séparatif. Le prochain est le séparatif à la Rue de la Mauguettaz, entre le carrefour de l'église et le chemin de Brit.

### Curage

Il y a eu 4 interventions de curage de nos canalisations. Une partie des curages sont des curages préventifs, comme à l'avenue des Sports. Total des curages pour 2021, longueur environ 2030 m.

Comme chaque année, toutes les grilles des bords de routes ont été curées.

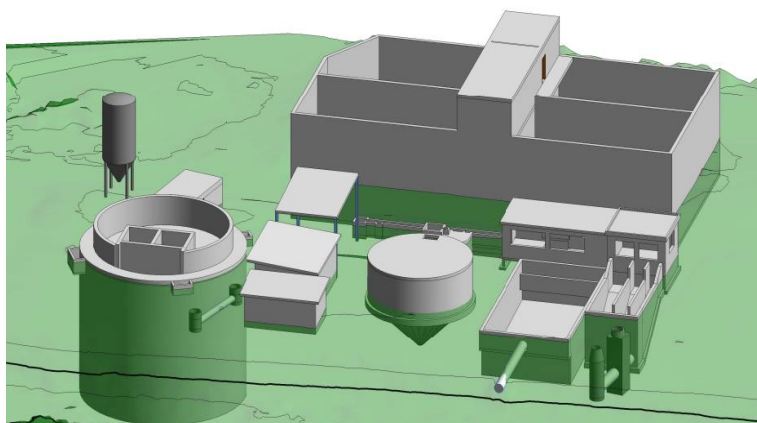
A l'avenir il faudra certainement intensifier les curages pour éviter les problèmes que nous avons connus l'été 2021.

### Canalisations

Il n'y a pas eu de pose de nouvelles canalisations pour 2021.

## Traitement des eaux usées & station d'épuration STEP

### Vue 3D Générale



### Réhabilitation de la STEP

Le projet continue. Le PA de la STEP sera déposé au Canton en mai 2022.

Le Canton devra se déterminer et en fonction de ses commentaires, nous pourrons alors continuer le projet de la STEP. Délai espéré, pour le mois de septembre.

Dès septembre des appels d'offres pour chiffrer le projet seront réalisés et un préavis sera préparé pour le financement d'ici à la fin 2023.

Bien entendu, ces délais sont sous réserve des réponses du Canton.

### Déversement STEP

Sur demande, en 2020, de la DGE, département de Protection des eaux, nous avons installé un système pour mesurer le déversement des eaux usées partant directement dans la Menthue, sans traitement, lors de fortes pluies. Nous avons pu, en 2021, faire un suivi sur l'entier de l'année.

Total des déversements à la Menthue	25'137 m3
Débit journalier moyen de la STEP	944 m3

Ce qui représente env. 26 jours d'apport d'eaux usées qui ne sont pas traitées et qui sont déversées directement à la Menthue.

### Analyses

Toutes les **analyses** effectuées en 2021 par le service de Protection des eaux de la DGE, ont montré que les concentrations et rendements **ne respectent pas la législation en vigueur**.

### Prise en charge des boues de tiers

Nous avons pris en charge, dans notre installation de **déshydratation des boues** de STEP, les villages avoisinants (secteur STRID), soit 281 m<sup>3</sup>, se répartissant comme suit :

- Bioley-Magnoux, 120 m<sup>3</sup>
- Villars-Epeney, 69 m<sup>3</sup>
- Chavannes-le-Chêne, 92 m<sup>3</sup>

### Avaries de la STEP en 2021

Peu d'avaries pour la STEP en 2021.

Des révisions de pompes, mise à jour de l'automate du lit bactérien, changer une électrovanne, ce qui représente env. CHF 10'000.00 d'investissement.

Dans le compte entretien, il a été également comptabilisé une vidange par KFS et l'achat d'un Kärcher plus le PA de la STEP, pour env. CHF 13'000.00.

Pour le reste, ce sont l'achat des produits pour le fonctionnement de la STEP.



Le suivi technique de la STEP, par M. Christophe Deriaz, amène les chiffres et commentaires suivants :

### Conclusions du rapport technique 2021

#### Performances

Les performances d'épuration, bien que légèrement meilleures que les années précédentes, ne respectent pas les exigences de traitement en raison d'une surcharge importante des installations. Les performances du traitement du phosphore restent par contre à améliorer.

#### Réserves de capacité

La STEP est dimensionnée pour traiter 3'000 équivalents habitants (EH). En 2021, environ 3'500 *habitants* ont été annoncés raccordés. La charge supplémentaire liée à l'industrie et au tourisme (campings) n'est pas calculée précisément, mais des charges journalières à plus de **7'000 EH<sub>Dco</sub>** ont été analysées. En moyenne annuelle, la charge journalière mesurée en 2021 est de **4'330 EH<sub>Dco</sub>**, sensiblement plus élevée qu'en 2020. La capacité de la STEP est donc largement dépassée.

#### Mesures d'amélioration

Le projet de raccordement des eaux usées à la STEP d'Estavayer (ERES) a été abandonné en raison de l'incertitude des délais de réalisation et de l'acceptation de la charge supplémentaire.

Une étude concernant l'agrandissement de la STEP d'Yvonand est maintenant en cours.

**La modification de la commande/asservissement des pompes doseuses serait nécessaire afin de mieux maîtriser le dosage des précipitants pour le traitement chimique de l'eau brute.**

#### Coûts d'exploitation

Les coûts d'exploitation sont stables. Les recettes liées à la prise en charge des boues de STEP clientes est cependant moindre. A noter que les coûts pour le chauffage des locaux représentent 28% des coûts d'énergie électrique annuelles.

## 1 Charge hydraulique

### 1.1 Bases de dimensionnement

Les valeurs de dimensionnement ont été recalculées en fonction des nouvelles normes en vigueur et aux différentes mesures et observations réalisées sur site.

Paramètre	Symbole	Unité	Valeur <sub>,dim.</sub>
Equivalents habitants totaux	Hab.+EH	EH	3 000
Débit spécifique "moyen"		l/EH.j	200
Débit journalier moyen par temps sec	$Q_{j,TS}$	m <sup>3</sup> /j	600
Durée de pointe	n	h/j	14
Débit de pointe par temps sec	$Q_{h,TS,max}$	l/s	12
Facteur $Q_{TP}$ (pré-trait.)		-	5,0
Débit de pointe par temps de pluie (pré-trait.)	$Q_{h,TP,max,méc.}$	l/s	60
Facteur $Q_{TP}$ (trait. biol.)		-	2,0
Débit de pointe par temps de pluie (biol.)	$Q_{h,TP,max,biol.}$	l/s	24

Tableau 1: Bases de dimensionnement hydraulique.

### 1.2 Débits journaliers

En moyenne, 944 m<sup>3</sup> d'eaux usées ont été traitées chaque jour. Ce volume varie en fonction des précipitations. Mais la quantité d'eaux usées à traiter est en augmentation.

Le débit journalier par temps sec (selon VSA «  $Q_{j,20}-Q_{j,50} / 2$  ») s'élève à 716 m<sup>3</sup> pour l'année 2021, également en augmentation. La capacité hydraulique de la STEP (600 m<sup>3</sup>/j) est dépassée même par temps sec.

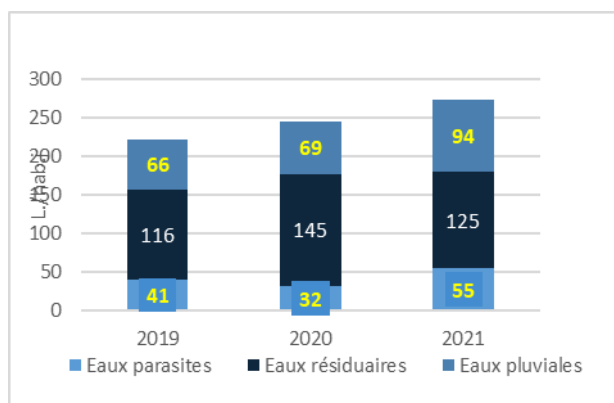
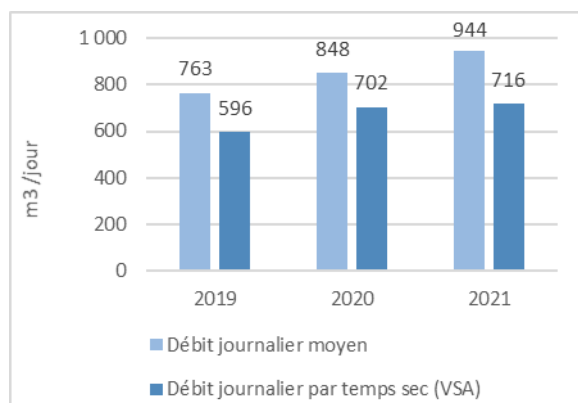


Figure 1 : Evolution des débits journaliers

Figure 2 : Evolution des débits spécifiques

L'écart entre le débit journalier moyen ( $Q_{j,moy}$ ) et le débit journalier par temps sec ( $Q_{j,TS}$ ), soit env.228 m<sup>3</sup>/j, correspond à la quantité d'eaux pluviales (eaux non polluées provenant d'événements pluvieux) et ne devrait pas arriver à la STEP. A noter que cet écart est aussi en augmentation.

### 1.3 Débits horaires

Le débit mesuré en entrée de STEP (fig.2) varie en fonction de l'enclenchement des vis de relevage de l'eau brute (vis 1 en temps sec, vis 2 lors de pluie).

Nous pouvons observer que la valeur de dimensionnement du débit de pointe par temps sec (12 l/s) est atteinte et que la limite de capacité du traitement biologique (24 l/s) est régulièrement dépassée.

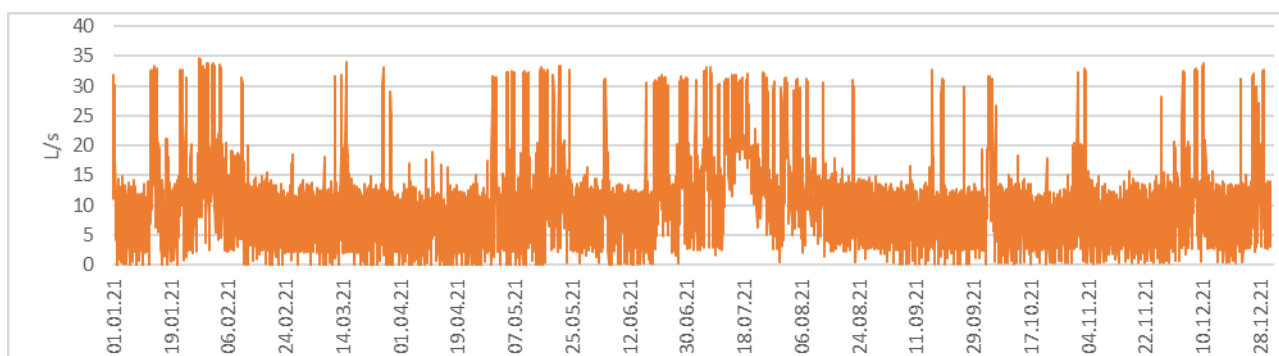


Figure 3 : Débits horaires 2021.

## 2 Charges polluantes

### 2.1 Bases de dimensionnement

Paramètre	Symbole	Unité	Valeur <sub>,dim.</sub>
Charge journalière totale en DBO <sub>5</sub>		kg DBO <sub>5</sub> /j	180
Equivalents-habitants totaux	EH <sub>,DBO<sub>5</sub>,60</sub>	EH	3 000
Rendement de décantation primaire		%	55,0%
Charges en DBO <sub>5</sub> en entrée du LB		kg DBO <sub>5</sub> /j	81

Tableau 2: Bases de dimensionnement hydraulique.

Les bases de dimensionnement tiennent compte de l'hypothèse que le décanteur primaire à un rendement de 55%. Selon cette hypothèse, la charge organique surfacique est d'environ 3 kgDBO<sub>5</sub>/m<sup>2</sup>.j, ce qui correspond au critère minimal pour garantir un niveau de rejet respectant les normes en vigueur (hors nitrification).

### 2.3 Charges journalières dans l'eau usée brute (entrée)

La charge mesurée en entrée de STEP avant le traitement physico-chimique, bien que très variable, dépasse en moyenne annuelle la capacité de traitement biologique de la STEP (3'000 EH).

La statistique, ci-dessous, est basée sur les 12 analyses annuelles réalisées par la DGE-VD dans le cadre de ses contrôles périodiques.

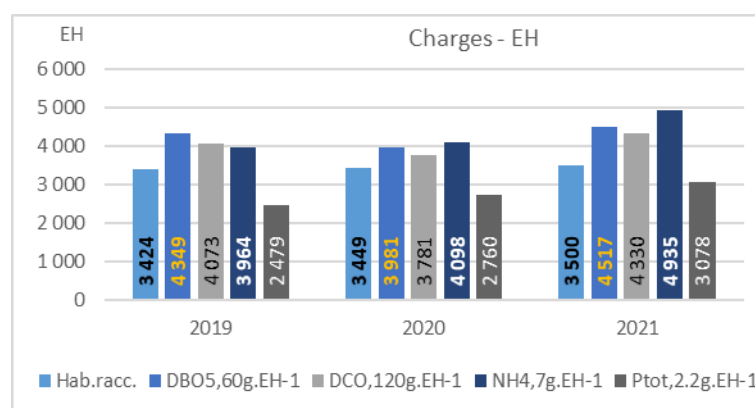


Figure 5 : Evolution annuelle des charges journalières en entrée de STEP.



### 3 Performances de traitement

#### 3.1 Objectifs de performance

Les exigences relatives au rejet des eaux traitées dans la Menthue ont été fixées par la DGE (voir tableau ci-dessous).

(\*) Le traitement de l'azote n'est, pour l'instant, pas exigé. La valeur du nitrite est indicative.

Paramètre	Symbole	Unité	Exigence	Rendement
Substances non dissoutes totales	MES	mg/l	< 20	
Carbone organique dissous	COD	mg/l	< 10	> 85%
Demande biochimique en oxygène	DBO <sub>5</sub>	mg/l O <sub>2</sub>	< 20	> 90%
Demande chimique en oxygène	DCO	mg/l O <sub>2</sub>	< 60	> 80%
Ammonium	N-NH <sub>4</sub>	mg/l N	- *	
Nitrite (*)	NO <sub>2</sub>	mg/l N	< 0,30	
Phosphore total	P <sub>tot</sub>	mg/l P	< 0,80	> 80%

Tableau 3: Objectifs de performance.

#### 3.2 Synthèse des analyses

Les performances de traitement ne respectent pas les objectifs en raison d'une surcharge évidente en entrée de STEP.

Nous pouvons observer une légère amélioration de la qualité de l'eau épurée en 2021. La qualité des eaux rejetées ne respecte cependant largement pas les normes en vigueur.

### 5 Traitement et élimination des boues

La quantité de boues déshydratées (hors boues externes), bien en augmentation, est toujours inférieure à la valeur théorique attendue (53 au lieu de 90 tMS, env.). Les pertes de matières en suspension dans l'eau épurée expliquent en grande partie cet écart.

A noter également que la quantité de boues livrées par les STEP clientes est en diminution engendrant moins de rentrée financière (voir chap.7.1).

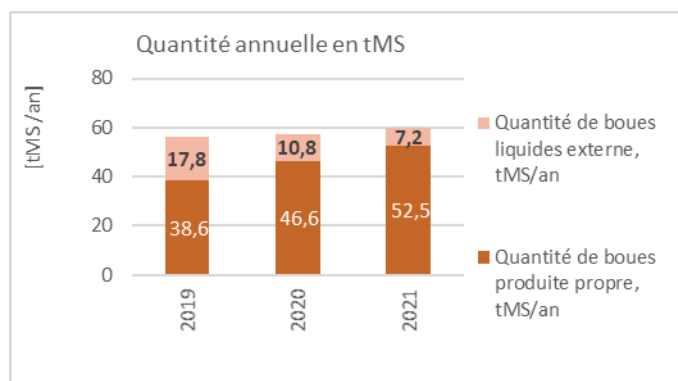


Figure 18 : Evolution de la quantité de boues traitées (tMS)

### 6 Consommation électrique

La variation mensuelle de la consommation d'énergie électrique est principalement due au chauffage des locaux. L'énergie pour le chauffage représente environ 28% de la consommation totale annuelle.

La consommation électrique annuelle 2021 est égale à celle de 2020.  
 Nous pouvons également relever que la part de la consommation électrique pour la déshydratation des boues est d'environ 15% de la consommation totale.

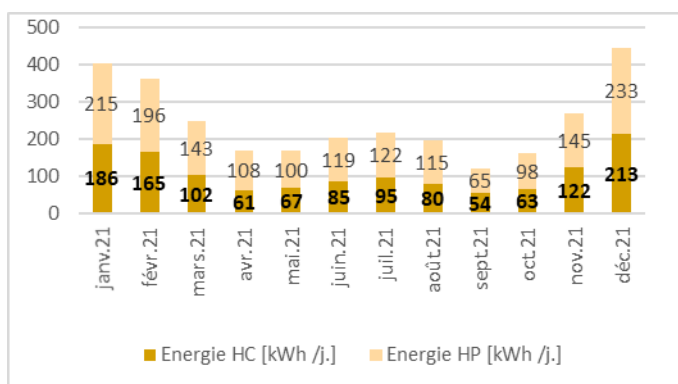


Figure 21 : Variation mensuelle de la consommation d'électricité

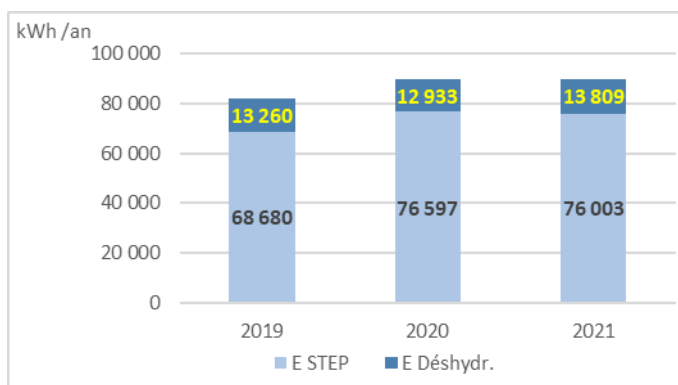


Figure 22 : Evolution de la consommation d'électricité annuelle

## 7 Coûts d'exploitation

Les principaux coûts d'exploitation de la STEP, hormis les frais de personnel, peuvent être déterminés en 3 catégories :

1. Traitement et élimination des boues d'épuration.
2. Energie électrique.
3. Traitements chimiques.

### 7.1 Coûts de traitement et d'élimination des boues

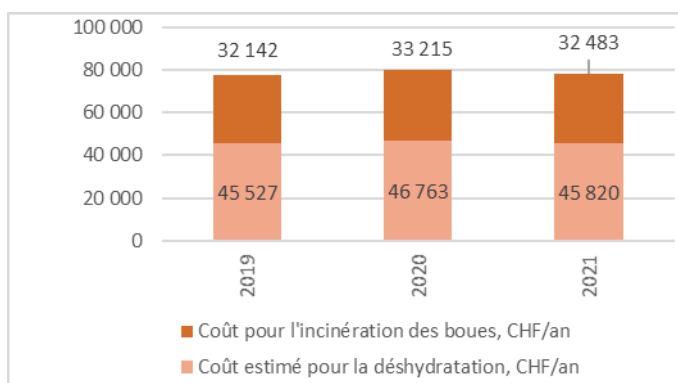


Figure 23 : Evolution des coûts de traitement et d'élimination des boues

## 7.2 Coûts d'énergie électrique

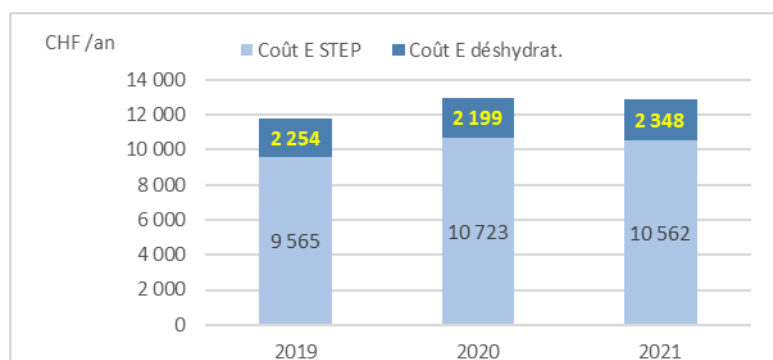


Figure 25 : Evolution des coûts d'énergie électrique

Les coûts 2021 sont similaires aux coûts de l'année précédente. Le coût d'énergie électrique lié à la déshydratation des boues est également intégré dans les coûts de traitement des boues.

## 7.3 Coûts pour les traitements chimiques

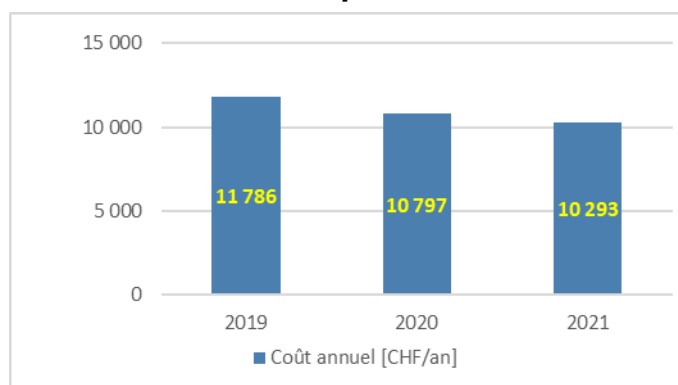


Figure 26 : Evolution des coûts de produit déphosphatant

Les coûts d'achat du produit utile à la précipitation du phosphore (chlorure ferrique) sont en légère augmentation. Comme indiqué précédemment (voir chap.4), il conviendrait de modifier l'asservissement des pompes doseuses afin de mieux réguler la quantité dosée.

### Eclairage public, pollution lumineuse

Pour lutter contre la pollution, nous avons procédé à l'abaissement de l'éclairage public LED à 50 % fixe pour les grands axes et à 40 % puis à 10 % dès 23h00 pour les quartiers 'habitation.

Les travaux ont débuté avec du retard à cause du Covid, à mi-décembre 2021 et se terminer à mi-mars 2022.

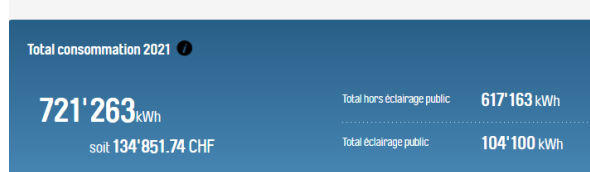


En bas de la photo à droite, le quartier de Priales avec un éclairage à 10 %

### Consommation d'électricité

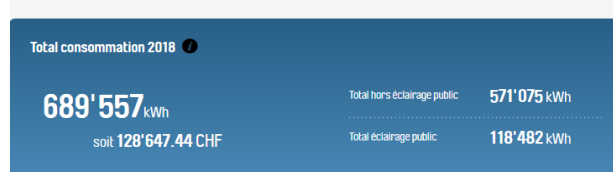
#### Tableau de bord

Période Par année Par mois 2021 ↓



#### Tableau de bord

Période Par année Par mois 2018 ↓



Economie d'électricité pour l'éclairage public depuis 2018, 14'382 kWh. Le site de la Romande Energie nous donne les consommations d'électricité de l'éclairage public depuis 2018.

La facture de l'éclairage public pour 2021 se monte à CHF 22'934.90, pareil à 2020.

En comparaison : En 2020, CHF 22'925.55. En 2012, CHF 60'411.00.

### Gaz

#### Réseau, travaux, gestion

Le fournisseur de gaz naturel sur le territoire de la commune est Energiapro SA, tandis que la gestion technique des réseaux est assurée par la société Cosvegaz SA, avec qui la municipalité a signé un contrat d'exclusivité.

Suite au chantier Fleurettes-Passerelle, il y a eu quelques nouveaux branchements.



### Places de parc avec recharge

On peut constater que le nombre de recharges en 2021 a bien progressé à la borne Green Motion sur le Pré de l'Hôtel de Ville, soit + 143 %.

La commission versée correspond à une ristourne de 50 % sur le prix du kWh facturé à CHF 0.45/kWh pour les recharges. Elle nous paie la consommation électrique de la borne.

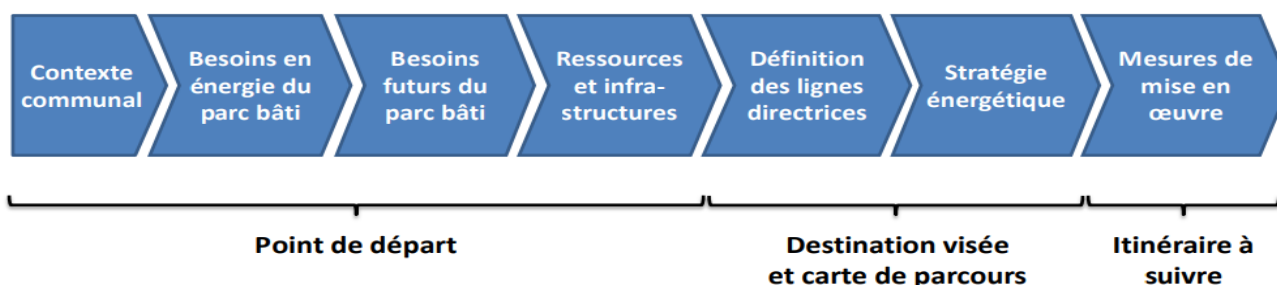
La borne de recharge prévue sur le parking du Collège de Brit n'est pas encore installée au 31.12.2021. A ce jour les deux places de parc sont terminées et le câble d'alimentation est tiré.

Une autre borne est prévue pour 2022 sur le nouveau parking de l'école. Les transports scolaires se feront avec un bus électrique Car Postal.



		2019	2020	2021
Nb de recharges		214	364	886
Consommation totale	Kwh	2464	3639	9716
Commission annuelle	CHF	696.80	910.82	2'296.38

### Planification énergétique territorial (PET) commune d'Yvonand



Nous sommes arrivés à la dernière phase de la planification énergétique territoriale, les mesures de mise en œuvre.

#### Mesures S1 : Chauffage à distance (CAD)

La municipalité s'est déplacée à Saxon pour visiter un chauffage à distance selon le principe du réseau anergie proposé par Gefiswiss.

#### T1 : Subventions énergétiques

Une commission a été constituée, la Commission Consultative Transition Énergétique, la CCTE. Elle est formée de 2 membres de chaque parti plus le municipal concerné.

La commission a siégé plusieurs fois en 2021, elle a préparé tout un programme de subventions, avec les règlements, les formulaires ainsi que diverses annexes.

Ces règlements sont actuellement en consultation auprès de la DGE, direction de l'énergie. Nous attendons la réponse de la DGE pour aller de l'avant.

#### Le programme de subventions sera le suivant

Proposition des objets pour 2022 :

- Panneaux photovoltaïques
- Achat de vélos ou de scooters électriques
- Abonnement Mobilis
- Abonnement annuel ½ tarif
- Pompe à chaleur électrique
- Remplacement des fenêtres

**T4 : Communication sur la stratégie énergétique**

Un site internet est en cours d'élaboration. Voir si en 2022 on prendra d'autres mesures pour annoncer le programme de subventions (tout-ménage, séance d'information, permanence téléphonique, guichet, etc).

**Réclamations, remarques**

Concernant les réclamations, c'est relativement stable, avec 19 réclamations en 2021. L'essentiel des réclamations (12) concernent les factures des SI, 3 pour les inondations et 4 pour des cas divers. Tous les cas sont réglés.

**Procédure juridique en cours**

Aucune.

## 6. SERVICE DES BATIMENTS (Mme Christelle Fresneau)

### Généralités

Si l'on peut considérer l'année 2020 comme l'année « COVID », l'année 2021 serait alors à surnommer comme l'année « COVID-Logistique ».

En effet, après les fermetures des entreprises, puis un variant Delta, le redémarrage des entreprises était réjouissant.

Malgré tout, dès le 2<sup>e</sup> trimestre, des ralentissements notables de production ou de livraison étaient ressentis. Dès le 3<sup>e</sup> puis le 4<sup>e</sup> trimestre, le mot ralentissement ne convient plus et il faut carrément parler de frein. Les chantiers ou commandes débutés en début d'année ont été modérément ralentis mais les suivants ont été très franchement perturbés.



Bâtiments communaux - hors locatifs à charge de la conciergerie  
Administration communale + bâtiment agence sociale, petite Amérique (PAY), complexe scolaire et salles de gym, salle polyvalente, grande salle, temple et salle de paroisse, salle du kiosque refuge du lac (+forêt)

Outre le fait des délais très allongés (souvent deux à trois fois plus longs), deux autres phénomènes sont à prendre en compte :

- L'impossibilité de planifier correctement.
- L'instabilité des prix.

Pour le premier point, le fait que les délais ou les livraisons sont systématiquement rallongées ou reportées provoque des imprécisions régulières dans les annonces auprès des « clients » finaux. Le fait de devoir reprogrammer les interventions provoque parfois des indisponibilités des intervenants.

Pour le deuxième point, il est arrivé parfois que la validité d'une offre soit limitée à moins d'une semaine. Le temps de valider ou d'avoir des offres comparatives, l'objet du devis de la première n'était plus disponible. Cette instabilité est encore nette en 2022...

### Service des bâtiments

2020 était caractérisée par la réalisation des premiers chantiers, ainsi que le suivi « de près » de la construction de la Sablliane.

L'aménagement des locaux de l'administration communale a généré beaucoup de variantes et les échanges avec les collaborateurs, puis avec la Municipalité, avant même les contacts avec les entreprises, ont occasionnés de nombreuses discussions. Néanmoins, l'intégration des besoins a abouti sur l'accord de tous les services sur une version finale qui a été bien accueillie par les autorités.

L'exécution du pavillon provisoire Aquarius était à la fois source de satisfaction en concrétisant un besoin critique pour les écoles, l'utilisation d'une nouvelle technique avec les « vis Krinner », mais source également de frustrations marquées avec une planification aléatoire voir chaotique de la part du principal fournisseur, totalement dépassé par la demande de ressources du marché.

Ce projet, mené en parallèle de celui de l'administration communale, devait être « simple », puisque la construction modulaire qui suivait le chantier de fondations, lui aussi allégé en comparaison des fondations traditionnelles. L'imprévisibilité de ce facteur de non-respect des délais ou caractéristiques a requis beaucoup de temps de suivi administratif non prévu initialement. Le soutien des ressources administratives du Greffe a été extrêmement apprécié.

Le dernier volet concernait le suivi du chantier de la Sablliane. Malgré les contraintes structurelles évoquées dans le premier chapitre, les retards, pourtant bien connus dans le domaine de la construction, ont été contenus et l'aspect financier également, néanmoins au prix d'un suivi très régulier des différents mandataires intervenants. La Direction de Chantier s'est montrée également efficace en proposant des remaniements de plannings imaginatifs. Malgré cela, la date de fin de chantier prévue au 16 décembre 2021 a dû être reportée

d'environ un mois. Bien que quelque peu frustrant, cette décision était malgré tout profitable. Les travaux de finitions sont toujours en cours.

### **Conciergerie**

L'équipe compte à nouveau 4.6 ETP depuis juin 2021. Les tâches principales sont l'entretien des bâtiments communaux et leurs extérieurs (nettoyages et entretien technique).

Une équipe d'auxiliaires effectue des nettoyages courants et un appoint pendant les grands nettoyages d'été.

### **Effectifs de la conciergerie au 1<sup>er</sup> janvier 2021**

Avec le départ de M. Schaller, la conciergerie a tourné depuis le deuxième semestre 2020 avec un effectif réduit. Des aides ponctuelles sont venues soutenir le service.

Dès janvier, en raison des mesures du DGJF afin d'éviter la propagation du COVID, une équipe de désinfection a été mise en place. Celle-ci avait pour consigne de mettre en œuvre toutes les mesures de désinfection nécessaires dans les classes et autres surfaces scolaires afin de décharger, ou du moins soulager, l'équipe de conciergerie de ces tâches dans le courant de la journée. Celle-ci était composée de 3 à 4 personnes qui s'activaient dès 17h pendant 3 heures maximum par jour. Pendant le premier semestre 2021.

Dès le 1<sup>er</sup> juin, Madame Annouck Sansonnens a rejoint l'équipe de conciergerie. Elle est titulaire d'un CFC d'agent d'exploitation obtenu après une formation initiale de fleuriste. Elle occupait déjà ce poste auprès de la commune de Cugy.

### **Organisation de la conciergerie**

La mise en place d'une séance hebdomadaire avec le chef de service a été instaurée. Elle a été très appréciée, bien que sa tenue fût délicate pendant les périodes COVID. Une fiche de journal de suivi a également été mis en place permettant de consigner les différentes actions, événements qui ont lieu dans les bâtiments communaux. Cet outil permet également une planification des vacances ainsi que des piquets.

L'outil évolue selon les besoins du service.

Il est apparu que l'administratif demandée au chef concierge est lourde. En effet, dans l'état actuel, chaque concierge ou aide-concierge consigne ses activités sur un carnet qui est remis, puis ceci est saisi informatiquement. Il a été choisi pour l'heure de garder cette pratique en attendant la mise en place d'un futur logiciel de saisie des temps de travail. Ce logiciel devrait décharger le chef-concierge de la saisie des heures de travail. Il serait alors à évaluer la pertinence du détail des actions décrites dans les carnets, toujours dans un objectif de libérer du temps utile pour la Conciergerie.

Il a été convenu avec la Direction scolaire que les demandes d'intervention auprès de la Conciergerie par le corps enseignant seraient uniquement limitées aux urgences. Malgré tout, l'application de cette consigne n'a été que partiellement respectée. Ce processus sera à nouveau abordé avec le futur Directeur.

### **Formation continue**

#### *CFC d'agent d'exploitation*

M. Marchetto a terminé avec succès sa formation d'agent d'exploitation. La mise en application de ses connaissances sur le terrain est encouragée.

#### *Cours Informatiques*

MM. Jaccard et Tarin ont suivi des formations Outlook et Excel.

Les autres besoins de formation ont été relevés et seront programmés dans le courant de l'année 2022.

#### *Besoins de formations*

Pour la première fois depuis longtemps, des entretiens individuels ont été menés avec le personnel de la conciergerie. Cette nouveauté, d'abord accueillie avec scepticisme, a ensuite ouvert des discussions et est maintenant considérée comme un outil utile notamment pour les formations.

### **Occupation générale des bâtiments**

L'occupation de la salle polyvalente et des salles de gym a été altérée en raison des contraintes COVID. Des entretiens particuliers ont été prévus pendant cette période afin de maintenir la disponibilité de celles-ci.

### **Vandalisme et déprédations**

Les incivilités ont été nombreuses et malheureusement régulières. Les dégâts sont rarement très importants, néanmoins le sentiment d'insécurité est en hausse. Les effectifs de la Conciergerie sont régulièrement sollicités. Par exemple, quasiment tous les lundis, 1h30 ou plus est nécessaire pour évacuer le préau scolaire

de bris de verre ou autres déchets. Le péron d'entrée doit être lavé au moins tous les lundis ou plus souvent dans la semaine en raison d'une utilisation par des personnes qui ne se soucient pas des déchets ni des salissures.

Une politique de plaintes systématiques auprès de la gendarmerie a été adoptée lorsqu'il y a des dégâts, même légers. Bien que des actions soient menées dans les services de police, seules quelques-unes ont abouti sur des résultats concrets. Cette dernière nous recommande vivement la mise en place d'un système de vidéosurveillance, déjà largement répandu dans d'autres communes.

### **Répartition de l'utilisation des heures de conciergerie travaillées sur les bâtiments**

Une année supplémentaire sous le spectre COVID rends la comparaison entre l'affectation des heures œuvrées par la Conciergerie par bâtiments par rapport aux autres années. En effet, un renforcement des ressources auprès des bâtiments scolaires a été nécessaire afin de respecter les normes sanitaires imposées. Il est également à noter que l'équipe de Conciergerie a travaillé pendant 5 mois avec une personne en moins.

A ça il est important de relever que depuis le mois d'août, l'équipe de conciergerie a pris en charge un bâtiment supplémentaire, soit le pavillon modulaire « Condicta ».

Depuis le mois de novembre, l'équipe de conciergerie a également été invitée à accorder du temps à la prise en main de certaines installations techniques de la Sabliane au fur et à mesure que celles-ci étaient mises en service et pour des visites techniques afin de s'imprégner des besoins de ce bâtiment.

Ainsi 9'166 heures ont été comptabilisées pour l'entretien des bâtiment communaux. N'est pas compté dans ce chiffre le temps de travail du personnel auxiliaire.

Une part très importante de ce temps d'activités de la Conciergerie (environ les deux tiers) a été affecté au site scolaire en Brit.

### **Travaux réalisés par le service de voirie sur les bâtiments**

En 2021, le service de la voirie a consacré 1'046 heures aux bâtiments communaux. Il s'agit d'exactly le même temps qu'en 2020 et 1'342 heures en 2019.

Le collège a mobilisé la majeure partie des heures et les activités portaient essentiellement sur un soutien logistique à la conciergerie liés aux normes d'hygiène pendant la première partie de l'année, ainsi que lié à des activités sur les espaces verts.

### **DEVELOPPEMENT DURABLE EN LIEN AVEC LA CONCIERGERIE**

Il s'agit d'un thème qui a nécessité beaucoup d'échanges privés ou en groupe avec l'équipe de Conciergerie. En effet il avait un certain nombre de frustrations provoquant des résistances et des craintes. Celles-ci avaient initialement été perçues comme de l'inertie ou de la résistance au changement.

La perception était que le « Développement durable » était uniquement axé vers l'écologie et les actions liées étaient imposées en négligeant largement les besoins émanant des tâches propres. Avec du dialogue, il a été possible de déconstruire certaines craintes et les échanges sont dorénavant constructifs. Pour donner quelques exemples sur cette qualité d'échanges retrouvée, nous pouvons citer la planification d'un audit externe concernant la gestion des déchets (agendé pour 2022), les actions visant le regroupement des commandes ou livraisons, le recentrage des produits utilisés sur 2 ou 3 fournisseurs principaux avec avantage aux produits labélisés « écologiques » ou « biologiques », l'abaissement du chauffage ou climatisation pendant les périodes de vacances

L'intégration d'une collaboratrice était également l'occasion de revoir les répartitions des tâches, identifiant un certain nombre de besoins de formation, ainsi que la rotation active des postes de travail afin de limiter les tâches répétitives et garder une bonne connaissance des bâtiments. Cette action offre également une meilleure résilience au sein du service puisque les connaissances sont moins concentrées sur une personne et les informations circulent de manière plus aisée.

La mise en place de fiches de sécurité liés aux produits utilisés au sein de la conciergerie et la formation en lien avec celle-ci a été très appréciée. Le travail se poursuit et s'élargit à d'autres catégories de produits.

Un relevé kilométrique de l'utilisation du véhicule de la Conciergerie effectué pendant toute l'année 2021 et a permis de relever une utilisation moyenne d'environ 6km journaliers. Dès lors aucune action particulière n'a été engagée à ce sujet.



## PATRIMOINE ADMINISTRATIF

### Complexe scolaire en Brit

- Années de construction : 1957 – 1971 – 1986 – 1989 – 1993 - 1997 – 2000 - 2008 – 2015 – 2019
  - Collège / Brit I / Brit II : env. 12'250 m<sup>2</sup>
  - Modulaire : env. 1'025m<sup>2</sup>
  - Alho/Aquarius: env. 633m<sup>2</sup>
- S'ajoutent en 2021 :
  - Pavillon Conecta : env. 765 m<sup>2</sup>
  - Sablliane (mis en exploitation 2022) : env. 2'700 m<sup>2</sup> + 1200m<sup>2</sup> (surf. ext. balayables)

### Collège

Une année supplémentaire où le COVID s'est invité de manière très intrusive dans la vie du collège. Un début d'année sous le spectre du variant Delta, puis Omicron a imposé des normes sanitaires strictes, mobilisant beaucoup de ressources. La détente des mesures en 2<sup>e</sup> partie d'année a permis de relâcher quelque peu le dispositif.



Lors de la première partie d'année, une nouvelle période de quasiment deux mois, l'équipe de conciergerie travaillait par binômes afin de ne pas risquer une contamination intégrale de l'équipe. Cette contrainte s'ajoutant au fait que la Conciergerie disposait d'une ressource humaine en moins a abouti sur le fait que seul l'entretien strictement nécessaire était entrepris. Au-delà de ça, tout le temps était consacré aux activités de nettoyages.

Cette période a ensuite fait part à une période d'incertitude concernant la disponibilité de fournitures et matériaux, avec des délais de livraisons extrêmement longs et surtout très aléatoires.



#### Brit I

Aucun travail d'importance n'a été réalisé dans cette salle en lien à la démolition prochaine.

Les travaux d'entretien du matériel sportif ont été réalisés par Alder Eseinhut. Des travaux ont également été effectués par la conciergerie afin de garantir une utilisation de la surface par les écoles et les sociétés, au moins jusqu'à la mise en service de la Salle triple.



#### Brit II

Les actions de la Conciergerie se sont focalisées sur l'entretien du bâtiment, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bâtiment.

La salle de théorie de Brit 2, n'étant plus utilisée comme salle de classe par l'école dès la mise en service du pavillon Conecta et n'est utilisée que très occasionnellement par des sociétés locales, quelques travaux ont permis un rafraîchissement de celle-ci et son affectation plus régulière comme salle de réunions.

Dans le dernier trimestre de l'année, d'importantes fissures sont apparues dans le bâtiment ou les existantes se sont agrandies. Une surveillance de la zone Brit 2 – pavillon Bourgeon sera prévue en 2022 afin de vérifier si des mouvements de terrains sont à l'œuvre dans cette région.



La cassure des bandes tractrices des grandes baies vitrées de Brit 2 nous a permis de voir que ces modèles de stores ne sont plus commercialisés. Seuls des stores fabriqués sur mesure et évidemment bien plus chers pourraient convenir. Une solution alternative a été trouvée en installant deux stores séparés qui ont été reliés à la même commande électrique, permettant ainsi une économie substantielle.



#### Pavillons enfantines

Les travaux de l'année précédente ont dû être repris partiellement en garantie, tant pour les fenêtres (infiltrations dues à des joints manquants) tant pour l'étanchéité de la toiture (des soudures d'étain ont lâché). Néanmoins dans l'ensemble ces travaux sont satisfaisants.

La problématique des chauves-souris est réapparue. Malheureusement constatée déjà en période de nidification celle-ci sera réparée en 2022 en obturant les accès.



#### Bâtiment modulaire

Aucun travail lourd n'a été réalisé dans ce bâtiment en 2021. Tant les travaux de peinture au sol que les actions visant la désinfection des cafards ont produit des résultats satisfaisants. En 2021, le maintien des conditions du bâtiment ainsi que la livraison du matériel nécessaire pour la gestion des normes sanitaires ont occupé l'essentiel du temps de la conciergerie dans ce bâtiment.

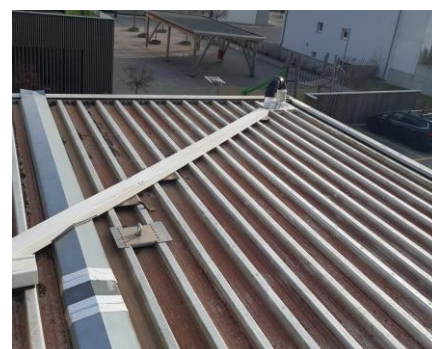
Il convient de signaler un chantier de nettoyage des terrasses et toiture avec une attention particulière pour les coupoles du bâtiment ainsi que les panneaux photovoltaïques et onduleur.

#### Container scolaires « Aquarius »

Le pavillon provisoire ALHO, dit « Aquarius », sera propriété de l'ASIYE dès la fin de l'année 2022. Le niveau de satisfaction des enseignants et élèves est toujours élevé.

Seuls des problèmes relatifs à l'installation de climatisation sont à relever en 2021 mais ils prennent leur source à la conception du projet. Des mesures organisationnelles ont été mises en place afin de palier à cette problématique.

Le problème récurrent des anciens luminaires a été solutionné en remplaçant l'ancien matériel par une installation récente. Un grand chantier de nettoyage de la toiture du pavillon a également été réalisée.



En ce qui concerne le revêtement de la cour intérieure, un projet de réaménagement de cette cour a été développé via un mandat donné à Madame Guylène Spaggiari. Le projet reçu, qui avait été devisé et présenté à la direction scolaire, a été mis en attente en raison du futur projet de réaménagement du site scolaire de Brit (paragraphe suivant).

#### Futurs containers scolaires et besoins en locaux

Il était prévu qu'à la suite du chantier « Sabliane », soit initié le chantier visant la construction d'un bâtiment supplémentaire (bâtiment prévu dans le cadre du concours « Toi mon toit »).

Néanmoins à la suite de plusieurs séances en 2021, il paraissait difficile de situer exactement les besoins scolaires. Avec l'aide de la DGEO, un programme des locaux théoriques a été édité. En fin d'année, il a été décidé d'ouvrir un projet aspirant à déployer idéalement ces locaux dans les volumes du site scolaire dans le cadre d'un grand projet qui prévoit les classes nécessaires à l'ASIYE dans un horizon de 15 à 20 ans.



**Extension collège : salle de gym triple VD6 : « La Sabliane »**

L'objectif de remise du bâtiment en 2021 a été raté de peu, en effet celle-ci a finalement dû être reportée à janvier 2022, afin d'éliminer certains défauts pouvant s'avérer dangereux.

Ce fut une année intense en termes de travaux et gestion des délais. Tel que mentionné en introduction, le COVID n'a pas simplifié le chantier, bien au contraire. Dès le mois de juin, il a fallu avoir beaucoup de discussions et d'imagination afin de replanifier très régulièrement les différents phases et interventions de chantier, soit faisant suite à des manques d'effectifs, soit à la suite de manques de matériaux. Néanmoins en fin d'année, seuls quelques travaux de finitions ou contrôles des différents services d'état concernés étaient encore en cours à l'intérieur de la salle. Sa mise en exploitation a été réagendée après concertation avec la direction scolaire.

Le parking de Brit a également été entièrement reconstruit, incluant l'ouvrage d'infiltration prévu, ainsi que l'aménagement d'un grand couvert à vélos. Le chantier de mise aux normes de l'évacuation des eaux claires du collège En Brit (préavis 2021/05) a également été pris en charge dans le cadre de la planification du chantier.

Les aménagements extérieurs (engazonnage, aménagement des surfaces sportives extérieures, installation de bornes de recharge électrique) sont prévus pendant la première moitié de l'année 2022.

L'espace de circulation depuis la zone de « dépose-minute » jusqu'au patio du collège sera laissée « semi-finie » dans le courant de 2022 afin que tous les tassements de terrain se terminent, puis le revêtement définitif sera alors agendé.

Un suivi financier continu a permis de limiter ou rattraper dans certains cas la plupart des écarts qui auraient pu être créés lors de la réalisation de la salle triple. Ce suivi se poursuivra jusqu'aux factures finales dans le courant de 2022.





### Salle polyvalente

Les travaux de la salle polyvalente ont continué en vue des assainissements du bâtiment.

Des contrôles des réglages de la ventilation et de la production d'eau chaude pour les vestiaires ont été effectués et les corrections faites. Celles-ci avaient pour but de limiter la création de moisissures ainsi que l'éventuelle apparition de bactéries vu la moindre utilisation des vestiaires de la salle.

La mise en conformité des installations de protection incendie s'est également poursuivie avec la mise en conformité des serrures d'issue de secours, leur entretien, la fin des adaptations dans le secteur cuisine (isolation feu dans le rideau (parachutes, joues et coulisses) et procédé au démontage de la paroi de la salle des sociétés.

Dans le courant de l'année, la mécanisation du rideau de scène est tombée en panne. C'était l'occasion de se rendre compte que cette installation est totalement obsolète, tant en ce qui concerne son électronique de commande que ce qui concerne son moteur. Une solution technique a pu être trouvée mais après commande faite auprès de l'entreprise référente en ce qui concerne les scènes de spectacles, les délais se sont reportés au fur et à mesure faisant qu'à ce jour l'installation n'a toujours pas pu être finalisée.

Les réparations du parquet sur la scène ainsi que dans la salle coté gare suite aux infiltrations d'eau (sinistre) ont pu être effectuées. Un contrôle du drainage notamment coté gare sera effectué au printemps suite aux travaux effectués par les CFF.

### Administration communale

Le bâtiment de l'administration communale a subi des travaux d'aménagement des surfaces intérieures (sauf cages d'escaliers). Ces travaux étaient nécessaires afin d'adapter les surfaces de travail aux besoins actuels de l'administration, tant en ce qui concerne le nombre de postes de travail que pour ce qui est des conditions.

La tenue de ce chantier a rencontré quelques difficultés au démarrage suite à l'indisponibilité temporaire d'une des premières entreprises.

Il a fallu ensuite gérer quelques surprises habituelles dans un chantier de transformation d'anciens bâtiments parmi lesquelles il est possible de citer des moisissures, des pentes non répertoriées, la stabilité des murs, le câblage électrique).

En outre, afin de mieux servir la population ainsi que pour ce qui concerne l'agrément des collaborateurs, il a rapidement





été choisi d'aménager deux conteneurs de chantier en tant que bureau de réception pendant la durée des travaux.

Les autres services ont fonctionné pour la plupart en télétravail.

La durée de chantier a également été altérée suite à certains manques de matériaux notamment dans le domaine électrique.

Le mobilier a été choisi pour satisfaire aux nouvelles normes ergonomiques (mobilier réglable en hauteur), ambiance de travail (lampes à lumière prismatique réglable) et sécuritaire (armoires à rideau verrouillables).

### **Salle communale Grand-Rue 15 (kiosque)**

Un projet de rénovation globale du bâtiment a été mis au point et soumis à la Municipalité. Ce projet vise à réaffecter la surface de la salle du kiosque au 1<sup>er</sup> étage en surfaces administratives nécessaires. Des recherches supplémentaires ont été demandées au sujet d'accès PMR à ces surfaces.

Le projet comprendra également la modification du mode de production de chaleur et eau chaude pour le bâtiment, isolation et rénovation des façades ainsi que de la toiture et probablement une production photovoltaïque. L'assainissement du soubassement du bâtiment sera également traité.

### **Ancienne Grande salle**

Faisant suite à plusieurs interventions notamment sur la ferblanterie et l'isolation de l'extension de la garderie, un suivi régulier du pont thermique qui avait entraîné l'apparition de moisissures a été agendé dans le courant de 2021 sans montrer de nouvelles infiltrations d'humidité. L'assainissement de la paroi pourra être entreprise en 2022.

Une fuite dans la conduite de transmission de chaleur qui alimente ce bâtiment depuis la salle Polyvalente a nécessité des travaux de réparation. Une attention particulière sera accordée dans les prochaines années à cette conduite qui pourrait être affaiblie.

Plusieurs réparations de l'escalier d'accès au bâtiment ont eu lieu. Le béton a été fissuré avec le temps et pendant l'hiver ces fissures ont parfois tendance à éclater. Une réparation plus lourde sera proposée.

## **PATRIMOINE FINANCIER ET MIXTE**

La commune d'Yvonand est propriétaire de plusieurs bâtiments dont l'affectation peut-être pour du logement, des activités commerciales, administratives parfois combinées comme pour l'immeuble de la Gare 6.

### **Petite Amérique (PAY)**

Ce bâtiment accueille les locaux de la voirie, des PME, le SDIS, l'école de musique, l'espace Gutenberg, le Corps de Musique et une salle de réunion communale.



Après l'étude menée en 2019, la formation du personnel de Voirie et conciergerie aux travaux sur des grandes hauteurs, la remise en état du toit (mené essentiellement par le service de Voirie) a mis en évidence quelques faiblesses notamment en ce qui concerne le vieillissement, essentiellement par UV,

des mousses d'isolation sous-plaques ainsi que des coupoles qui présentent des fissures. Constatés en automne, la programmation de ce chantier se fera en 2022/23. Des essais doivent avoir lieu afin de vérifier si ceux-ci peuvent être menés en interne ou s'il un mandat extérieur doit être accordé (grande longueur de bâtiment).



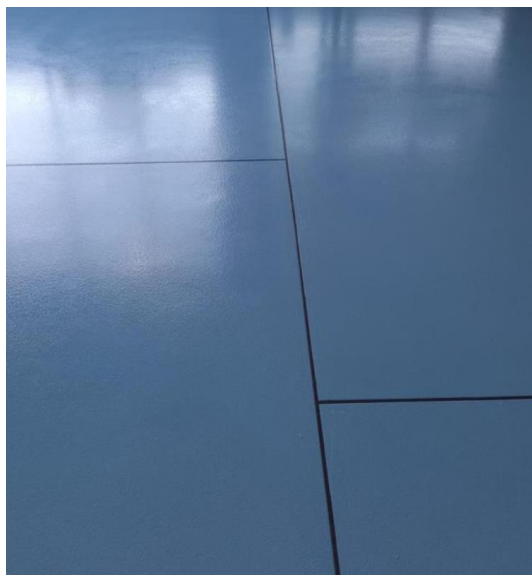
Des dégâts importants ont également été provoqués par la grêle.

Le dossier annoncé à l'ECA, va comprendre une réflexion sur le fait que les plaques abîmées soient remplacées en l'état ou si la structure doit être modifiée afin d'accueillir des plaques droites, plus simples à entretenir et moins onéreuses. Il n'y a pas d'infiltrations d'eau malgré les trous extérieurs.



Dans le courant de l'année a eu lieu la réfection des sols de la halle des pompiers (préavis SDIS).

L'ancienne surface présentait des plaques de peinture de sol que se détachaient sous la contrainte mécanique exercée par les roues des véhicules des pompiers. Il a été choisi de remplacer la peinture de sol par un sol en résine industrielle pouvant supporter le poids des camions. Une attention particulière a également été portée sur l'aspect sécuritaire afin que cette surface ne soit pas glissante avec l'humidité apportée depuis l'extérieur par les véhicules.



#### **Immeuble Tannerie 4-6**

Ce bâtiment est affecté uniquement au logement. En 2021, un suivi des fissures et stabilité du bâtiment a été mené. Il apparaît que les travaux qui ont installé des tirants métalliques à travers le bâtiment ont permis de stabiliser ce dernier.

Le rapport fait néanmoins ressurgir la problématique liée à la stabilité des balcons qui devront être traités dans le courant de l'année 2022.

Un certain nombre de problématiques liées aux rapports de voisinage sont à noter. Celles-ci sont pour l'essentiel liées à la vétusté du bâtiment, notamment dans le domaine de l'isolation phonique. Néanmoins la correction de cette problématique requiert des moyens conséquents engendrant des désagréments importants pour les locataires pour un bénéfice théorique au final qui est aléatoire (aucune entreprise ne le garantit). Il a été choisi de ne pas entreprendre de travaux.

#### **Immeuble Gare 6**

Le bâtiment a subi très peu de travaux en 2021.

Ceux-ci ont essentiellement consisté au remplacement de certains appareils électroménagers, au remplacement d'une pompe de relevage et la modification d'une sortie de place de parc extérieure qui posait problème à son locataire.

#### **SI Montchoisi Treysala 18-24**

Des entretiens courants dans les immeubles ont eu lieu qui ont porté essentiellement sur le changement d'appareils électroménagers (lave-vaisselle, réfrigérateur, four, vitrocéramique).

Une visite a également été faite avec la gérance. Celle-ci a procédé à la réparation de tabatières non étanches, la remise en ordre du local à vélos ainsi que les faux-plafonds d'un couloir en sous-sol.

Des devis pour le remplacement des fenêtres ont été demandés à des entreprises en prévision de leur rénovation afin d'optimiser l'isolation des appartements ainsi que pour le remplacement des boilers des appartements par une installation centralisée, là aussi dans une démarche visant l'optimisation énergétique des immeubles.

La gérance soumettra ses différentes propositions de travaux à la commission en charge de l'administration des immeubles.

**Sociétés locales**

L'année 2021 a malheureusement été similaire aux 2 années précédentes et bons nombres d'animations n'ont pas pu se dérouler dû aux restrictions et également la fête nationale qui a été dû être annulée faute des pluies diluviennes durant l'été et du fait que le lac de Neuchâtel ait débordé, rendant l'accès aux plages impossible.

Seules certaines sociétés ont mis sur pieds des manifestations mais avec des efforts considérables au sein de l'organisation, pour respecter les mesures sanitaires.

## 7.1 URBANISME – POLICE DES CONSTRUCTIONS (M. Guy-Daniel Beney)

### - BUREAU TECHNIQUE YVONAND (BTY)

#### o Organisation :

Le BTY est sous la responsabilité de M. Emmanuel Volery, chef de service.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, le BTY occupait 3 personnes équivalent à 2,3 ETP (identique à 2020) :

- M. Emmanuel Volery, chef de service  
entré en fonction le 1<sup>er</sup> juin 2016 / taux d'activité 100%
  
- Mme Mary-José David, collaboratrice technique  
entrée en fonction en 2005 / taux d'activité 80%
  
- Mme Emanuelle Maccagni, secrétaire  
entrée en fonction en octobre 2016 / taux d'activité 50% (+ 20% au service de voirie)

Dès juillet 2021, Mme Laetitia Franchini est venue compléter l'effectif du secrétariat du BTY par un contrat de travail à durée déterminée (1 an) avec un taux d'occupation de 50% (+ 50% au Greffe)

Au 30 septembre 2021, Mme Mary-José David a souhaité donner une autre direction à sa vie professionnelle et a résilié son contrat de travail auprès de la Commune.

Le poste que Mme David occupait a immédiatement été mis au concours et 22 candidatures sont parvenues à la Municipalité. Après la sélection d'usage et les auditions effectuées début décembre 2021, le candidat retenu a signé son contrat de travail pour un début d'activité au 14 mars 2022.

Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2021, le BTY s'est retrouvé avec 2,0 ETP et Mme Maccagni a assumé avec satisfaction diverses tâches complémentaires pour pallier le manque d'effectif technique.

Selon le planning de formation des deux apprentis de l'administration communale, ils peuvent être appelés à effectuer une période déterminée au BTY.

Le municipal de la police des constructions et de l'urbanisme est en relation très étroite avec le BTY pour le traitement des affaires courantes et tient au minimum une séance hebdomadaire afin de traiter l'ensemble des dossiers qui sont soumis à la municipalité pour validation et/ou décision.

Courant octobre 2021, le BTY a occupé de nouveaux locaux, toujours au 1<sup>er</sup> étage du bâtiment mais plus spacieux.

#### o Tâches :

Les tâches du BTY sont très diverses et comprennent les principaux points suivants pour rappel :

- Traitement de l'ensemble des dossiers de la police des constructions, rapports à l'intention de la municipalité.
- Traitement des procédures de demande de permis et traitement des permis (construire, habiter, utiliser, etc...) après validation municipale.
- Traitement et préparation des parutions dans la FAO (feuille des avis officiels) par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) des mesures de signalisation, de circulation et de stationnement.
- Traitement des procédures pour les aménagements routiers et les enquêtes préalables DGMR en application de la Loi sur les routes (LRou).
- Traitement des procédures d'expropriations.
- Organisation et structure des dossiers, suivi, archivage.

- Collaboration avec l'ensemble des dicastères de la municipalité et avec tous les autres services communaux.
- Application des prescriptions légales en matière de police des constructions et des règlements communaux, cantonaux et fédéraux.
- Communication des renseignements relatifs aux dossiers communaux en cours, renseignements aux citoyens, architectes, maîtres d'ouvrage, maîtres d'état, etc...
- Gestion du cadastre parcellaire communal, de l'état d'équipement des parcelles et des affectations des bâtiments (LHR).
- Mise à jour du cadastre sous-terrain (canalisations eau potable, eaux claires et eaux usées).
- Permis de fouille et relevés.
- Calcul des diverses données en vue de la facturation des différentes taxes.
- Gestion des procédés de réclame.
- Contrôles techniques divers et relevés par GPS.
- Démarrage et suivi des chantiers privés, suivi de certains chantiers communaux.
- Statistique de la construction (état des dossiers CAMAC).
- Gestion information et bases de données.

**M. Emmanuel Volery** est responsable de l'organisation et de la répartition des tâches entre les collaborateurs du BTY. Il est membre du RIBT (ci-dessous), de la Commission consultative d'urbanisme et d'environnement (CCUE, point 7.4); membre de la Commission de salubrité (point 7.3), membre de l'Association vaudoise des ingénieurs, architectes et techniciens communaux (AVIATCO) et a participé à l'étude du Plan directeur régional au sein de l'ADNV. Il collabore aussi étroitement et très régulièrement avec tous les autres Services communaux (Voirie, Bâtiments, Greffe, Bourse et Sécurité publique principalement).

Durant l'année 2021, M. Volery a aussi été appelé à traiter certains dossiers spécifiques hors Police des constructions, dont notamment :

- Mise à jour de la gestion des eaux claires, des eaux usées et de l'eau potable et du cadastre souterrain.
- Application du règlement de la zone réservée en vigueur depuis 09.2018.
- Participation et suivi à la révision du PDCOM / PACOM, env. 140 heures (125 heures en 2020)
- Participation et suivi de l'étude du PA Les Plages, env. 90 heures (75 heures en 2020)
- Gestion technique et administrative de la procédure définitive des mesures de circulation et du stationnement dans les secteurs Centre
- Etude et mise en place des mesures de gestion du stationnement à la rue du Lac
- Gestion des mises à ban des emplacements communaux
- Evolution du Géoportail : lien avec le Registre foncier, mise à jour des cartes pour les dangers naturels, les dossiers d'enquête, les canalisations et les demande de permis de fouille en ligne ; en collaboration avec le SIT d'Yverdon.
- Suivi du dossier et organisation de la mise à l'enquête Fleurettes-Passerelles
- Suivi du dossier et organisation de la mise à l'enquête Trottoir Rue de la Mauguettaz
- Suivi du dossier et préparation des données pour l'étude de ruissellement et Ruisseau de la Golaz.
- Suivi du dossier et préparation de l'enquête complémentaire et étude des 2 parkings Salle Triple.
- Suivi du dossier et préparation de l'enquête Container Conecta.
- Participation à la mise à jour des baux de fermage.

Ce sont plus de 700 heures (700 heures en 2020) que M. Volery a consacré à ces différents dossiers, tout en traitant les dossiers courants.

**Mme Mary-Jo David** a fonctionné jusqu'à son départ comme membre de la commission consultative d'urbanisme et d'environnement (CCUE, point 7.4), ainsi que comme secrétaire technique de la commission de salubrité (point 7.3 ci-dessous).

Mme David était responsable du traitement administratif de la délivrance des permis de construire et des permis d'habiter/d'utiliser, elle en assurait aussi le suivi. Elle établissait les rapports techniques suite aux visites de salubrité.

Mme David a aussi collaboré avec le dicastère des bâtiments communaux (03 – Mme Emmanuelle Bigot jusqu'au 30 juin 2021 et Mme Christelle Fresneau dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021) en collaboration avec M. Hugo Dias.

**Mme Emanuelle Maccagni** est secrétaire de la Commission consultative d'urbanisme et d'environnement (CCUE, point 7.4) et secrétaire de la commission de salubrité (point 7.3).

Elle établit l'ensemble des notes lors des visites de salubrité, autant pour les dossiers concernant Yvonand que pour les communes partenaires (RIBT ci-dessous), ce qui permet ensuite d'établir les rapports.

Outre les affaires courantes liées au poste, Mme Maccagni tient à jour la gestion des listings du suivi des affaires, organise les visites pour les dossiers dispensés d'enquête publique ainsi que les visites de salubrité et prépare les dossiers pour l'ordre du jour des séances de municipalité.

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021 et comme relevé plus haut, Mme Maccagni a repris certaines tâches suite au départ de Mme David et plus précisément le traitement administratif de la délivrance des permis de construire et des permis d'habiter/d'utiliser, ainsi que le suivi. Elle a aussi repris l'établissement des rapports techniques suite aux visites de salubrité.

Mme Maccagni a traité 545 courriers en 2021 (768 en 2020/681/726) :

435 courriers pour la Municipalité (573)

59 courriers pour le BTY (115)

51 courriers pour le RIBT (80)

Comme toutes les années précédentes, il est à relever que les renseignements et les informations transmis par les collaborateurs du BTY pour donner suite aux demandes des citoyens, des architectes ou de tout autre public Tapa-Sabllia, liés à la police des constructions ou à l'aménagement du territoire, sont toujours très nombreuses, voir toujours en augmentation. On peut relever que les communications téléphoniques ont augmenté d'une manière très significative.

Il est important de rappeler que la municipalité se doit de faire appliquer non seulement les diverses réglementations communales, mais aussi les nombreuses réglementations cantonales et fédérales, sa responsabilité pouvant être engagée en cas de non-conformité ou de conflit.

#### **Situation COVID :**

La situation connue en 2020 s'est répétée en 2021 avec quelques adaptations liées à l'évolution de la pandémie et des directives de l'OFSP, respectivement des Autorités cantonales et fédérales.

Pour rappel, la situation a imposé une mise en place de diverses mesures pour le BTY : l'organisation pour l'occupation des locaux, pour le télétravail, les relations du RIBT avec les autres Communes, la mise en place des nouvelles procédures imposées par les Services de l'Etat (CAMAC en particulier) et les diverses relations avec les citoyens et les professionnels.

Les absences du personnel liées à la situation sanitaire ont aussi quelque peu compliqué l'organisation générale.

D'un point de vue général, cette situation a à nouveau passablement compliqué le fonctionnement du BTY, mais l'organisation mise en place a permis d'assurer le traitement des dossiers dans des délais raisonnables en relation avec la situation générale liée aux mesures sanitaires imposées.

Comme en 2020, les visites ont été fortement limitées aux domiciles des citoyens, principalement en ce qui concerne les contrôles par le BTY (objets dispensés d'enquête) et par la Commission de salubrité (objets soumis à enquête publique). Dans cette situation et du fait que la Municipalité se doit de délivrer les permis



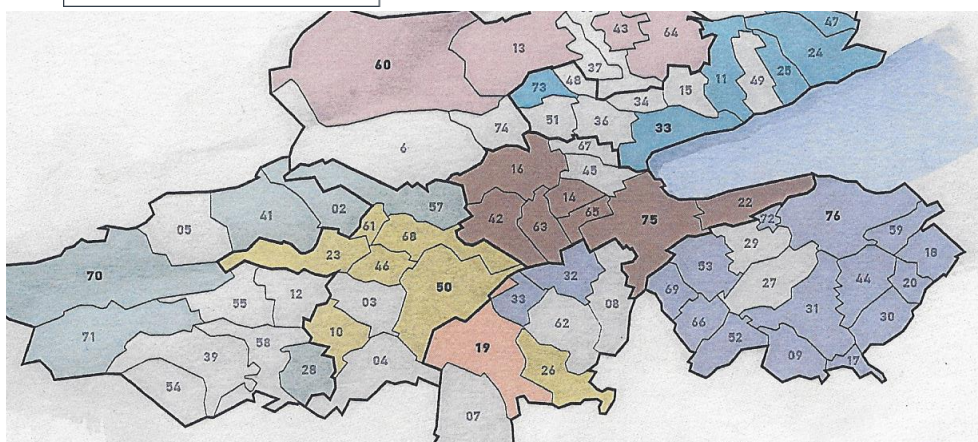
concernés, des visites de sécurité avec un nombre limité de participant (municipal, technicien et secrétaire) ont été effectuées dans un premier temps. Les visites de la Commissions de salubrité dans sa configuration normale ont pu reprendre progressivement durant le deuxième semestre 2021.

Pour la même raison, il n'y a pas eu de formation continue organisée par les Services cantonaux durant 2021.

#### - PRESTATIONS EXTERIEURES (RIBT) :



**Le RIBT - Réseau intercommunal des Bureaux techniques créé en 2014 – regroupe 14 communes avoisinantes, sous contrat de prestation avec la Municipalité en ce qui concerne la police des constructions.**



Depuis sa création, le RIBT n'a cessé de proposer des prestations complémentaires du fait de l'évolution incessantes des règlementations, des normes et des directives liées à la police des constructions et à l'aménagement du territoire.

Les dossiers devenant de plus en plus complexes, les Autorités des communes liées au RIBT apprécient l'appui de professionnels.

Des rencontres régulières sont organisées entre les 7 bureaux technique que compte le RIBT afin de définir le traitement de certaines procédures.

En 2021, le BTY a traité pour les communes sous contrat de prestation :

- 36 permis de construire soumis à enquête publique (22 en 2020 / 35 / 43 / 43 / 49 / 64).
- 0 demandes d'implantation A (4)
- 9 permis de construire dispensés d'enquête publique (7 en 2020 / 11 / 6 / 15).
- 4 permis de construire dispensés d'enquête avec circulation au Canton (CAMAC)
- 26 permis d'habiter/d'utiliser (21 en 2020 / 25 / 22 / 14).
- 18 rapports techniques pour préavis (18 en 2020 / 15 / 10).

Pour l'ensemble de ces prestations, le BTY a été occupé pour un équivalent estimé à 0,7 ETP (0,6 en 2020 / 0,8 / 0,7). M. Volery, principal interlocuteur auprès du réseau RIBT, y a consacré env. 365 heures (320).

Un montant de CHF 51'743.10 a été facturé à ces communes en 2021 (CHF 46'265.30 en 2020 / 68'182.60 / 67'171.30 / CHF 64'835.00 / CHF 58'310.00 / CHF 55'579.80) ; comme usuellement, il est à relever que certaines prestations effectuées en 2021 ne seront facturées que l'année suivante lors de la finalisation des dossiers par les municipalités respectives.

Malgré la situation Covid qui a empêché les visites de salubrité, la légère diminution de recettes de 2020 (budget CHF 50'000.00) a déjà été comblée de moitié en 2021, nous sommes revenus à des chiffres équivalents à ceux des années 2015-2016. Les chiffres 2021 découle d'une diminution du nombre de dossiers

soumis à enquête publique pour les constructions de logement principalement, la majorité des 14 communes ayant dû limiter leur zone à bâtir afin de respecter la réglementation en vigueur (LAT – zones réservées) ou sont actuellement en pleine révision de leur PACom.

Le BTY a constaté un impact conséquent du fait de la mise en place des zones réservées dans 6 des 14 Communes RIBT et s'inquiète de l'afflux de dossiers des prochaines années, une fois les zones réservées levées. Le traitement des dossiers pourrait se trouver difficilement compatible avec le suivi des importants dossiers de la Commune.

**- PRESTATIONS YVONAND :**

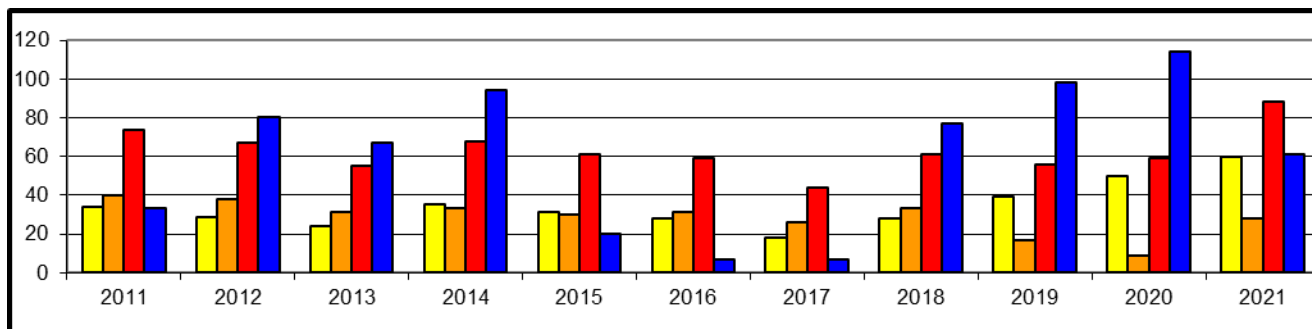
Les dossiers suivants ont été traités pour Yvonand en 2021 :

- |    |   |             |                                      |
|----|---|-------------|--------------------------------------|
| a. | Permis de construire  |             |                                      |
| -  | soumis à enquête publique (P)   | 26          | (9 en 2020/17/33/26/31)              |
| -  | dispensés d'enquête publique (D)  | 36          | (50/39/28/18/28)                     |
|    | Total :   | 62          | (59/56/61/44/59)                     |
| -  | dispensés d'enquête Services cantonaux  | 24          | (1/2)                                |
| b. | Permis d'habiter / d'utiliser   |             |                                      |
| -  | suite à enquête publique (P)  | 28          | (3/42)                               |
| -  | suite à enquête publique de PPE   | 1 / 4 lots  | (5 pour 65 lots/5)                   |
|    | Il est à préciser qu'une seule et unique demande de permis de construire peut-être déposée et comptabilisée pour une construction comportant plusieurs logements (PPE), mais chaque lot doit être traité individuellement.  |             |                                      |
| -  | suite à dispense d'enquête (D)  | 28          | (52/51)                              |
|    | Total :   | 57 / 4 lots | (87 - 147 inclus lots PPE/98/77/7/7) |
| c. | Rapports techniques pour préavis municipal  | 15          | (27/15/17/10)                        |
| d. | Autorisations municipales   | 22          | (13/19/10/10/16)                     |
|    | délivrées pour les travaux et constructions de minime importance non soumis à permis de construire selon l'art. 103a LATC et 68A RLATC : murs et barrières jusqu'à 120 cm de hauteur, cabanes de jardin jusqu'à 8 m2, abri à vélo jusqu'à 6 m2, pergola jusqu'à 12 m2, installations solaires, constructions de peu d'importance, travaux d'entretien courant, etc... |             |                                      |
| e. | Autorisation pour installation solaires   | 17          |                                      |
|    | afin de favoriser le développement des énergies renouvelables, la réglementation en vigueur permet d'autoriser l'installation de panneaux solaires, thermique et photovoltaïques, sans procédures de permis de construire mais à certaines conditions d'installation  |             |                                      |
| f. | Dossiers temporaires  | 179         | (177/152/110/123)                    |
|    | ces dossiers sont diverses demandes sans concrétisation immédiat des projets  |             |                                      |
| g. | Permis de fouilles  | 14          | (10/7/12/12)                         |
|    | en 2021, Swisscom a engagés les travaux d'installation de la fibre optique et un permis de fouille a été délivré par rue ou par secteur, permis qui peut comprendre entre 5 et 20 sondages  |             |                                      |

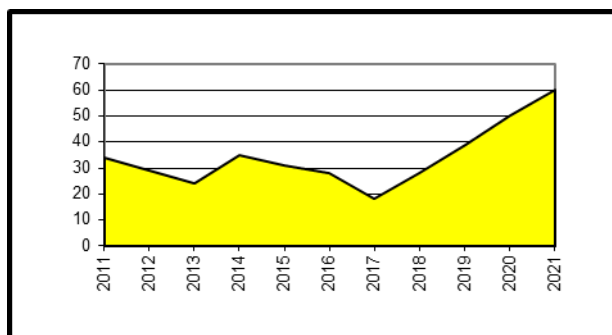
## RECAPITULATIF POLICE DES CONSTRUCTIONS

De 2011 à 2021

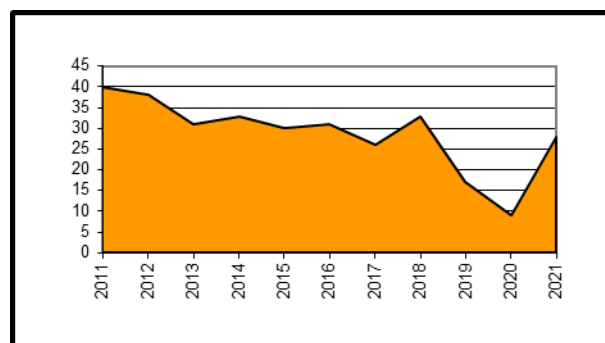
Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Permis de construire dispensés	34	29	24	35	31	28	18	28	39	50	60
Permis de construire soumis	40	38	31	33	30	31	26	33	17	9	28
Total	74	67	55	68	61	59	44	61	56	59	88
Travaux non soumis à autorisation	21	17	6	20	8	16	10	10	19	13	22
Permis d'habiter/utiliser délivrés	33	80	67	94	20	7	7	77	98	114	61



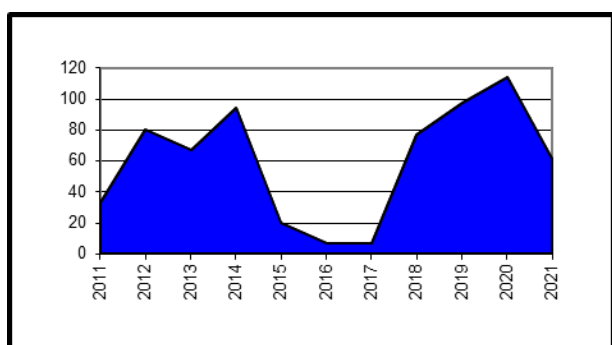
Permis de construire délivrés dispensés d'enquête publique



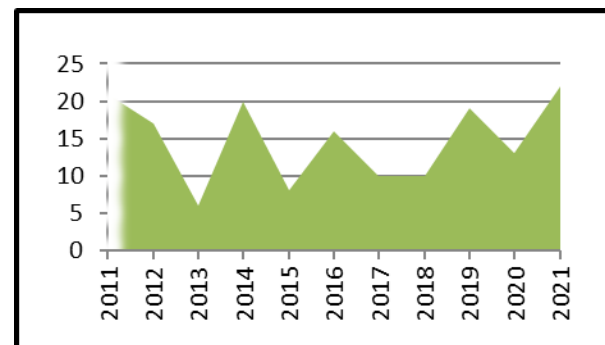
Permis de construire délivrés soumis à enquête publique



Permis d'habiter ou d'utiliser délivrés



Travaux non soumis à autorisations



- **Principaux chantiers et constructions en 2021 :**

Du fait de l'application depuis septembre 2018 des conditions de la zone réservée, aucune demande de réalisation de nouveau logement ou d'agrandissement de logement hors des volumes et des gabarits des constructions existantes n'a été déposée.

En 2021, les principaux chantiers sur notre territoire ont été les suivants :

- **M. Peguiron, rue Oche-Berthoud (6 villas)**  
les travaux préparatoires ayants débutés en 2019 (permis de construire délivré avant 09.2018), la construction des villas a démarré en 2020 comme prévu et la finalisation du chantier est intervenue courant 2021.
- **Commune d'Yvonand, salle de gymnastique triple**  
construction pratiquement finalisée au 31.12.2021
- **Commune d'Yvonand / ASYIE, construction de 6 classes temporaires (containers II)**  
construction réalisée entre mars et août 2021, fonctionnelle pour la rentrée scolaire
- **Mme Vulliamoz & M. Viquerat, construction d'une villa rue de la Bauma 9**  
construction finalisée (permis de construire délivré avant 09.2018)
- **M. Quentin Durussel, rénovation d'une ferme et création de 3 logements, rue du Casino 14, La Mauguettaz**  
la création des logements dans les volumes et les gabarits existants débuté en 2020 est en cours de finalisation au 31.12.2021
- **M. Biolley & Mme Bodin, construction d'une villa rue de la Tannerie**  
la construction débutée en 2020 a été finalisée au 31.12.2021 (permis de construire délivré avant 09.2018)
- **Gare CFF : construction du quai CarPostal et aménagements extérieurs**  
les travaux sont en cours et seront finalisés début 2022

- **BUREAU TECHNIQUE, SITUATION AU 31.12.2021 :**

Similairement à 2020 et malgré la charge importante de travail au BTY et la situation rencontrée en 2021, le rythme de rattrapage des dossiers en suspens a pu être maintenu grâce à l'organisation mise en place depuis quelques années déjà :

- rattrapage dossiers soumis à enquête publique (P) 13 (35 en 2020, dont 5 PPE comportant 65 lots)
- rattrapage dossiers dispensés d'enquête (D) 10 (52 en 2020)

Ces derniers dossiers dispensés d'enquête publique sont à jour, la grande majorité des rattrapages ayant été effectuée au 31.12.2020.

A la fin de la législature, soit au 30 juin 2021, seule une dizaine de dossiers spéciaux restaient à traiter. L'objectif d'un rattrapage complet que le chef de service avait fixé depuis plusieurs années a donc été atteint.

Cependant et suite à l'emménagement du BTY dans ses nouveaux locaux et à l'archivage des dossiers durant le dernier trimestre 2021, il s'est avéré que certains anciens dossiers (2010 à 2016) n'étaient pas totalement finalisés. Ces dossiers seront contrôlés pour finalisation et archivage en 2022.

## 7.2 Aménagement du territoire :

### ZONES À BÂTIR :

- a. **Zone réservée** (préavis 2019/06 - Création d'une zone réservée communale selon l'article 46 de la Loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC) .

Rappel que si les mesures liées à cette planification sont en vigueur depuis 09.2018, le Département du territoire et de l'environnement (DTE) a conclu à la validation de la zone réservée sur notre territoire en date du 27 février 2020.

La validité d'une zone réservée est de 5 ans, prolongeable 3 ans au maximum. Si à cette échéance les nouvelles planifications ne sont pas en vigueur, l'état antérieur est réactivé.

- b. Plan général d'affectation (PGA – Plan de zone), renommé depuis 2019 Plan d'affectation communal (PACom) et Règlement communal sur le plan général d'affectation (RCPGA) :** (préavis 2018/21 (Crédit d'étude pour l'adaptation du Plan directeur communal (PDCom), la révision du Plan général d'affectation (PGA) et du règlement communal sur le Plan général d'affectation (RCPGA), ainsi que d'autres planifications).



Suite au démarrage de l'étude en mars 2019 et les différentes étapes réalisées en 2020, 9 séances ont été tenues en 2021 entre les mandataires, le Bureau technique, la municipalité et les services cantonaux. Les diagnostics ainsi que la définition des objectifs et des mesures ont été finalisés par la municipalité.

Les thématiques ayant été revues (6 au lieu de 7 initialement) du fait d'un regroupement de certains sujets, le traitement des dossiers en 2021 se présentent comme suit :

Thématique / mandataire :	Municipaux responsables :	Date de traitement :
<b>A Urbanisation / Dolci</b>	<b>Guy-Daniel Beney et Martin Schnorf</b>	<b>2020</b>
A.1. Organisation et morphologie du territoire communal		
A.2. Etat du dimensionnement de la zone à bâtir		
A.3. Mixité		
A.4. Centralités		
A.5. Espaces publics		
A.6. Equipements		
<b>B Economie / Dolci</b>	<b>Philippe Moser et Alexandre Lecourtier</b>	<b>03.2021</b>
B.1. Secteur primaire		
▪ Agriculture		
▪ Pêche		
▪ Sylviculture		
B.2. Secteurs secondaires et tertiaires		
B.3. Commerces		
B.4. Tourisme et culture		
<b>C Mobilité / Chrite&amp;Gygax</b>	<b>Romano Dalla Piazza et Guy-Daniel Beney</b>	<b>04.2021</b>
C.1. Mobilité douce		
C.2. Transports publics et interfaces		
C.3. Réseau routier et transports individuels motorisés		
C.4. Stationnement		



**D Patrimoine culturel & naturel / CSD Alexandre Lecourtier et Christelle Fresneau 03.2021**

- D.1. Patrimoine historique et archéologique
- D.2. Patrimoine et milieu naturel
- D.3. Agriculture et surfaces d'assolement
- D.4. Cours d'eau
- D.5. Rives du lac
- D.6. Forêts

**E Environnement / CSD Gabriel David et Romano Dalla Piazza 06.2021**

- E.1. Protection de l'air
- E.2. Nuisances sonores
- E.3. Gestion des eaux
- E.4. Risques majeurs
- E.5. Sites pollués et gestion des déchets
- E.6. Rayonnement non ionisant
- E.7. Dangers naturels

**F Energie / CSD Gabriel David 10.2021**

- F.1. Energie électrique
- F.2. Energie thermique

La prochaine étape sera la présentation du dossier lors d'une seconde séance des Groupes de travail début 2022 en vue de la mise à jour et de la finalisation du projet afin de pouvoir transmettre le dossier d'examen préalable à la DGTL.

**a. Plan de quartier Mortaigue :**

La création de ce nouveau Plan de quartier – parcelles 269 & 270 - dont le préavis 2015/15 a été accepté par le conseil communal en octobre 2015, est toujours en attente.

Cependant, un projet de construction à l'étude depuis quelques années suit son cours.

**b. Plan de quartier Mordagne :**

Le préavis 2016-02 prévoyant la révision de cette planification, l'étude pour une affectation en zone d'utilité publique et sportive a donc été menée depuis 2019. Les différents Services cantonaux ont été consultés et intégrés dans le projet en ce qui concerne la DGMR. L'étude est toujours en cours au 31.12.2021.

**c. Nouvelle planification de la zone "Plages"**

L'étude du Plan d'affectation (PA) Les Plages a suivi son cours. Diverses séances ont été tenues, dont une séance de coordination (avril 2021) avec les Service cantonaux concernés et la Grande Cariçaie.

En coordination avec la DGE-forêts et le dicastère de M. Alexandre Lecourtier, les levés de lisière de l'ensemble du secteur lacustre a été réalisé en juin 2021.

Suite à l'envoi du dossier d'examen préliminaire à la DGTL en juin 2021 et le retour de ce service cantonal en octobre 2021, le projet de planification est en préparation en vue d'une présentation aux riverains et aux acteurs du secteur lacustre, cette étape permettant ensuite de transmettre le dossier à la DGTL pour l'examen préalable.

L'objectif reste identique, à savoir une finalisation de ce dossier d'ici 2023.

**HORS ZONE À BÂTIR (zone agricole et zone intermédiaire) :**

Rappel que la municipalité n'a aucun pouvoir décisionnel quant aux projets ou travaux effectués hors de la zone à bâtir, soit dans les zones agricoles ou intermédiaires, et ceci même si les travaux envisagés sont de minimales importances.

Dès lors, certaines affaires non légalisées à l'époque peuvent ressortir, principalement en ce qui concerne des sujets de construction ou de modification sur des bâtiments intervenus il y a de nombreuses années et sans autorisation municipale ou cantonale officielle. Quelques dossiers de ce type sont en cours ou ont été traités en 2021.

### 7.3 Commission de salubrité :

La commission de salubrité est composée de cinq membres :

Président :	M. Guy-Daniel Beney	
Secrétaire :	Mme Emanuelle Maccagni	
Secrétaire technique :	Mme Mary-José David	(jusqu'au 30.09.2021)
Membres :	M. Michel Burnand	
	M. Emmanuel Volery	
	M. Jean-Luc Rochat	

Durant les procédures d'enquête publique, la commission consulte tous les dossiers et émet ses éventuelles remarques par rapport au respect des normes de salubrité en vue de la délivrance du permis de construire par la municipalité.

La commission de salubrité a pour rôle final de contrôler la conformité des travaux soumis à enquête publique avant l'utilisation ou l'occupation des locaux. Elle établit un rapport à la municipalité afin que cette dernière puisse se déterminer sur la délivrance d'un permis d'utiliser (locaux d'activité ou installations) ou d'un permis d'habiter (logements).

Pour des questions de délai, il est à relever que le Bureau technique, accompagné généralement du municipal, procède à certaines visites afin de pouvoir transmettre un rapport préalable à la municipalité en vue de la délivrance d'un permis d'habiter/d'utiliser provisoire. Cette façon de faire permet d'inscrire le logement ou le local en question, auprès du Registre cantonal des bâtiments afin que les nouveaux occupants puissent s'inscrire auprès du Contrôle des habitants.

Comme en 2020, ce type de visites a été diminué au maximum en 2021 afin de ne pas apporter d'étapes complémentaires dans le processus.

Pour les raisons évoquées plus haut (situation COVID), le nombre de séances de la commission de salubrité a été diminuée en 2021 et a représenté 47 heures (82,75 heures en 2020/121.5/123,2/70/30) réparties entre les visites des logements ou des locaux et les consultations des dossiers.

Au total, ce sont 31 (29 en 2020/58/50/41/43) rapports qui ont été établis, se répartissant comme suit :

- Suite à préavis de la commission sur les demandes de permis de construire : 21 (7/16/23/26/27)
- Suite aux visites en vue de la délivrance du permis d'habiter/d'utiliser : 10 (22/42/27/15/16)

Pour les travaux dispensés d'enquête publique ou non soumis à permis de construire, le BTY est responsable du contrôle des constructions jusqu'à la finalisation des dossiers. 28 dossiers ont été traités en 2021.

La commission de salubrité peut également être interpellée pour des sujets de pure salubrité. Dans ce cas, un médecin du cabinet médical d'Yvonand est appelé à fonctionner au sein de la commission, Aucun cas n'est à relever durant l'année 2021.

### 7.4 Commission consultative d'urbanisme et d'environnement (CCUE – création 2009) :

La commission est composée de sept membres et d'une secrétaire :

**Jusqu'au 30 juin 2021 :**

Président :	M. Guy-Daniel Beney	Municipal urbanisme
Membres :	Mme Mary-José David	collaboratrice BTY
	M. Emmanuel Volery	responsable du BTY
	M. Nicolas Liechti	CC SOC
	M. Viktor Zeiter	CC UDC
	M. Cyril Ottonin	CC PLR
	M. Dominique Antoniazza	hors CC, architecte retraité
Secrétaire :	Mme Emanuelle Maccagni	collaboratrice BTY

Suppléants : M. Pierre Vigier CC SOC  
 M. Stéphane Gurtner CC UDC  
 Mme Christiane Brugger CC PLR

**Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021 :**

Président	M. Guy-Daniel Beney	Municipal Urbanisme	
Membres	Mme Mary-José David	collaboratrice BTY	démission au 30.09.2021 (le poste sera renouvelé en 2022)
	M. Dominique Antoniazza	hors CC, architecte retraité	
	M. Emmanuel Volery	responsable du BTY	
	M. Cyril Ottonin	CC PLR	
	M. Viktor Zeiter	CC UDC	
	M. Nicolas Liechti	CC PS	
Secrétaire	Mme Emanuelle Maccagni	collaboratrice BTY	
Suppléants	M. Dimitri Perrenoud	CC PLR	
	M. André Baudat	CC UDC	démission au 30.09.2021
	M. Stéphane Gurtner	CC UDC	dès le 01.10.2021
	Mme Aline Wenk	CC PS	

Un/e municipal/e ou tout autre personne peut être invité/e à une séance traitant un sujet de son dicastère ou pour apporter tout complément d'information.

Dans le cadre de la séance du 14 septembre 2021, M. Hugo Dias a été invité pour présenter l'avancement des travaux de la construction de la nouvelle salle de gymnastique La Sablliane (CCUE 34). M. Emmanuel Volery, membre de la CCUE, a exposé le démarrage du chantier dont il avait la charge avant l'entrée en fonction de M. Hugo Dias.

La commission s'est réunie à 2 reprises en 2021 (2 en 2020/3/3/2/2//2/3) afin de traiter 5 sujets (7/8/10/10/2/9/5/15), comptabilisant un total de 34.50 heures (30/31,25/47,25/26/30/36/18/36,5). Elle a transmis ses rapports à la municipalité qui ont permis à cette dernière de conforter son choix dans la grande majorité des décisions prises ou du moins de l'aider à les prendre.

**Sujets traités lors de la séance du 7 juin 2021 :**

CCUE 47	PGA Révision (> PACom et PDCom) : avancement de l'étude et stratégie de développement de la zone à bâtir dans le cadre de l'adaptation du PDCom
CCUE 63	PPA des Plages, nouvelle planification communale : état de la situation
CCUE 74	Site scolaire de Brit, projet de construction de 8 salles de classes provisoires : état de la situation
CCUE 76	Swisscom SA, construction d'une nouvelle installation de communication mobile avec mât, systèmes techniques et de nouvelles antennes pour les technologies 3G, 4G et 5G YVOG sur la parcelle 1732, rue de l'Ancien Collège, propriété de M. Gilbert Jaccard

**Sujets traités lors de la séance du 14 septembre 2021 :**

Informations sur le fonctionnement de la commission dans le cadre de cette 1<sup>ère</sup> séance de la nouvelle législature 2021-2026. Les suppléants ont aussi été invités.

CCUE34	Construction scolaire En Brit : Projet d'agrandissement des classes et création salle de gym/réfectoire. Analyse de l'évolution des élèves 2013-2018. Projet de création d'un PPA d'utilité publique. Mobilité : projet de parking supplémentaire et interface transports scolaires
--------	---

Au 31.12.2021, 76 sujets ont été traités par la commission depuis sa création en 2009.

Lors des séances de la CCUE, le municipal informe aussi la commission du suivi et de l'évolution de l'ensemble des dossiers traités précédemment (9 suivis en 2021 / 15 / 24).

## 7.5 Police

### - Police de proximité :

Pour les prestations sécuritaires, notre commune est toujours rattachée à la Gendarmerie vaudoise, au poste de Grandson, dont l'Adjudant Pierre-Alain Pittet est le Chef de poste depuis plus de 8 ans. Le Sgt Emérite Thierry Staremborg est le répondant principal pour notre village.

Comme toutes ces dernières années, il est à relever une très bonne réactivité et une excellente collaboration des agents de la Gendarmerie avec la municipalité et plus particulièrement avec le Service de sécurité publique.

Une rencontre mensuelle est tenue entre le municipal de la police, l'ASP et l'Adj Pittet afin d'analyser les événements et les interventions réalisées sur le territoire communal. Cette rencontre permet aussi de cibler différentes opérations souhaitées par la municipalité.

**L'antenne de Gendarmerie** ouverte depuis avril 2016 au bureau communal reste très appréciée des autorités mais aussi de l'ensemble des citoyens et des citoyennes.

C'est généralement le Sgt Staremborg qui assure une permanence tous les mercredis après-midi, permettant ainsi à chacun la possibilité d'obtenir un contact privilégié avec la Gendarmerie sans avoir à se déplacer dans un poste. Cette présence permet aussi d'effectuer toutes les opérations usuelles, comme un dépôt de plainte, une demande particulière ou pour obtenir de simples informations.

Des missions de prévention et de répression sur le terrain sont aussi réalisées en effectuant des patrouilles pédestres ou cyclistes, en étroite collaboration avec notre ASP.

**Covid** : du fait de la situation sanitaire depuis mars 2020, l'antenne n'a plus pu recevoir de citoyens et a donc été fermée temporairement. Le/les agent/s reste/nt évidemment en contact étroit avec notre Service de sécurité publique, mais aussi avec chaque citoyen en cas de besoin.

### **Poste mobile**

Depuis 2016, la présence de la Gendarmerie dans notre commune est complétée par la présence d'un bus et deux agents durant certaines demi-journées. En 2021, 8 présences ont été réalisées, généralement à proximité du Centre des Vergers (11 en 2020/12/14).

Ce dispositif permet d'accueillir les citoyens et les citoyennes pour toutes les prestations souhaitées mais a aussi pour but de garantir un service de proximité, de visibilité et de prévention.

### **Services préventifs**

Il est à relever que les services préventifs de la Gendarmerie (patrouilles motorisées) sont nombreux, quasi journalier, et les diverses missions souhaitées par la municipalité sont réalisées à son entière satisfaction.

### **117**

Les interventions urgentes de la gendarmerie, généralement via l'appel au n°117, sont évidemment assurées par l'ensemble de la Police cantonale, que ce soit par des patrouilles provenant de Grandson, d'Yverdon ou d'autres postes, ainsi que des Centres de Gendarmerie Mobile (CGM).

Au final et tenant compte de l'ensemble des prestations mentionnées ci-dessus, on peut constater que notre territoire bénéficie d'une excellente couverture, contribuant ainsi à établir un sentiment de sécurité auprès de la population.

### **Evénements**

397 événements ont été traités par la Gendarmerie pour notre commune en 2021 (375 en 2020/360/291/437/400/394).

Il est à relever que de très nombreux autres événements sont traités directement par notre ASP, sans avoir recours aux services de la Police cantonale.

Le tableau ci-dessous fait part des principaux événements qui se sont produits sur notre territoire et dont la police cantonale a dû intervenir (top dix en gras) :

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Vols par Effraction	13	37	25	32	39	17	19	25	23	9	<b>12</b>
Vols simples et d'usages	33	22	28	24	20	24	21	21	15	<b>18</b>	<b>12</b>
Dommages à la propriété	22	11	20	13	10	23	19	8	14	<b>16</b>	<b>26</b>
Accidents Véhicules	29	7	16	21	24	18	27	16	12	<b>13</b>	<b>22</b>
Vols par introd. Clandestine	0	14	8	3	8	5	3	3	5	3	<b>10</b>
Voies de fait	2	0	2	3		1	2	3	4	4	2
Lésions Corporelles	2	1	0	1	2	1	1	2	1	2	1
Violences Domestiques	4	nc	nc	2	2	3	4	9	6	2	<b>12</b>
Disparitions	0	7	4	2	4	3	3	1	5	1	3
Demande d'assistance								24	13	<b>10</b>	4
Trouble de la tranquillité et nuisance										<b>36</b>	<b>36</b>
Litige										<b>25</b>	<b>25</b>
Individu suspect										<b>17</b>	<b>17</b>
Animaux										<b>14</b>	<b>20</b>
Infraction lois cant. ou féd.										<b>11</b>	1
Infraction règl. Communaux										<b>10</b>	

14 (22 en 2020/22/21/22/29) accidents dus aux collisions avec des animaux ne sont pas mentionnés dans le tableau ci-dessus.

**COVID** : comme en 2020, la situation sanitaire a quelque peu modifié les interventions courantes de la Gendarmerie.

Le comportement de certaines personnes a été influencé par la pandémie et des événements nouveaux ont dû être traités par les forces de l'ordre. Le principe du télétravail a nettement influencé les conflits de voisinage.

## 7.6 Service de Sécurité Publique (SPY)

Pour rappel, le Service de sécurité publique a été créé en mars 2015, suite à la réforme policière cantonale intervenue au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### Organisation

Depuis décembre 2017, Mme Meliha Sabotic occupe le poste d'assistante de Sécurité publique (ASP) avec un taux d'activité de 85%. Mme Sabotic a été nommée Cheffe de la Sécurité publique au 1<sup>er</sup> octobre 2021.

Comme en 2020, la municipalité a pu compter sur la présence de deux gardes-parc durant la période estivale et M. Nermin Ademovic, ayant apporté pleine satisfaction durant sa mission temporaire, a été engagé au 1<sup>er</sup> septembre 2021 comme garde-parc avec un taux d'activité à 100%.

Une séance est tenue hebdomadairement entre l'ASP et le municipal de police, en plus de réguliers contacts.

### **Missions de l'ASP**

L'ASP est en charge de faire respecter les règlements communaux et plus spécialement le Règlement de police.

La prévention et les contacts avec la population occupent une grande partie du temps de notre ASP, que ce soit par des patrouilles pédestres, cyclistes ou en véhicule effectuées sur l'ensemble du territoire communal.

Les zones du collège de Brit, du centre du village et de la gare sont journalièrement couvertes, avec une présence toute particulière aux arrêts de bus très fréquentés de la rue des Vergers et de la rue de la Mauguettaz.

Pour ses patrouilles, l'ASP bénéficie d'un vélo à assistance électrique et de son véhicule privé, avec rémunération des kilomètres parcourus.

Si les tâches de notre ASP sont très diverses et variées, il est à relever les principales missions effectuées en 2021 :

- Gestion des diverses signalisations communales.
- Gestion de la signalisation pour le marché hebdomadaire et gestion des emplacements temporaires.
- Contrôle des signalisations de chantier en lien avec la sécurité sur le domaine public et des aménagements privés (haies et plantations par exemple).
- Présence importante dans le secteur lacustre lors de la période estivale (samedi, dimanche et jours fériés inclus) et contacts réguliers avec les acteurs de la zone .
- Diverses opérations auprès des propriétaires de chiens (prévention et "chasse aux crottes", enregistrement des chiens, etc...).
- Assistance lors de sinistres.
- Surveillance des récolteurs de fonds non autorisés.
- Appui et conciliation lors de conflits de voisinage ou tout autre sujet.
- Contacts avec les commerçants et conseils (Sécurité, Covid).
- Relation avec les Autorités cantonales (Police cantonale, Préfecture, etc...).
- Participation aux expulsions ordonnées par la Justice de paix.

### **Covid**

Dans la continuité de 2020, notre ASP a continué de réaliser un important travail de prévention auprès des commerçants et de la population en général.

Deux opérations ont été mises en place à proximité immédiate du site scolaire de Brit afin de faire respecter par les parents d'élèves les directives cantonales/fédérales.

### **Divers**

Le secteur lacustre a connu une situation particulière en 2021 du fait de l'interdiction de baignade durant quelques semaines en juin due à la présence d'un fort taux d'E-Coli et des inondations en juillet/août qui ont imposé un arrêt des activités (Port/CNTY, restaurant du Colvert, école de voile Les Vikings, camping/restaurant La Menthue et food-truck Mary d'la Plage).

Aucun problème particulier n'est cependant à relever et on peut qualifier la fréquentation de moyenne pour le reste de l'année 2021, seul un week-end à mi-août a connu une très forte fréquentation, amenant ainsi une circulation et un stationnement difficile, de plus par le fait que le camping VD8 de Cheseaux-Noréaz n'a pas rouvert depuis les inondations.

La place réservée à l'accueil des gens du voyage (Au Moulin) n'a pas été utilisée en 2021.

Diverses interventions de notre ASP, en appui avec la Gendarmerie, ont été nécessaires sur le site de Brit pour cause de déprédations et vols. Grâce à une excellente collaboration, des interpellations ont pu être réalisées.

Les nombreuses missions de l'ASP se réalisent à l'entière satisfaction de la municipalité.



### Missions du garde-parc

Avec la mise en place du stationnement règlementé sur l'ensemble du village, la mission première du garde-parc est le contrôle et la gestion générale du stationnement ainsi que la surveillance du bon fonctionnement des horodateurs.

Il apporte une présence soutenue pour la zone lacustre durant la période estivale, avec l'aide de gardes-parc auxiliaires, aussi durant les week-ends et les jours fériés.

M. Ademovic apporte aussi un appui non négligeable à notre ASP, principalement pour les missions de surveillance et de prévention dans le secteur du collège et des arrêts de bus.

M. Ademovic répond avec satisfaction aux attentes de sa supérieure, Mme Sabotic, et de la municipalité.

### Associations

Notre commune est toujours membre de l'Association Vaudoise des Communes Déléгатrices (AVCD), qui regroupe aussi les membres de l'Association des syndicats et municipaux de police (ASMP). La grande majorité des communes vaudoises sans corps de police municipal ou intercommunal font parties de cette entité dans le but d'être un partenaire incontournable dans le cadre de l'organisation de la police cantonale.

Yvonand est aussi membre de l'AVSSP - Association Vaudoise des Services de Sécurité Publique - association à but non lucratif dont le siège est à Echallens. Depuis 2018, notre ASP a rejoint le comité et occupe le poste de trésorière au sein de cette Association.

Si l'AVCD traite plutôt du statut politique de la police coordonnée, l'AVSSP a pour buts de tisser des liens entre ses membres, de créer un réseau de compétences, d'étudier les moyens à développer, à coordonner, à rationaliser les tâches administratives et dispense la formation continue à ses membres pour ne citer que les buts principaux. En 2021, notre ASP a suivi une formation sur le thème inhumations, cimetière et désaffectation (via AVSSP) ainsi qu'un cours sur les procédures de naturalisation (via CEP).

### Circulation

#### Secteur En Brit - circulation interdite aux véhicules à moteur, riverains et accès chantier autorisés

Cette mesure provisoire est restée en vigueur en 2021 du fait de la poursuite du chantier de construction de la nouvelle salle de gymnastique.

#### Rue Oche-Berthoud

Les importants travaux de construction dans le secteur (classes en container et villas) étant terminés, les chicanes définitives ont été mises en place. La signalisation de la zone 30 km/h sera quant à elle installée en 2022.

#### Av. des Pins

L'habituel sens unique a été remis en vigueur d'avril à fin août.

La DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes), sur demande de la municipalité, a publié en février 2021 une modification de cette mesure dans sa partie Est, à savoir d'autoriser l'accès en bidirectionnel jusqu'au parking principal, dit parking d'hiver.

Cette publication a découlé sur un recours signé par plusieurs citoyens auprès de la CDAP (Cour de droit administratif et public) amenant un effet suspensif de cette mesure projetée. Suite à la demande de la municipalité, l'effet suspensif a été levé en septembre, soit après la mise hors service du sens unique. La CDAP ne s'était pas prononcée au 31.12.2021 sur le fond du recours.

### Contrôles des vitesses

Depuis décembre 2017, date de mise en service des deux **radars pédagogiques mobiles**, la municipalité effectue de nombreuses mesures de vitesse à l'intérieur de la localité et des hameaux. Les statistiques détaillées permettent d'analyser les différentes vitesses relevées sans pour autant enregistrer les numéros de

plaques. Notre ASP s'occupe de leur fonctionnalité et de leur installation, en collaboration avec M. Jean-Luc Pillonel, adjoint du chef au service de voirie.

En 2021, 3 emplacements différents ont été couverts par ces radars pédagogiques (5 en 2020/6/12), ce qui a permis d'obtenir 5 statistiques du fait que les mesures sont prises dans les deux sens de circulation :

Emplacements :	V85 - 85% des véhicules n'ont pas dépassés la vitesse de :
avenue de Mordagne	47 / 45
avenue des Pins (zone 30)	28 / sens unique
Grande'Rue	49 / 52

Ces résultats permettent de prendre ou de prévoir certaines mesures en fonction des dépassements de vitesse enregistrés, et au besoin de les transmettre à la gendarmerie en vue d'organiser des contrôles répressifs.

**Contrôles répressifs (radars)**

Seule la Gendarmerie est autorisée à effectuer ces types de contrôle.

En 2021, 11 contrôles (12 en 2020/23/24/23/34) ont été effectués à 3 endroits différents (3/7/8/5) de notre territoire.

3'592 véhicules (4200/8076/7333/6957/8876) ont été contrôlés et 71 conducteurs (71/230/136/153/254) ont été dénoncés, ce qui représente 1,97 % (1,7%/2,85%/1,85%/2,2%/2,86%) des conducteurs en infraction.

**Stationnement**

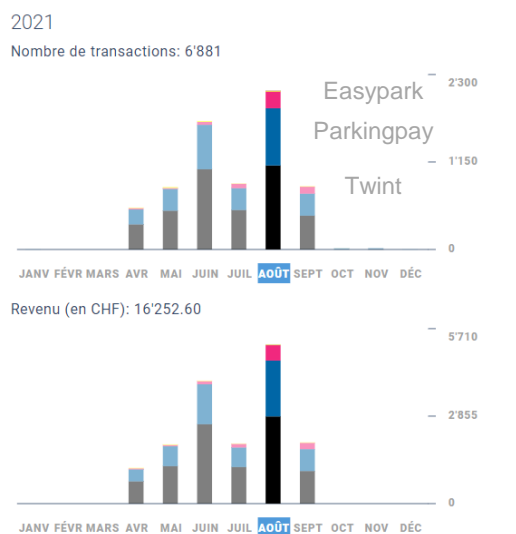
Suite à la validation du préavis 2020/11 "Gestion du stationnement - demande de crédit pour les infrastructures", les horodateurs ont été commandés, installés et mis en fonction début avril.

Les graphiques ci-dessous détaillent les opérations effectuées uniquement par les diverses applications numériques, sans tenir compte des paiements en numéraires ou par carte bancaire /CB). Ces opérations par les applications représentent 31% de l'ensemble des transactions.

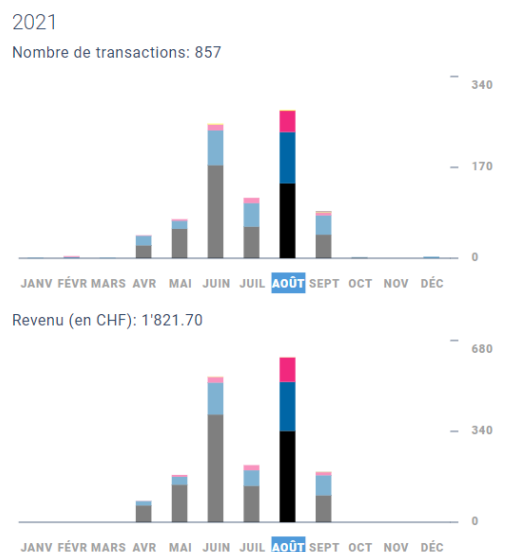
SECTEUR LACUSTRE (avril à septembre)

Les parkings de la zone lacustre se sont trouvés saturés à 3 reprises durant l'année 2021

Zone 1 avenue des Pins / 8 horodateurs



Zone 2 secteur Goncerut / 2 horodateurs



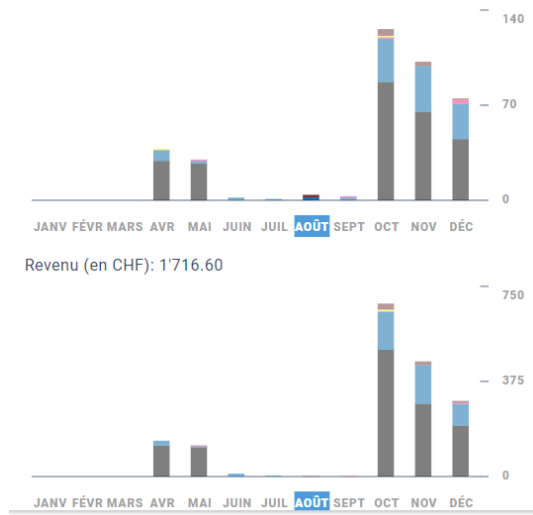
SECTEUR CENTRE (avril à décembre)

Il est à relever que le stationnement payant a dû être suspendu dans le centre de juin à septembre du fait de l'effet suspensif ordonné par la CDAP (voire sous circulation), ces mesures de stationnement payant étant intégrées à la parution DGMR sujette à recours.

Zone 3 Parking de la Gare / 1 horodateur

2021

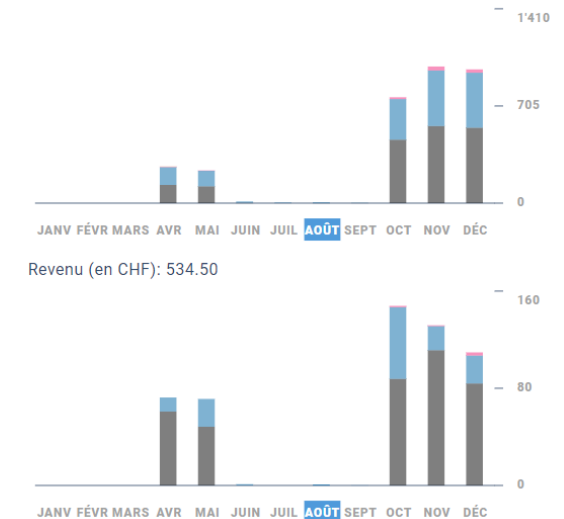
Nombre de transactions: 381



Zone 4 Parking du Pré / 1 horodateur

2021

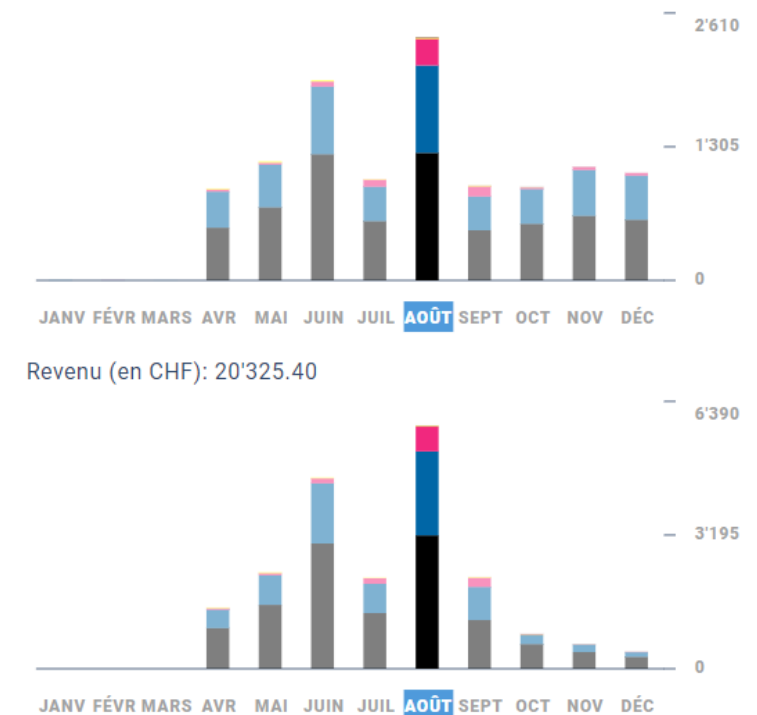
Nombre de transactions: 3'257



RECAPITULATIF DES ZONES 1 A 4

2021

Nombre de transactions: 11'376



Le fonctionnement des horodateurs ainsi que le système de contrôle par smartphone ont donné entière satisfaction.

#### **Autres zones de stationnement règlementés**

Il s'agit des autres zones dans le centre, limitées à 3 heures de stationnement. Durant les mesures en vigueur, il a pu être constaté une certaine disponibilité des places de stationnement, situation très favorable pour les visiteurs et la clientèle des commerces en particulier. Les mesures mises en place ont donc donné satisfaction.

Rue du Lac : 14 places de stationnement à durée limitée (3 h) ont été créées, disposées en chicane des deux côtés de la route afin de limiter les vitesses des véhicules. Cette mesure vise à limiter le stationnement du tourisme lacustre (plage Goncerut) et ainsi préserver des emplacements pour les visiteurs.

Ch. des Colons : une zone de stationnement (3 - 4 places) à durée limitée (3 h) a aussi été créée à proximité immédiate de l'accès au Vieux-Port, permettant ainsi aux visiteurs de la nouvelle plateforme érigée par la Grande-Cariçaille de pouvoir se stationner en toute légalité.

Secteur à proximité de la Gare : du fait de la réglementation du stationnement dans les cases balisées, toute la zone à proximité de la Gare (r. de l'Ancien-Collège, r. des Pêcheurs, r. du Lac et ch. des Colons, r. des Rosiers, r. du Vieux-Port, r. de la Tannerie, av. de la Gare et début du ch. des Cerisiers) a été soumise à une interdiction de stationner hors cases.

#### **Zones mises à ban**

Une procédure de mise à ban a été effectuée fin 2021 pour diverses zones de stationnement privées communales :

- administration communale
- places visiteurs cimetière
- parking Hélène-Correvon
- parkings de Brit

La procédure n'ayant pas amené d'opposition, ces mesures seront appliquées en 2022.

#### **Contrôle du stationnement et dénonciations**

Notre ASP a réalisé le contrôle du stationnement, appuyée durant la période estivale par 2 gardes-parc auxiliaires, dont M. Ademovic cité plus haut.

1'861 dénonciations sous forme d'amendes d'ordre (AO) ont été délivrées en 2021 pour du stationnement illicite et 188 ont été annulées pour de justes motifs. Les dénonciations ont ainsi représenté env. 4% du total des procédures (payantes ou à durée limitée).

Plus de 80% de ces dénonciations ont été réalisées sur le secteur lacustre.

Il est à préciser que seuls des avertissements ont été dressés le premier mois de la mise en place du stationnement règlementé dans la zone Centre, soit en avril, et que les mesures ont ensuite été suspendues jusqu'à fin septembre du fait de la décision d'effet suspensif de la part de la CDAP (voir sous circulation ci-dessus).

Stationnement payant, détail du type de paiement :

- |                               |     |
|-------------------------------|-----|
| - en numéraire (CHF et Euros) | 56% |
| - par carte bancaire (CB)     | 13% |
| - par applications numériques | 31% |

Hormis les réclamations usuelles, notre ASP et les gardes-parc n'ont pas rencontrés de problème particulier dans le cadre de la gestion du stationnement durant l'année 2021.

**Commission stationnement et mobilité (création 2017)**

La commission est composée du président et de sept membres :  
jusqu'au 30 juin 2021 :

Président	M. Guy-Daniel Beney	Municipal
Membres	Mme Meliha Sabotic	ASP
	M. Iwan Burri	CC UDC
	M. Marc Jehouda	CC PS, secrétaire
	M. Bernard Krieger	CC PLR
	M. Nicolas Liechti	CC PS
	M. Soprano Marinelli	CC PLR
	M. Thierry Steiner	CC UDC

Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021 :

Président	M. Guy-Daniel Beney	Municipal
Membres	Mme Meliha Sabotic	ASP
	M. Thomas Antoniazza	CC PS
	Mme Zoé Gander	CC PS
	M. Bernard Krieger	CC PLR
	M. Soprano Marinelli	CC PLR
	M. Thierry Steiner	CC UDC
	M. Hubert Vermot	CC UDC

La commission a siégé à une reprise en 2021 et les sujets suivants ont été traités :

1. Définition du tarif pour le stationnement payant dans la zone lacustre et dans le secteur « centre ».
2. Définition du stationnement à durée limitée.
3. Tarifs et principe du stationnement privilégié.
4. Mesures pour la rue du Lac et le chemin des Colons.
5. Mesures pour la rue de la Bauma.
6. Mesures pour la zone des Cerisiers (rues du Marais, de l'Industrie et de la Scierie).

**Journée de la mobilité**

Comme en 2020, la journée de la mobilité n'a pas eu lieu en 2021 du fait que le Canton de Vaud a souhaité un repositionnement de cette thématique par une campagne cantonale de sensibilisation à la mobilité durable durant le printemps en remplacement de la semaine européenne de la mobilité organisée en automne de chaque année. La situation sanitaire n'a pas permis une mise en place de cette nouvelle campagne.

Cependant, la commune collabore toujours avec l'Association Vélafrica en ce qui concerne les vélos trouvés et non réclamés.

**Manifestations**

Le système d'annonce pour les manifestations POCAMA (PORtail CANTonal des MANifestations) est utilisé depuis plus de 10 ans (2011) et permet de coordonner à satisfaction tous les services cantonaux concernés en fonction de l'importance de la manifestation planifiée.

La délivrance des permis temporaires pour la vente de boissons alcoolisées ainsi que les horaires des manifestations restent de compétence de la municipalité, tout comme évidemment l'autorisation finale pour la tenue de la manifestation.

42 manifestations soumises à Pocama (31 en 2020/60/56) étaient programmées sur le territoire de notre commune pour l'année 2021 et 12 (11 en 2020) furent annulées pour les raisons sanitaires comme par exemple la fête du printemps et la fête nationale, ou du fait des inondations du secteur lacustre.

Aucun problème particulier n'est à relever dans le cadre des manifestations qui se sont déroulées en 2021.

L'ASP peut être appelée en fonction des besoins dans le cadre de certaines manifestations.

L'appui des pompiers (SDIS) est quelquefois demandé, comme lors des cortèges sur domaine public (1<sup>er</sup> août, fête de printemps, etc...). Le service de voirie peut aussi être appelé à apporter son appui.

Notre ASP est présente lors du déroulement du marché hebdomadaire du jeudi, décalant alors son horaire habituel. Elle veille ainsi à l'application des directives de la Police du commerce et s'est occupée durant la première partie de l'année de l'encaissement des emplacements auprès des commerçants occasionnels, gestion reprise ensuite par M. Kenny Vuilleumier, responsable du marché.

## 7.7 Contrôle des habitants

Le contrôle des habitants, dont les tâches principales sont la gestion du contrôle des habitants et du bureau des étrangers, l'établissement de documents officiels et le recensement des chiens, est tenu par Mme Valérie Cornu, préposée, et par Mme Chantal Métraux.

### Population :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Arrivées</b>	312	286	267	396	314	298	323
<b>Naissances</b>	25	32	34	31	37	36	32
<b>Départs</b>	249	220	267	343	323	269	266
<b>Décès</b>	46	47	50	52	53	67	49

Les chiffres relatifs aux arrivées, naissances, départs et décès mentionnés ci-dessus sont présentés à titre informatif uniquement. Ils comportent également les personnes inscrites en résidence secondaire et ne peuvent donc être utilisés pour une comparaison avec le tableau de l'évolution démographique de la population situé au début du rapport de gestion (dicastère 01 – M. Moser).

### Etrangers – au 31 décembre 2021 (état au 17 mars 2022) :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Permis N</b>		1			0	0	0
<b>Permis F</b>	14	12	17	17	19	20	20
<b>Permis L UE</b>	4	3	4	5	4	3	2
<b>Permis L ET</b>			2	4	2	1	1
<b>Permis B UE</b>	125	117	131	121	111	108	112
<b>Permis B ET</b>	44	45	49	61	58	59	61



<b>Permis C UE</b>	252	255	270	280	287	300	285
<b>Permis C ET</b>	28	23	30	33	32	37	45
<b>En attente autorisation</b>	6	3	1	10	0	7	8

**Population totale (résidente et secondaire) - au 31 décembre 2021 (état au 17.03.2022) :**

	<b>Hommes 16 ans et +</b>	<b>Femmes 16 ans et +</b>	<b>Garçons - 16 ans</b>	<b>Filles - 16 ans</b>	<b>Total Hommes</b>	<b>Total Femmes</b>	<b>Total</b>
<b>Total des Suisses</b>	1'142	1'320	280	273	1'422	1'593	3'015
<b>Total des étrangers</b>	237	194	50	57	287	251	538
<b>Population totale</b>	1'379	1'514	330	330	1'709	1'844	3'553

**Harmonisation des registres :**

Comme déjà annoncé dans les rapports de gestion des années précédentes, les communes sont aussi responsables du recensement des habitations, des logements et des personnes sur l'ensemble de leur territoire en application de la loi sur l'harmonisation des registres (LHR). Ce recensement est tenu systématiquement à jour selon les données connues de la municipalité.

Il arrive cependant que de nouveaux citoyens demandent à s'inscrire dans des logements qui ne sont pas toujours connus par la municipalité, et donc pas répertoriés dans le registre cantonal des bâtiments. Une légalisation de ce type de logement est alors nécessaire, pour autant qu'elle soit possible. Dans le cas contraire, le logement ne peut alors être utilisé/occupé. Comme habituellement, quelques situations ont dû être traitées en 2021.

**Documents – au 31 décembre 2021 (état au 17 mars 2022) :**

Les documents officiels et d'identité (sans les passeports) sont assurés par le contrôle des habitants et le bureau des étrangers.

	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<b>Cartes d'identité</b>	167	201	193	156	145	162	112	191
<b>Bureau des étrangers (renouvellements, permis, changements adresse, etc...)</b>	246	180	177	222	297	226	166	170

**Recensement des chiens :**

243 chiens sont répertoriés sur la commune au 31.12.2021 (229 en 2020/234/240/251/219/210/195).

Notre ASP apporte son appui en cas de nécessité et organise ponctuellement des campagnes "anti-crottes".

## **7.8 Police administrative**

La police administrative a pour tâches principales l'établissement de diverses notifications et des ordonnances pénales, la gestion des dossiers Pocama ainsi que la gestion du registre des citernes. Ce poste est tenu par Mme Corinne Woëts depuis juillet 2018. Elle occupe un poste à 30%.

### **Contrôle des citernes :**

La révision des citernes d'une capacité de moins de 2'000 litres est de responsabilité des propriétaires, mais la municipalité reste responsable de la gestion de ces révisions (tous les 10 ans) en ce qui concerne les citernes de plus de 2000 litres.

En 2021, 7 (5/11) citernes de plus de 2000 litres ont été révisées et 4 (4/2) dossiers ont fait l'objet d'un rappel.

### **Commandements de payer :**

405 commandements de payer ont été notifiés à certains habitants de la commune pour le compte de l'Office des poursuites (261 en 2020/237//289/167/235/142), soit une augmentation de plus de 35% par rapport à l'année précédente.

Cette augmentation significative montre que la situation peut devenir précaire pour de plus en plus de citoyens, de citoyennes ou d'entreprises, certainement lié à la situation sanitaire que nous connaissons.

Ces notifications ont été assurées par un mandataire externe à notre administration, sans que cette prestation ne soit à charge pour notre commune, ce dernier percevant uniquement le dédommagement officiel versé par l'Office des poursuites.

Ce mandataire relève dans son rapport annuel qu'il n'a pas rencontré de difficulté particulière dans l'accomplissement de cette tâche et qu'il a entretenu avec le personnel en charge du contrôle des habitants d'excellents rapports et le remercie pour la qualité des informations transmises, ce qui a facilité son travail.

### **Ordonnances pénales (sentences municipales) :**

154 ordonnances pénales ont été notifiées par la municipalité en 2021 (148 en 2020/44/40/78/124) qui se répartissent comme suit :

- 26 (79/11/5) dénonciations pour des amendes d'ordre non payées découlant majoritairement du stationnement en secteur lacustre.
- 24 (7/20/11) dénonciations de la part de la Sécurité publique pour circulation interdite.
- 2 (2 en 2020) suite à dénonciations au Règlement de police de la part de la Police cantonale pour troubles de l'ordre public (nuisance nocturne).
- 15 (10/9/4) dénonciations de la part du Service de voirie pour dépôt illicite de déchets ou autres sujets.
- 64 (21/4/20) dénonciations de la part de propriétaires privés pour du stationnement non autorisé sur leur propre bien-fonds mis à ban.
- A ces chiffres s'ajoutent 23 dénonciations traitées mais annulées pour justes motifs et 18 avertissements.

En cas de recours d'une personne sujette à une ordonnance pénale et selon la réglementation en vigueur, la municipalité a l'obligation d'auditionner le/la recourant/e afin de pouvoir prendre une décision finale en ce qui concerne le maintien ou l'annulation de l'ordonnance. Cette audition est effectuée par le municipal de police accompagné de la secrétaire municipale, éventuellement du municipal responsable du dicastère concerné par le sujet. Il n'y a pas eu d'audition en 2021 (0 en 2020/2/1).

Pour les jeunes personnes mineures, la municipalité leur demande, dans la mesure du possible, d'effectuer des travaux d'utilité publique au sein de la voirie en lieu et place du paiement d'une amende. Aucun cas ne s'est présenté en 2021.

### **Séance de conciliation**

Une séance de conciliation a eu lieu en 2021 pour conflits de voisinage, séance qui a regroupé les parties opposées, une délégation de la municipalité, notre ASP et un représentant de la Gendarmerie. A l'issue de cette séance, des solutions ont pu être proposées

## 7.9 Commission de naturalisation

### Composition

#### Jusqu'au 30 juin 2021 :

Président	M. Charles Wernuss	Conseiller communal	PLR
Membres	Mme Ariane Bottarini	Conseillère communale	UDC
	M. Christian Aubert	Conseiller communal	PLR
	M. Batiste Antoniazza	Conseiller communal	PS
	M. Marc Jehouda	Conseiller communal	PS
	M. Guy-Daniel Beney	Municipal Police	
	M. Martin Schnorf	Municipal affaires sociale	

Suppléants :	Mme Zoé Gander	Conseillère communale	SOC
	M. Thierry Steiner	Conseiller communal	UDC
	M. Bernard Krieger	Conseiller communal	PLR

#### Dès le 1<sup>er</sup> juillet 2021 :

Président	M. Charles Wernuss	Conseiller communal	PLR
Membres	M. Dimitri Perrenoud	Conseiller communal	PLR
	Mme Julie Rey	Conseillère communale	UDC
	M. Thierry Steiner	Conseiller communal	UDC
	M. Philippe Sauser	Conseiller communal	PS
	M. Gaël Hedou	Conseiller communal	PS
	M. Guy-Daniel Beney	Municipal Police	
	M. Martin Schnorf	Municipal affaires sociales	

Suppléants :	?	Conseiller communal	SOC
	?	Conseiller communal	UDC
	M. Christian Aubert	Conseiller communal	PLR

La commune a reçu 6 demandes de naturalisation (5 en 2020), dont les candidats sont de nationalité Togolaise, Italienne, Française et Belge (4). Ces demandes ont été traitées par notre Greffe et notre ASP en 2021. La commission municipale de naturalisation a procédé à 7 entrevues avec les candidats en vue de l'obtention de la naturalisation suisse et de la bourgeoisie d'Yvonand (1 en 2020/2//4/5//3/4).

La commission établie des procès-verbaux d'audition, qui ont tous été favorables, et ces documents ont été validés par la municipalité.

Rappel que si cette commission communale a été dissoute en janvier 2019 en application aux nouvelles réglementations fédérales et cantonales entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2017, il reste de compétence de la municipalité, respectivement du secrétariat municipal et de l'ASP, d'établir les rapports d'enquête en recevant le/la candidat/e. La commission a donc pour rôle d'établir un contact privilégié entre les candidats/candidates et les Autorités politiques de la commune.

**8. FORETS ET DOMAINES, POMPIERS, PCI (M. Alexandre Lecourtier)****8.1. Service Défense Incendie et Secours (SDIS-NV)****8.1.1. Comité de direction & assemblée intercommunale**

Le comité direction pour l'année 2020 a siégé sans changement, jusqu'aux élections de mi-2021 qui ont vu le départ des municipaux suivants, vivement remerciés pour leur action au service de l'association intercommunale :

Présidente	Valérie Jaggi Wepf	Municipale, Yverdon-les-Bains
Membres	Marc-andré Burkhard	Municipal, Yverdon-les-Bains
	Gloria Capt	Municipale, Yverdon-les-Bains

Depuis le 01.07.2021, la composition du nouveau comité directeur est la suivante :

<b>Président</b>		<b>Christian Weiler</b> Municipal • Yverdon-les-Bains Service de la sécurité publique et de défense incendie et secours
<b>Vice-président</b>		<b>Hervé Kemmling</b> Municipal • Giez Infrastructures et travaux publics
<b>Membres</b>		<b>Pierre Dessemontet</b> Syndic • Yverdon-les-Bains Secrétariat général, Service des finances et de l'informatique
		<b>Francesco Di Franco</b> Municipal • Grandson Écoles et sécurité
		<b>Alexandre Lecourtier</b> Municipal • Yvonand Domaines, forêts, plages, pompiers et PCI
		<b>Jean-Claude Ruchet</b> Municipal • Yverdon-les-Bains Service de la jeunesse et de la cohésion sociale
		<b>Brenda Tuosto</b> Municipale • Yverdon-les-Bains Service des travaux et de l'environnement, mobilité
<b>Secrétaire</b>		<b>Barbara Giroud</b>

Le comité directeur s'est réuni à 10 reprises que ce soit en présentiel ou par visio-conférence.

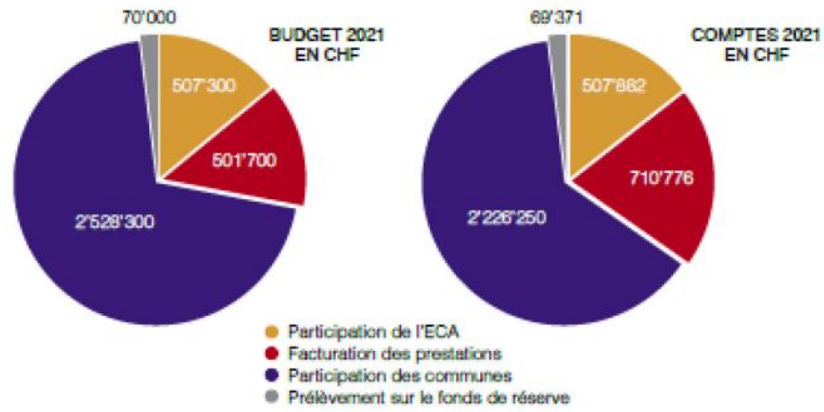
Le comité directeur a déployé des efforts importants pour promouvoir la modification des statuts du SDIS, et les évolutions majeures que sont l'intégration des jeunes sapeurs-pompiers aux buts de l'Association ainsi que la police du feu comme but optionnel.

Mais ni la prise en compte des remarques formulées, ni les rencontres tenues dans chaque région avec les représentants des 40 communes concernées n'ont permis d'obtenir l'unanimité nécessaire à ces réformes. Les réticences et prétentions souvent injustifiées, sur la perte d'autonomie au sein des associations intercommunales, ou encore la représentativité des communes DAP au CODIR, et l'abandon de la contribution financière particulière (+ CHF 10.- / habitant) versé par la Commune d'Yverdon ont cristallisé le refus de ce projet d'envergure par 6 communes sur 40.

Pour la partie opérationnelle, le Commandant du SDIS est le Major-Instructeur Eric Stauffer et la responsabilité du site DPS B1 Yvonand, incombe au Capitaine Thierry Grunig. A noter que ce dernier, a été nommé au poste de responsable de la formation du SDIS, et à ce titre engagé comme pompier permanent.

8.1.2. Rapport annuel 2021 & finances

RÉPARTITION DES RECETTES



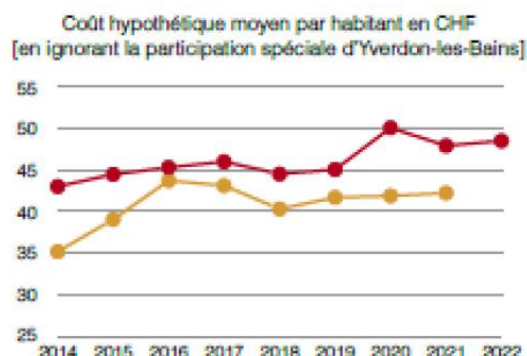
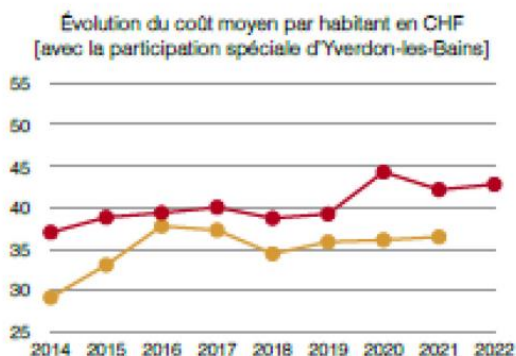
RÉPARTITION DES CHARGES





**11.6** CENTIMES PAR JOUR ET PAR HABITANT  
COÛT MOYEN DU SDIS SUPPORTÉ PAR LES COMMUNES

**12%** D'ÉCONOMIE DANS LES COMPTES POUR LA  
PARTICIPATION DES COMMUNES PAR RAPPORT AU BUDGET



Pour une enveloppe budgétaire totale dépassant les CHF 3.5 millions, il est intéressant de constater année après année la maîtrise des coûts, et la stabilité de la participation communale.

Les dépenses présentent une économie globale de CHF 93'020 par rapport au budget, combinée à des revenus supérieurs à ceux budgétés (+ CHF 209'030 soit +19.4%, comparés à +18.3% en 2020 et +14.3% en 2019), ce qui a pour conséquence une économie historique de CHF 302'050 (11.9%) sur la facture aux communes membres de l'Association.

Si les effets de la pandémie de COVID 19, n'ont pas été aussi significatifs sur le programme de formation 2021 qu'en 2020, ils ont néanmoins impacté certaines activités.

Seules 2 positions budgétaires accusent un dépassement soit les achats de combustible et les charges d'entretien des bâtiments. Plusieurs économies ont été réalisées sur les frais de formation, l'électricité et les loyers.

Pour ce qui est des revenus la facturation de services à des tiers (CHF +188'436) et la vente de prestations diverses (CHF +21'843) présentent des excédents notables.

Un excédent de CHF 188'346 (50%) a été réalisé sur cette position, résultat direct du nombre d'interventions, avec une augmentation drastique du nombre d'heures (9'061, en augmentation de 51% par rapport à 2020). Il convient de noter l'événement DILUVIO '22 qui, en l'espace de deux semaines, a généré plus de 2'800 heures d'intervention et une prise en charge historique de CHF 90'082 par l'ECA.

La participation financière 2021 des communes est réduite de CHF 302'050.05 (12%), diminuant ainsi le coût moyen par habitant d'environ CHF 5.72 par rapport au budget (moyenne de CHF 36.46 par habitant dans les comptes vs CHF 42.18 au budget). Pour la commune d'Yvonand, le coût annuel par habitant s'est établi à CHF 36.33 contre CHF 42.03 budgétés.

Source : rapport gestion SDIS 2021

Quelques pictogrammes pour illustrer d'un coup d'œil la structure du SDIS Nord Vaudois.

La région



Population  
**52'778 habitants**

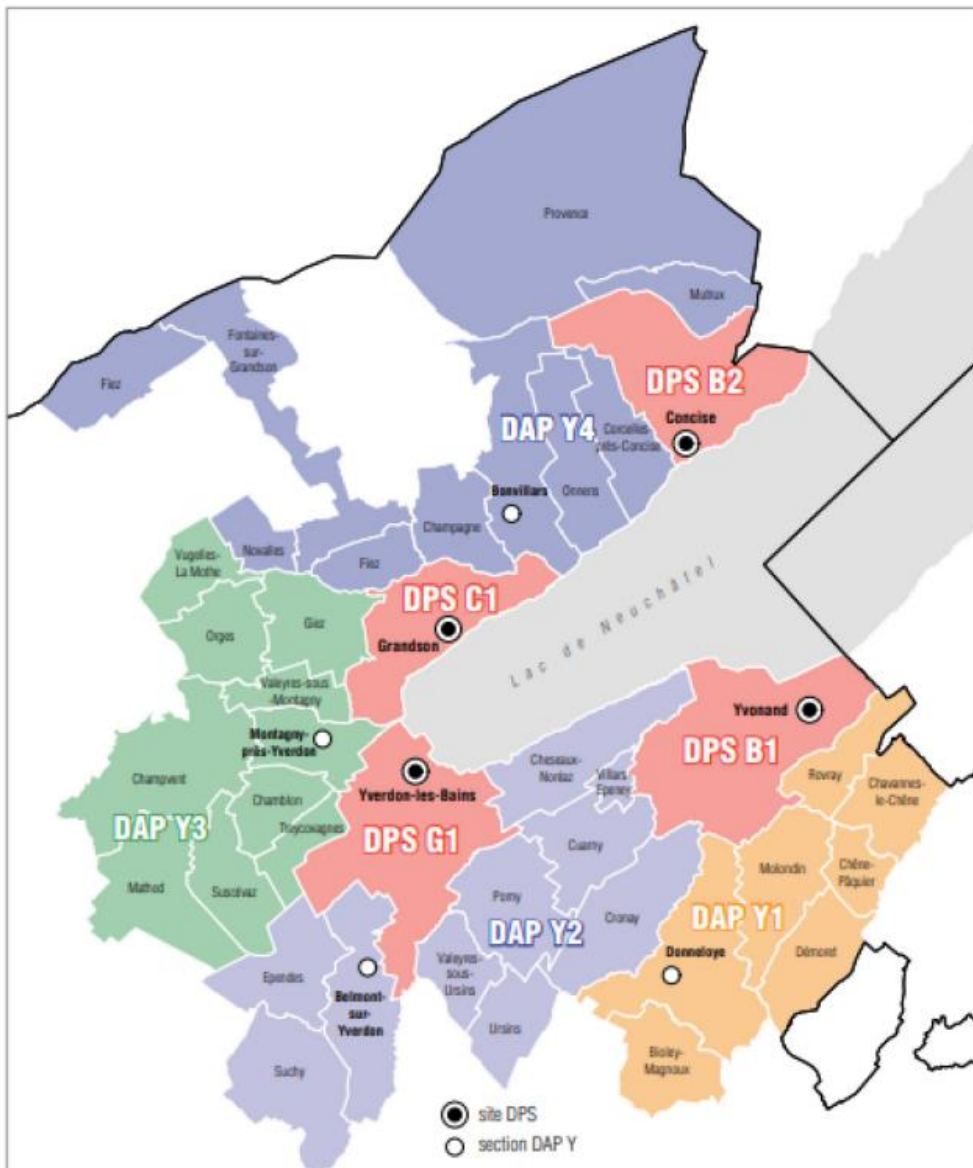


Surface du territoire  
**24'104 hectares**



Valeur immobilière  
**15.1 milliards fr.**

8.1.3. Le territoire



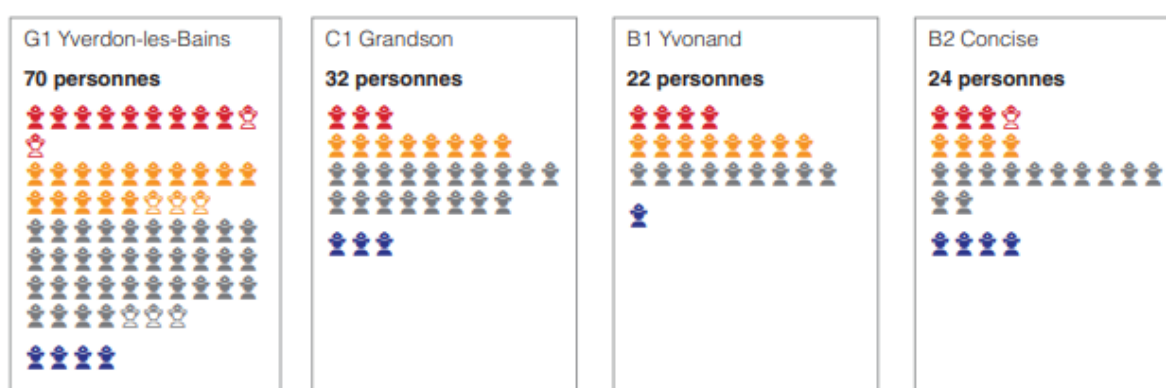
8.1.4. Effectifs

Les effectifs bien qu'en légère baisse ont moins été affectés que l'on aurait pu craindre par l'effet « retour à la vie civile » induit par la crise du COVID 19 qui a chamboulé le rythme de vie de chacun, l'adoption du télétravail et la réduction drastique des exercices et engagements initialement planifiés en 2020.

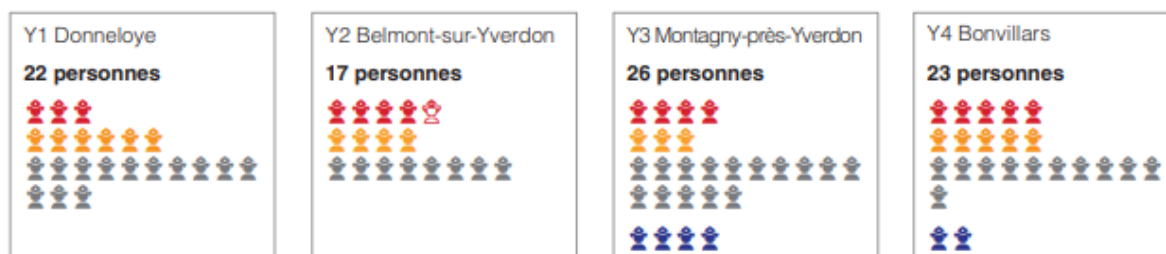
Certes, l'absence de recrutement 2020 n'a pas favorisé le renouvellement nécessaire, mais celui de 2021 a confirmé l'intérêt de la population et des jeunes hommes et femmes prêts à s'engager pour la communauté sous la bannière commune du SDIS.

**Effectif complet : 226 personnes<sup>1</sup>** (204 hommes et 22 femmes)

**Détachement de premier secours (DPS)**



**Détachement d'appui (DAP)**



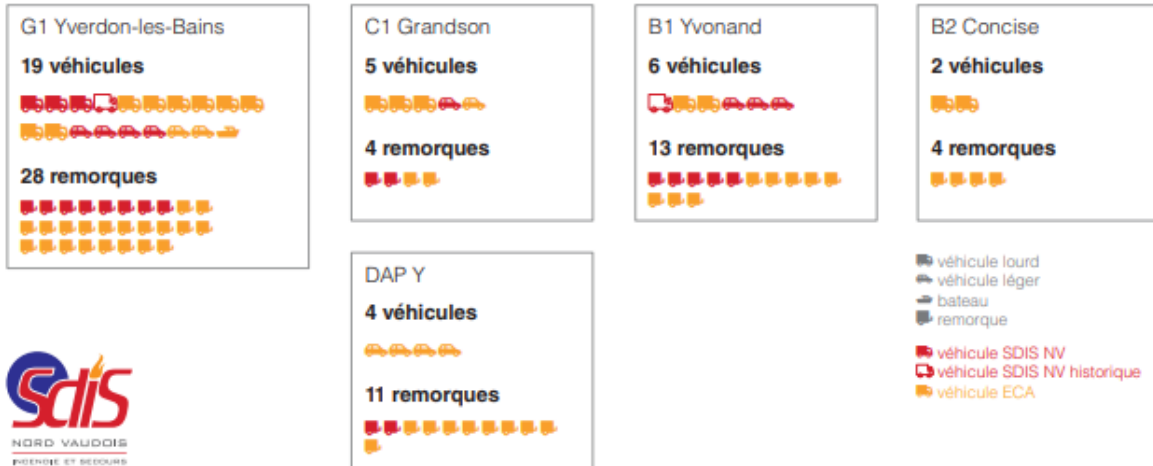
- officier
- sous-officier
- sapeur
- double incorporé
- recrue 1<sup>re</sup> année

**8.1.5. Matériel**

Les travaux de la caserne de Grandson se sont terminés début 2022 et l'inauguration officielle était prévue au 9 avril 2022.

La réfection des sols de la caserne d'Yvonand tant attendue a été réalisée, sur la totalité de la surface, contrairement à ce qui était prévu initialement, malgré une évolution à la hausse du coût des marchandises.

**Véhicules**



**8.1.6. Crise sanitaire & intempéries**

La pandémie COVID-19, a continué a impacter la planification et les modes d'intervention.

Mais de mémoire de sapeur 2021 sera marquée plus par la lutte contre les éléments naturels. En effet notre région a été doublement affectée par des épisodes orageux importants et réguliers qui ont nécessité l'intervention des pompiers, comme sur Yvonand, ou par 2 fois nous avons connus des interventions multiples. A cela est venu s'ajouter la montée des eaux du lac à un niveau record, qui a mobilisé les sapeurs pour des mesures de protection des biens au port notamment.

Source : rapport gestion SDIS 2021



## 8.2 Organisation Régionale de la Protection Civile (ORPCI)

### 8.2.1 Comité de direction & assemblée intercommunale

Président	Pierre-Alain Lunardi ;	<i>Municipal, Montagny-près-Yverdon</i>
Vice-Président	Lionel-Numa Pesenti ;	<i>Municipal, Sainte-Croix</i>
Membres	Mary-Claude Chevalier ; Francesco Di Franco ; Luigi Fiorito ; Valérie Jaggi Wepf ; Bernard Rochat ; Paul-Claude Rochat ; Jean-Pierre Blanc ;	<i>Municipale, Orbe</i> <i>Municipal, Grandson</i> <i>Municipal, Vallorbe</i> <i>Municipale, Yverdon-les-Bains</i> <i>Municipal, Le Lieu</i> <i>Municipal, L'Abbaye</i> <i>Municipal, Chamblon</i>
Secrétaire	Sarah Novet (hors comité)	

Si la mobilisation auprès des services de santé s'est révélée un peu moins soutenue, les femmes et les hommes de l'ORPC ont encore été mobilisés pour soutenir les efforts de lutte contre la pandémie de Covid 19.

Une fois n'est pas coutume, notre commune a fait appel au service de soutien de la PC pour nous assister dans l'évacuation d'urgence du camping de la Menthue, quant à 21h la décision de fermer la zone des tentes sise au milieu des peupliers. La montée des eaux, et un terrain gorgé d'eau ayant rendu incertaine la stabilité des grands arbres. Un hébergement d'urgence avec un service de piquet a donc été mis en place dans la salle de gymnastique de Brit. Le temps que les campeurs évacués puissent organiser leur départ.

### 8.2.2 Rapport annuel 2021 et assemblées

L'assemblée intercommunale s'est réunie à 2 reprises, à Vallorbe le 11 mai et le 21 septembre à l'Abergement, pour l'approbation des comptes 2020 et la présentation du budget 2022. La commission de gestion s'est réunie une fois à Orbe pour l'analyse des comptes 2020.

Il n'y a pas eu de rapport de bataillon en 2021, et le rapport annuel d'activité 2021 n'est encore publié à ce jour.

### 8.2.3 Finances

Le coût par habitant pour les comptes 2021 est de CHF 18.00 légèrement inférieur au budget (CHF 18.08).





### 8.3 Forêts communales

#### 8.3.1 Triage forestier

La commune est membre de l'Association des propriétaires forestiers du Triage Yverdon-Yvonand à qui elle délègue l'exploitation des forêts communales.

Les autres membres de l'association sont :

- Cheseaux-Noréaz,
- Yverdon-les-Bains,
- Villars-Epeney,
- Cuarny (à compter du 01.01.2022)

Le canton de Vaud, n'est plus membre à part entière du triage, mais il est représenté par l'inspecteur du 8ème arrondissement, qui participe aux assemblées avec une voix consultative.

Le comité directeur est constitué de :

- Alexandre LECOURTIER, Yvonand, président
- Philippe PEREY, garde forestier, secrétaire
- Sandro ROSSELET, Yverdon-Les-Bains, membre
- Laurent CHAPPUIS, Cheseaux-Noréaz, membre

Le triage emploie 6 (5.2 EPT) personnes dont un apprenti, sous la direction du garde forestier, M. Philippe PEREY.

#### 8.3.2 Tirage : réorganisation du 8ème arrondissement

La réorganisation souhaitée par le Canton a été discutée avec les membres afin de finaliser le retour de la commune de Cuarny, et de l'union forestière sous l'égide du Triage à compter du 01.01.2022.

Pour ce périmètre élargi le triage devrait à l'avenir percevoir des subventions supplémentaires du Canton pour couvrir les charges du garde forestier dans l'exercice de ses tâches étatiques.

L'organisation actuelle de l'équipe sera maintenue sans modification.

#### 8.3.3 Acquisition de forêts

La commune n'a pas procédé à des acquisitions cette année.



### 8.3.4 Finances

L'exploitation forestière se solde pour la commune par un déficit chronique. En effet les ventes de bois CHF 25'774.00, en baisse par comparaison aux années passées, sur un marché en forte fluctuation, ne couvrent pas les frais de coupe et de façonnage (CHF 47'118.00), du garde (CHF 22'617.00), les soins culturaux (CHF 19'095.00) et le renouvellement des plantations (CHF 7'240.00) bien que subventionnés (CHF 18'776.00) sont largement supérieurs.

Néanmoins il convient de mettre en perspective plusieurs facteurs à prendre en compte :

- Le chevauchement des exercices car les coupes (frais) et les ventes de bois (recettes) ne sont pas réalisés dans la même année comptable.
- Les coupes sanitaires moins rentables mais non moins obligatoires pour protéger certaines essences et limiter les effets des attaques comme le bostryche.
- L'entretien et la sécurisation des espaces naturels largement fréquentés par la population (chemin forestiers, espaces d'accueil, coins pique-nique).
- Le renouvellement du patrimoine par l'apport de nouveaux plants et l'entretien nécessaire de ces plantations.
- Une exploitation commerciale ciblée et limitée pour assurer le renouvellement et le maintien du patrimoine environnemental.

### 8.3.5 La forêt didactique

La protection de nos espaces forestiers passe par une meilleure connaissance de la part des jeunes générations, et l'apprentissage du respect de la nature. C'est dans cet esprit que la municipalité a renouvelé en collaboration avec l'inspection des forêts, le canapé forestier installé depuis plusieurs années à proximité du pont des îles. Victime d'une forte fréquentation et de dégradations volontaires, le site nécessitait une reconstruction. Pour répondre à la forte demande, une seconde installation plus légère permet aux écoles de découvrir la nature à la demi-journée dans un milieu forestier.



## 8.4 Rives, plages et cours d'eau

### 8.4.1 Village des pêcheurs et refuge Gonçerut

Dans le cadre de la décision cantonale de dénonciation des baux des surfaces occupées par la commune d'une part avec le refuge de Gonçerut, et par des propriétaires privés pour le village des pêcheurs, la municipalité a mené des discussions avec les représentants de la DGE.

Un bureau d'étude a été mandaté pour établir un rapport d'impact sur la nature de ces constructions et la municipalité a sollicité une visite des sites par les représentants de la commission fédérale de la protection des sites naturels, dans l'optique de développer notre position sur notre désir de maintien de ces installations.

A ce jour, le Canton nous a confirmé oralement, que le refuge de Goncerut pourrait être maintenu, mais que des mesures de réduction de l'impact de l'activité doivent être entreprises, avec notamment la forte réduction du trafic motorisé dans la zone.

Pour le village de pêcheurs, bien que la commune ne soit pas partie prenante de la procédure, nous avons pris acte à regret de la décision du Canton de poursuivre les démarches en vue du démontage du site. Nous avons en dernier ressort, demandé au département de la protection des monuments et sites de se prononcer lui aussi, sur la valeur patrimoniale du site avant d'imposer une irrémédiable destruction. Nous n'avons pas reçu de réponse à ce jour.



#### 8.4.2 Pont du Casino de la Mauguettaz et rives de la Menthue

Les travaux planifiés de renforcement de l'enrochement réalisé en 2020, suite aux fortes crues de la Menthue, se sont concrétisés au premier trimestre de l'année. Une ligne supplémentaire de roche a été posée et des pieux métalliques ont été plantés au pied pour assurer la structure.

Le Canton a versé l'ensemble de sa participation (60%) aux coûts de ces travaux (2021 et 2020).

Mais les fortes pluies de fin de printemps, sur des terrains déjà saturés en eau, ont mis en évidence une autre faiblesse du côté du bassin versant de la Bauma / Golaz. Les volumes importants d'eau de pluie, amplifiés par le ruissellement ont largement dépassé les capacités d'absorption du ruisseau, bien que celui-ci soit structuré par diverses retenues que sont le bassin de rétention de la Golaz et l'étang de Bublex.

Ce ruisseau a pour particularité d'être canalisé en amont de la route de Rovray et de traverser le village au moyen d'une conduite souterraine. Les forts débordements ont été constatés depuis le bassin, l'eau a ensuite poursuivi sa route en suivant les chemins agricoles se chargeant de matériaux venant encombrer l'étang et obstruer les canalisations à travers le village.

La conséquence a été des écoulements le long des routes, et les inondations relatées ci-avant (voir SDIS évènements multiples).

La municipalité a souhaité confier à un bureau d'ingénieur l'étude du secteur de la Golaz – Rochettaz, pour élaborer un plan de modification des aménagements dans le but de diminuer les effets du ruissellement, et limiter les débordements par la création de rétentions capables d'absorber des crues rapides. Les résultats de cette étude sont attendu pour la fin du 1er semestre 2022



### 8.4.3 Planification des entretiens Ruisseaux de Gy et de la Rochette

Les résultats de l'étude sur la protection du hameau de la Mauguettaz ont été maintes fois reportés. En effet, de par l'étendue des aménagements proposés, les coûts projetés pour ces solutions se sont avérés très élevés (dépassant le million de francs). De fait, il a été nécessaire de développer plus en avant les démarches afin de déterminer avec le maximum de précision possible le rapport entre les frais engagés pour la protection et les gains (garanties en matière de protection sur la durée) dans l'optique de solliciter un soutien fédéral.

A ce jour, ni le Canton (principal bailleur de fond de l'opération), ni les autorités communales ne peuvent encore valider les propositions d'investissement telles que présentées par le bureau RWB. Il a donc été décidé de ne pas attendre l'aval définitif pour entreprendre les « petites mesures » pouvant sensiblement diminuer le risque d'engorgement de la partie canalisée du ruisseau de la Rochette qui traverse le village.



## 8.5 Yvonand – Toursime

Après une année 2020 plutôt compliquée avec la gestion chaotique liées aux interdictions du fait de la pandémie, 2021 s'est montré lui aussi comme un exercice difficile car aux mesures sanitaires coûteuses sont venues s'ajouter une météo calamiteuse avec un printemps-été humide marqué par de fortes précipitations régulières et une crue historique du lac de Neuchâtel.

Les acteurs économiques du domaine touristique ont été fortement impactés, notamment l'exploitation du camping avec une haute saison amputée après la montée des eaux qui a nécessité l'évacuation du site. Les nuitées ainsi perdues ont été remboursées aux visiteurs.

Les hôtels et restaurants ont aussi souffert de la fermeture des plages et d'une forte réduction de la fréquentation déjà limitée par les restrictions sanitaires.

Il est regretté ici que malgré la situation particulièrement difficile de la branche, l'ADNV et en particulier son département « Tourisme » n'a pas apporté de soutien. La municipalité s'est adressée à cette instance pour obtenir des précisions sur le devenir des bureaux de représentation touristique et les démarches commerciales prévues pour soutenir le tourisme local.

### 8.5.1 Port & Plages

A contrario du camping, bien que les activités du port aient été impactées par l'interdiction totale de navigation, celui-ci n'a pas eu à souffrir d'un manque à gagner. Les travaux de renforcement des digues qui ont été entrepris n'ont que peu souffert des assauts du lac.

Du côté des infrastructures communales, les plages ont été recouvertes par l'eau mais hormis à la plage du port, plus exposée qui a nécessité des travaux de reconstruction et de végétalisation du talus, les seuls dégâts constatés sont les monticules de résidus et de bois mort qui se sont amoncelés, que nous avons dû collecter et éliminer.

La nouvelle organisation de la collecte des déchets des baigneurs avec la suppression des poubelles de plages et la création de points de collecte n'a que peu été éprouvée du fait de la faible fréquentation estivale. Cette expérience sera reconduite en 2022 pour une meilleure évaluation.





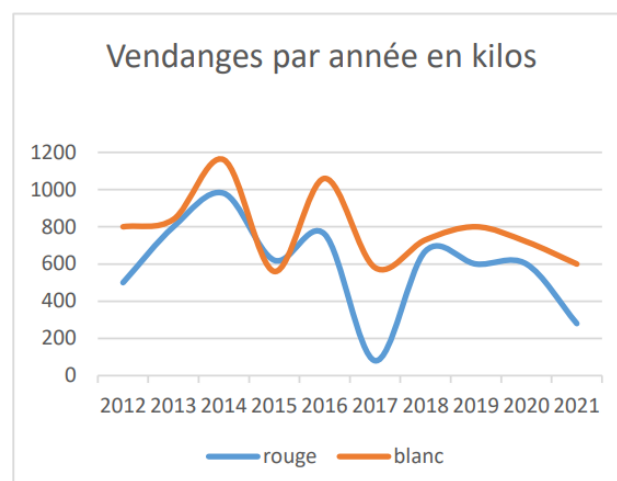
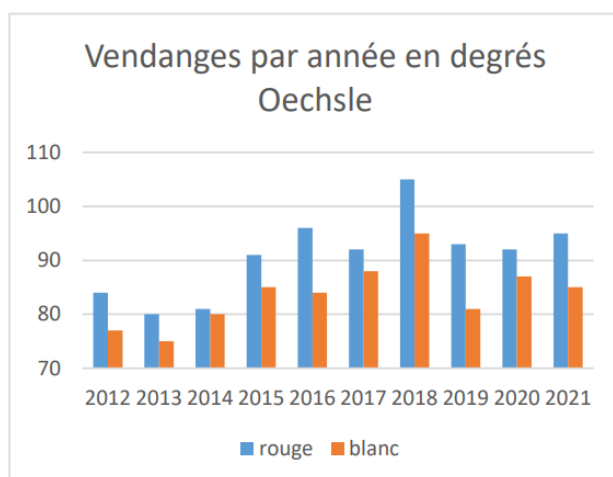
## 8.6 Domaines

### 8.6.1 Vignes

Après une vendange 2020 plutôt fructueuse et prometteuse, la récolte 2021 a eu à subir les affres de la météo du printemps frais humide. Si nos vignes n'ont que peu souffert comparativement à la rive nord du lac, les épisodes de grêle ont endommagé les grappes et le froid combiné à une forte humidité ont fortement freiné le développement des raisins en particulier des pinots noir.

La vendange s'est déroulée en 2 temps, pour profiter d'une maturité et de belles journées d'automne, mais si les sondages sont dans la norme, les quantités prélevées sont bien plus faibles. Ainsi le volume de Pinot noir, a baissé de plus de 50% et de près de 20% pour l'auxerrois. Gageons que si le vin est rare il sera peut-être d'une qualité mémorable.

Le suivi et l'entretien de la vigne a été effectué par le personnel de la voirie en coordination avec Valérie Marendaz qui pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive aura la charge de l'élaboration des vins.



### 8.6.2 Terrains agricoles communaux

Comme annoncé la municipalité a dénoncé tous les baux agricoles des terrains communaux en fermage avec effet au 31.12.2022.

Cette démarche a pour double objectif de mettre à jour les baux (changement de génération d'exploitants, mise à jour du prix des terrains, inventaire précis des parcelles) mais aussi d'engager la commune vers une répartition équitable orientée vers les nouvelles exigences de préservation des terrains et de lutte contre les effets de l'érosion.

A cet effet, une rencontre a été organisée avec les exploitants afin d'expliquer la démarche municipale accompagnée d'un bureau spécialisé. Le nouveau règlement municipal d'attribution a été élaboré et présenté. Afin de cibler au mieux les intentions de chacun un questionnaire a été remis à chacun, les informations ainsi collectées permettant une plus juste appréciation de la situation.

En parallèle, un préavis a été déposé auprès du conseil communal pour dresser un état des lieux des chemins de desserte agricole sur le territoire de la commune. Cette analyse, confiée au bureau ILEX, s'inscrit dans un processus d'inventaire des infrastructures (forestières et agricoles), véritable vision d'ensemble indispensable à toute demande de subvention pour lors de la réalisation de travaux de réfection ou d'amélioration.

\* \* \* \* \*

**Cet exercice 2021, encore fortement marqué de l'empreinte du Covid 19, nous a confronté à la puissance des éléments naturels, certes si les dégâts n'ont cette fois été que matériel, la municipalité se doit de prendre en compte dans sa planification et ses actions l'évolution des conditions climatiques dont l'incidence sur nos vies se fait sentir de plus en plus fort au quotidien.**

**Le devenir des espaces naturels, la sauvegarde de la biodiversité, la protection des sols, la lutte contre l'érosion, la pérennité de nos forêts par le choix des essences à renouveler ne sont que quelques-unes des pistes de réflexion que nous devons travailler pour garantir aux générations futures un environnement naturel de qualité.**

## 9. TRAVAUX ET ENVIRONNEMENT (M. Romano Dalla Piazza)

### Service de voirie

En début d'année, un collaborateur disposant d'une solide expérience en maçonnerie a annoncé son départ. Les démarches pour un appel à candidatures ont fait suite rapidement après cette annonce. Cette recherche tablait sur une expérience dans le domaine de la maçonnerie de manière à compléter les compétences de l'équipe de voirie. Après examen des dossiers, quatre candidatures ont été retenues et les entretiens se sont déroulés en mars. En définitive, deux candidats sortaient clairement en tête avec des profils très différents. La proposition adressée à la municipalité a porté sur l'engagement en parallèle de ses deux collaborateurs, assurant ainsi un renouvellement légèrement anticipé de l'équipe. Cette vision à moyen terme a été approuvée et l'équipe a dès lors été renforcée par un collaborateur avec une très grande expérience en maçonnerie et un jeune collaborateur ayant terminé sa formation d'agent d'exploitation polyvalent.

Le contrat à durée déterminée de M. Loïc Gallandat arrivant à échéance, la proposition d'engagement à durée indéterminée (CDI) a été proposée. M. Gallandat s'est très bien intégré dans l'équipe et répond, à la hauteur de ses capacités, aux besoins du service. Ce choix permet de pérenniser une démarche à la fois gagnante pour M. Gallandat (développement personnel) et pour le service. Après discussion au sujet des modalités d'engagement avec l'assurance invalidité, la municipalité a accepté de confirmer ce CDI dès la mi-mai.

La consolidation et la stabilisation de l'équipe a permis d'autre part d'engager un nouvel apprenti.

L'année 2021, en raison des circonstances particulières liées à la pandémie, n'a pas permis d'organiser la traditionnelle journée technique avec toute l'équipe de voirie.

Les élèves de TEM (Transition-Ecole-Métier) de la fondation Verdeil ont participé à des journées de travail avec l'équipe de voirie, ou seuls sur divers chantiers de nettoyage, ou entretien des espaces verts.

Le tableau ci-après présente la ventilation des heures par domaine d'activité.

Malgré la poursuite de la pandémie, l'équipe a couvert toutes les missions qui lui ont été confiées et a fait face aux nombreuses sollicitations qui lui ont été adressées.

En primeur, on peut noter que les absences pour cause de maladie et accidents ont fortement diminuées.

	<b>moyenne 2008-2014</b>	<b>moyenne 2015-2019</b>	2020	2021	Différence 2021/2020, en %
Absences, maladie, accidents	<b>575</b>	<b>448</b>	2090,5	1280,25	-63%
Abs AT	-	<b>1028</b>	2553,25	2788	8%
Abs HS	-	<b>621</b>	624,5	545,75	-14%
Domaines	<b>2160</b>	<b>1760</b>	1425,75	2160	34%
Forêts	<b>818</b>	<b>519</b>	892,25	875,25	-2%
Vigne	<b>606</b>	<b>618</b>	768,25	778,25	1%
Bâtiments	<b>855</b>	<b>1471</b>	1046,75	748	-40%
Travaux	<b>2606</b>	<b>3211</b>	4473,45	4631	3%
Parcs	<b>1115</b>	<b>1339</b>	1480,5	1078,25	-37%
STEP et collecteurs	<b>1551</b>	<b>1602</b>	1812	1857,25	2%



Gestion des ordures	1609	1997	2109	2017,25	-5%
Police PCI	239	283	427,25	606,5	30%
Eaux et éclairage public	1142	1484	877,75	1079	19%
Inhumations	151	146	273	168,75	-62%
<b>Totaux</b>	<b>13686</b>	<b>16434</b>	<b>20854,2</b>	<b>20613,5</b>	<b>-1%</b>

La comparaison en % des heures de 2021 par rapport à 2020 fait ressortir les priorités fixées par la municipalité qui ont eu d'importantes conséquences en matière de ressources.

Du point de vue des fortes diminutions, on peut relever que :

- La fin du gros œuvre sur la salle triple a contribué à réduire les heures affectées aux bâtiments, comme d'ailleurs l'engagement et la montée en puissance du responsable bâtiment ;
- La voirie a été moins sollicitée au niveau de l'entretien des espaces verts comme des surfaces sportives.

Pour les augmentations sensibles, on peut noter que :

- Les événements météorologiques et les travaux d'entretien supplémentaires ont impliqué un engagement renforcé dans les domaines. Les interventions en rapport avec les inondations expliquent probablement en partie cette variation ;
- La mise en œuvre d'une nouvelle politique de stationnement a mobilisé plus de ressources, comme d'ailleurs les travaux de mise en séparatif et le projet de réfection de notre STEP.

En 2021, 5 préavis ont été déposés :

- Préavis no. 2021/01 - Compléments de charges sur le compte 430.3142.1 "Entretien des routes" : ce dernier portait sur la réfection de l'arrêt de bus en Brit.
- Préavis no. 2021/02 - Rénovation des courts de tennis : adopté.
- Préavis no. 2021/04 - Demande de crédit pour la réalisation d'un quai de voyageurs pour les transports régionaux par bus à la gare d'Yvonand : adopté.
- Préavis no. 2021/11 - Demande de crédit pour le remplacement d'une camionnette à pont basculant et d'un véhicule utilitaire électrique (45 km/h) : accepté avec amendement.
- Préavis no. 2021/12 - Rue de la Mauguettaz - Demande de crédit pour la création d'un nouveau trottoir et de trois ouvrages de modération de trafic : adopté.

### Véhicules et matériel de voirie

Pour répondre aux besoins en termes de mobilité de l'équipe de voirie, la décision a été prise d'acquérir deux véhicules supplémentaires à l'aide du budget ordinaire :

- Un véhicule électrique d'occasion (Kyburz Switzerland AG) ;
- Un second véhicule utilitaire (Piaggio Porter).

Après une année de location et un très bon retour d'expérience, la décision a été prise de confirmer l'achat du nettoyeur de plage (Kässbohrer AG - Beach Tech Cherrington). Le contrat de location a été commué en achat ferme. Les frais de location de l'année précédente ont été déduits du prix de vente.

Au niveau du matériel, on peut encore signaler les achats suivants :

- Une débroussailleuse à dos.
- Une pompe de vidange (fouille, chambres, etc.).
- Une tondeuse.
- Fin septembre, confirmation d'une offre pour un nouveau gerbeur de type Linde (11'300.-).

### **Remplacement de la camionnette Ford (2004)**

Le besoin de remplacement de la camionnette Ford de 2004 a été annoncé par le service de voirie en 2020. Le service a fourni les premières offres pour le changement du véhicule en octobre 2020 déjà.

La décision de la municipalité a été de reporter ce point après le renouvellement des autorités en 2021. Le projet a donc été poursuivi au printemps 2021.

Après examen des dossiers de plusieurs fournisseurs, le choix de la voirie s'est porté sur une camionnette Ford (garantie 5 ans ou 150'000 km) pour le remplacement de l'ancien véhicule. Une demande de report du rendez-vous pour l'expertise fixée à la mi-mai a été adressée au service des automobiles et de la navigation (SAN).

Fin mai, un préavis a été déposé afin de remplacer la camionnette à pont basculant (Ford Transit 350 M) acheté à neuf en 2004. Cette demande de crédit prévoyait également le remplacement d'un véhicule utilitaire électrique (Goupil-03) de 2011, acheté d'occasion en 2015.

Le choix du conseil communal s'est orienté sur l'achat d'une nouvelle camionnette et de reporter le remplacement du véhicule électrique.

La camionnette de 2004 n'a pas passé l'expertise et a dû être retirée de la circulation au 1<sup>er</sup> juillet. Pour ne pas entraver la bonne marche du service, un véhicule a été loué dans l'attente de la livraison d'une nouvelle camionnette. Des travaux de réparation d'urgence pour tenter d'obtenir une prolongation de mise en circulation auraient coûtés au minimum CHF 6'000.- et sans aucune garantie.

Dès la mi-juillet, la municipalité a accepté le principe d'une location d'un véhicule de remplacement dans l'attente de la livraison de la nouvelle camionnette. Le délai de livraison prévu était estimé à 6 mois.

Le déroulement de ce changement de véhicule illustre très clairement le problème de coordination entre la gestion opérationnelle du service sous la responsabilité du chef de service et la responsabilité politique et budgétaire gérée par le municipal, tributaire des décisions de la municipalité. Un moyen d'éviter ce type de dysfonctionnement serait de donner plus d'autonomie au chef de service, en particulier en termes de planification opérationnelle, et de limiter le rôle de la municipalité au niveau financier.

### **Routes et chemins en agglomération**

En plus des travaux d'entretien courant des routes en agglomération, un petit projet d'aménagement a été réalisé sur la rue Oche-Berthoud avec des bacs à fleurs. L'objectif était de ralentir la vitesse de manière à faire passer ce tronçon dans les abords du collège à 30 km/h.

Trois grands projets ont été réalisés et/ou suivis durant toute l'année.

### **Réfection de la route cantonale à Niédens dessous (RC 418)**

Un important chantier d'entretien sur la route cantonale en traversée de Niédens-Dessous a été réalisé. La DGMR suite à un appel d'offre a mandaté l'entreprise Weibel pour la réfection de la route entre Donneloye et Niédens. Sur recommandation du voyer des routes, nous avons mandaté l'entreprise Ertec pour procéder à un premier relevé d'état. Les premiers travaux de carottage et analyses de revêtement ont débuté début mai. Le mandat à Ertec a ensuite été étendu pour établir un cahier des charges pour la réfection complète de ce tronçon, à soumettre en direct à l'entreprise Weibel. Ceci a permis de bénéficier des conditions avantageuses du marché attribué par la DGMR à cette entreprise et surtout de déposer une demande de subvention cantonale. Le dossier a été accepté par la DGMR et a abouti à la délivrance d'une convention ouvrant le droit aux subventions. Cette convention portant à la fois sur les honoraires du bureau et sur les travaux a permis de faire reconnaître des coûts imputables à hauteur de CHF 233'240.- et un droit à CHF 100'800.- de subventions cantonales.

Les travaux ont débuté fin août et se sont terminés avant la fin de l'année.

En rapport avec ce chantier, un petit projet d'amélioration de la place de ramassage du bus scolaire a été réalisé. Ce dernier répondait à une demande de l'entreprise de transport, dans le but d'améliorer la sécurité des enfants.

### **Projet de nouveau trottoir à la rue de la Mauguettaz**

Les activités concernant ce projet en 2021, sont résumées et commentées ci-après.

- Contact et information de l'ensemble des riverains concernés par le projet du côté des habitations : l'objet des contacts portait sur le détail des travaux prévus, propriété par propriété. Il s'agissait d'annoncer les délais de mise à l'enquête et de prévenir les risques d'opposition à l'aide d'une bonne communication. Un

relevé de détail par un bureau de géomètre a permis de dégager l'abornement et de matérialiser les limites de propriété. Dans l'ensemble, le projet a été bien accueilli. Une seule opposition a été déposée dans les délais et a pu être retirée contre des garanties portant sur la visibilité et la taille de plantations ;

- Organisation d'un appel d'offres pour les travaux de génie civil et sanitaires : la municipalité a accepté finalement le dépôt d'une demande de crédit pour la construction du nouveau trottoir sur la rue de la Mauguettaz. Des investigations ont été lancées en matière de qualité du tapis et du coffre de la route avec le laboratoire Ertec. En parallèle, des contrôles de l'état des collecteurs ont été confiés à l'entreprise KFS. Le but de ces contrôles était de limiter les incertitudes pouvant générer d'importants dépassements de l'enveloppe financière prévue. Par la suite, l'examen préalable au sens de la loi sur les routes a abouti à un préavis favorable des services cantonaux, ouvrant définitivement la voie à un futur appel d'offres. Au niveau des travaux sanitaires, deux concessionnaires ont répondu dans les délais et les travaux ont été attribués à l'entreprise Herren Frères & Cie en avril. Trois entreprises de constructions ont soumissionné dans les délais et les travaux ont été attribués à l'entreprise Grisoni-Zaugg S.A en mai. Cette entreprise a offert ses prestations dans les limites des marchés publics pour un appel d'offre sur invitation. Cette condition était indispensable pour garantir le droit aux subventions cantonales pour les travaux d'entretien de la route. Vers mi-octobre, l'offre du bureau RLJ pour couvrir les phases SIA 51 (projet d'exécution), 52 (exécution de l'ouvrage) et 53 (mise en service) a été validée par la municipalité ;
- Négociations avec les propriétaires des surfaces agricoles, en prévision des conventions d'expropriation : les négociations portaient sur 103 m<sup>2</sup> de surface d'assolement pour un tronçon routier de 350 m. En définitive, l'ensemble des propriétaires ont signé les conventions, ce qui a permis de lancer la mise à l'enquête vers fin-juin.

### Quai CarPostal et place de la gare

Les activités ont porté à la fois sur la réalisation du nouveau quai CarPostal intégré à celui de la gare, ainsi que sur les aménagements pour couvrir les besoins futurs d'une plateforme multimodale de transports. Les principales étapes sont détaillées chronologiquement ci-après :

- En janvier : décision de lancement d'une procédure 18M auprès des CFF pour le projet d'aménagement d'infrastructures communales sur la place de la gare. Cette démarche correspond à un examen préalable auprès des différents services des CFF ;
- Début mai : par suite d'une étude des variantes, la municipalité valide la réalisation d'une rampe d'accès au travers du pré de la salle polyvalente. L'objectif est d'assurer la récupération de tous les espaces disponibles sur la place de la gare. Le but est de récupérer au plus vite la surface de manœuvre qui condamne 8 places de stationnement communale (env. 500 m<sup>2</sup>) et de faciliter la cohabitation avec les autres utilisateurs (manifestations, centre agricole) ;
- Fin juin : examen de l'offre JPF pour la construction du nouveau quai CarPostal à la gare. Après une première analyse comparative avec l'estimation initiale du bureau RLJ, une phase de discussion et négociation est ouverte avec JPF. En définitive, les travaux adjugés entrent dans le cadre de la demande de crédit. Les phases SIA 51, 52 et 53 sont attribuées au bureau ATB déjà mandatés par les CFF pour la mise en conformité de la gare ;
- Mi-août : après réception de la synthèse CAMAC, délivrance du permis pour la construction du nouveau quai CarPostal ;
- Début septembre : à la suite d'une demande de subvention cantonale en matière de développement des transports régionaux, la DGMR délivre une autorisation anticipée de mise en chantier de l'interface de transport d'Yvonand ;
- Fin septembre : les négociations sur la convention de gare et de quatre modules d'exploitation avec CFF Immobilier sont à bout touchant (interface et zone d'échanges ; places de stationnement pour voitures (P+R) ; abris pour deux-roues (B+R) ; toilettes publiques). Le module d'interface et zone d'échanges, comprenant la construction du quai CarPostal, pose une contrainte. CFF Immobilier ne garantit l'utilisation de cet ouvrage que sur 10 ans. Après discussion, CFF Immobilier accepte une extension de cette garantie sur 25 ans, en adéquation avec un amortissement prévu sur 30 ans ;
- 29 septembre : séance de coordination avec CarPostal et la DGMR au sujet du rond-point. Ces derniers recommandent d'étudier la possibilité d'améliorer l'accès au nouveau quai de la gare, notamment à des bus articulés. Il s'agit à la fois de régler l'accès à la gare en cas de travaux sur la ligne CFF et de répondre à un développement futur des transports publics. La DGMR à cette occasion confirme que ces futurs aménagements entreraient dans le cadre des subventions cantonales ;
- 8 novembre : attribution d'un mandat d'étude à RLJ sur les possibilités d'améliorations du rond-point garantissant l'accès de tous les bus, y.c. articulés, à la gare.

La participation aux séances de chantier portant sur les infrastructures communales permet d'assurer un suivi régulier des travaux.

### **Parcs et jardins**

En réponse à une demande du Tennis Club Yvonand (TCY), la municipalité a décidé d'entrer en matière pour un soutien financier d'une étape de rénovation de deux courts de tennis. Après vérification, le Fonds du sport couvre 15% des coûts imputables pour ce type de travaux. Les démarches ont abouti au dépôt du préavis 2021/02.

Fin septembre, Selon les nombreuses remarques négatives en rapport avec l'entretien du terrain de foot, une rencontre avec le comité du FC Yvonand est organisée. Le but est d'informer le FCY sur les nombreuses contraintes pour assurer un entretien optimal du terrain. Plusieurs facteurs interviennent :

- Fermeture des terrains après régénération ;
- Conditions météorologiques et arrosage ;
- Calendrier des matchs et des entraînements ;
- Nuisances pour le voisinage ;
- Activités sportives du collège.

Au niveau opérationnel, le FCY est chargé de contacter directement la voirie en cas de problème.

### **Zone sportive – parcelle 326**

Les activités en rapport avec ce projet sont résumées ci-après :

- Retour de la procédure 18M (examen préalable auprès des CFF) pour les aménagements à moins de 50m de la ligne CFF. Les CFF donnent leur accord mais en répertoriant 25 conditions à traiter dans le cadre d'une future demande de permis ;
- Etude de trafic pour l'accès à la zone depuis la route cantonale : un mandat est confié au bureau Christe & Gygax, pour vérifier si un carrefour simple avec portail d'entrée est compatible avec l'usage de la route. En fonction de l'utilisation prévue du site, 70 places de stationnement sont nécessaires, ainsi que 100 places vélos et 10 places motos. Pour assurer l'organisation de manifestations sportives, l'avenue de Mortaigne pourra servir de parking supplémentaire ;
- Après le suivi de l'état d'avancement du dossier, une séance est organisée avec le voyer des routes. Le voyer a préavisé favorablement le principe de carrefour simple. Il admet que le dossier prévoyant l'implantation des infrastructures passe par une procédure de mise à l'enquête sans recourir à un examen préalable selon la Loi sur les routes.

### **Gestion des déchets**

En introduction, quelques actions menées peuvent être résumées comme suit :

- Organisation et aménagement d'Ecopoints en relation avec la suppression des poubelles par l'AIY sur les plages.
- Recherche de solution pour améliorer la gestion des déchets fermentés ciblés sur la déchetterie des Vursys.
- Aménagement du nouvel Ecopoint sur le Ch. du Rébut.
- Confirmation du contrat Texaid pour la collecte des habits. Texaid propose une rétrocession de 0,04 francs/kg. En moyenne 30 tonnes sont collectées chaque année par Texaid.
- En réponse à une demande de la DGE en matière de lutte contre la propagation des plantes invasives, des garanties sont données sur la gestion des déchets verts produits par la voirie. Ces derniers sont directement acheminés sur le site de la compostière du Péchau à Châbles, qui dispose d'une autorisation délivrée par le Service de l'environnement du canton de Fribourg.

### Gestion des déchets spéciaux

Suite à une réclamation portant sur la gestion des déchets spéciaux des ménages sur la déchetterie des Vursys, la municipalité s'est informée auprès du périmètre STRID. La décision a été prise de répondre favorablement à la proposition de la STRID, soit un système de collecte itinérant dont la fréquence reste à définir. La volonté de la municipalité est de maintenir la collecte des déchets spéciaux non dangereux sur les déchetteries communales (piles usagées, néons, peintures sans solvants, etc.).

### Séances et assemblées

Les principales activités sont les suivantes :

- Participation aux séances de l'organe de contrôle de la taxe aux sacs et réalisation d'un audit dans un périmètre adhérent au système harmonisé ;
- Participation à l'assemblée générale de la STRID et présentation du rapport de l'organe de contrôle.

### Evolution des déchets

L'année 2021 est la cinquième année après l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur la gestion des déchets. Les nouvelles vignettes pour le ramassage des déchets compostables porte à porte ont été distribuées dès la rentrée 2021. Le calendrier de ramassage a quant à lui été mis à jour et envoyé en tout-ménages. La gestion des déchets sur le territoire communal n'a subi aucun changement majeur. Le flyer d'information distribué aux nouveaux habitants est donc resté inchangé.

Le contrôle d'accès à la benne pour déchets encombrants a été maintenu, ainsi que le tri des plastiques (durs et corps creux).

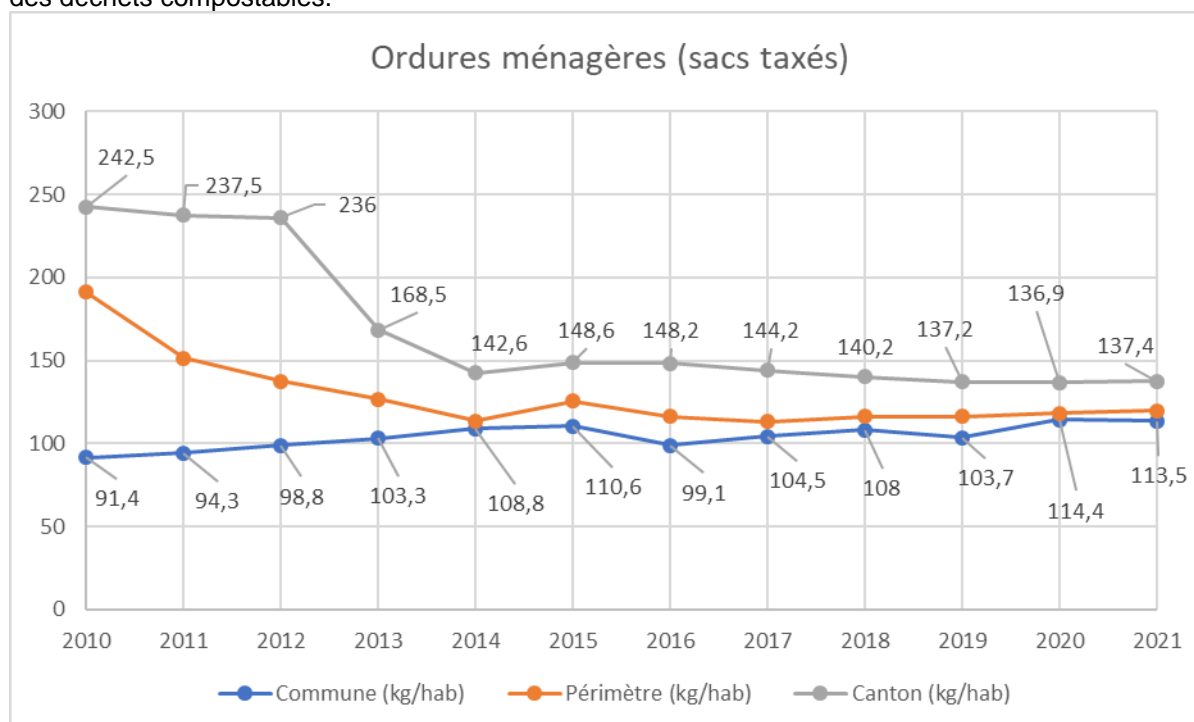
Le ramassage du papier non ficelé en containers aériens a été poursuivi ainsi que la collecte du carton dans les 2 bennes avec compacteurs.

Les efforts entrepris visent à maîtriser les charges et à maintenir la taxe forfaitaire à un niveau acceptable.

### Evolution des ordures ménagères

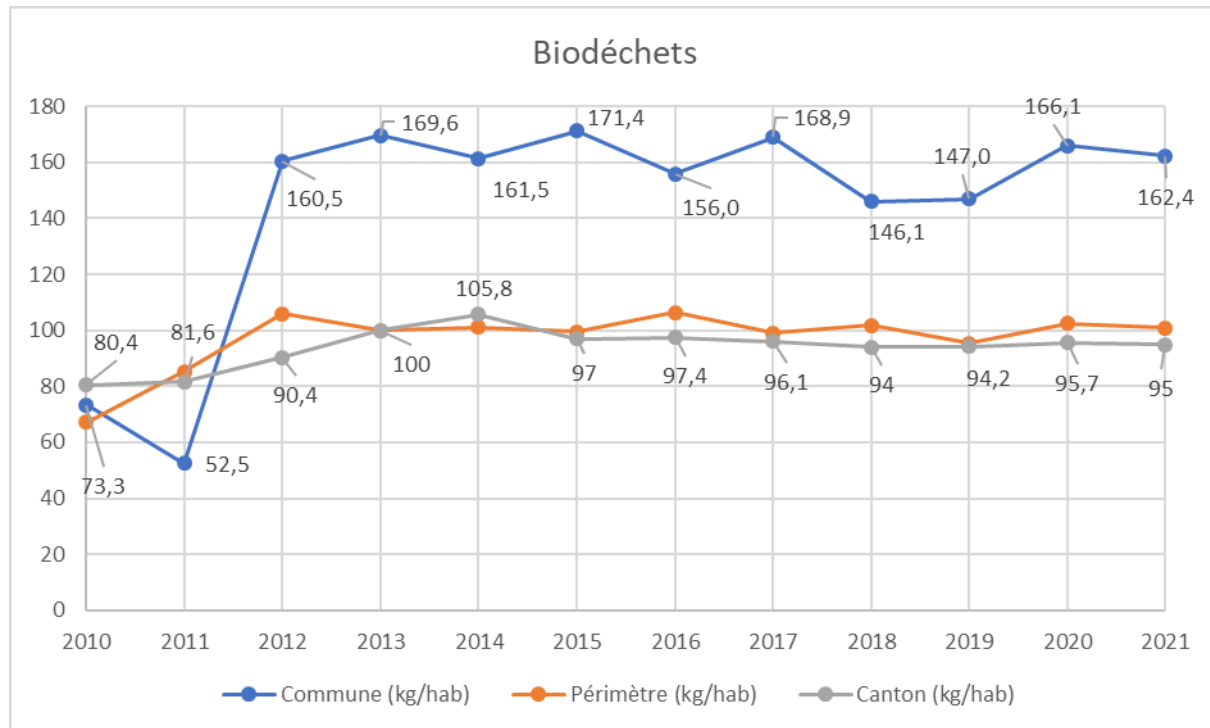
Depuis l'introduction de la taxe au sac en 2010 à Yvonand, la quantité d'ordures ménagères est passée en-dessous de 100 kilos par habitant et par an. Progressivement cette quantité a dépassé ce seuil. L'augmentation sensible de 2020 et 2021 est une conséquence liée à la pandémie.

Par comparaison, la commune d'Yvonand reste très nettement en-dessous des résultats du périmètre et du canton. Ce résultat s'explique par les services offerts en matière de tri des déchets valorisables, en particulier des déchets compostables.



**Evolution des déchets compostables repris par la STRID**

Depuis l'introduction de la taxe au sac en 2010 et la mise en place d'un système de collecte séparée des déchets verts, la quantité par habitant a très rapidement augmenté. La quantité de biodéchets par habitant est relativement stable depuis 2012 et surtout très largement supérieure à la moyenne du canton. Cela s'explique encore une fois par les services fournis à la population en matière de collecte des biodéchets. Il est impératif de sortir les biodéchets des sacs taxés car ils pénalisent la valorisation thermique, du fait qu'ils contiennent beaucoup d'eau.

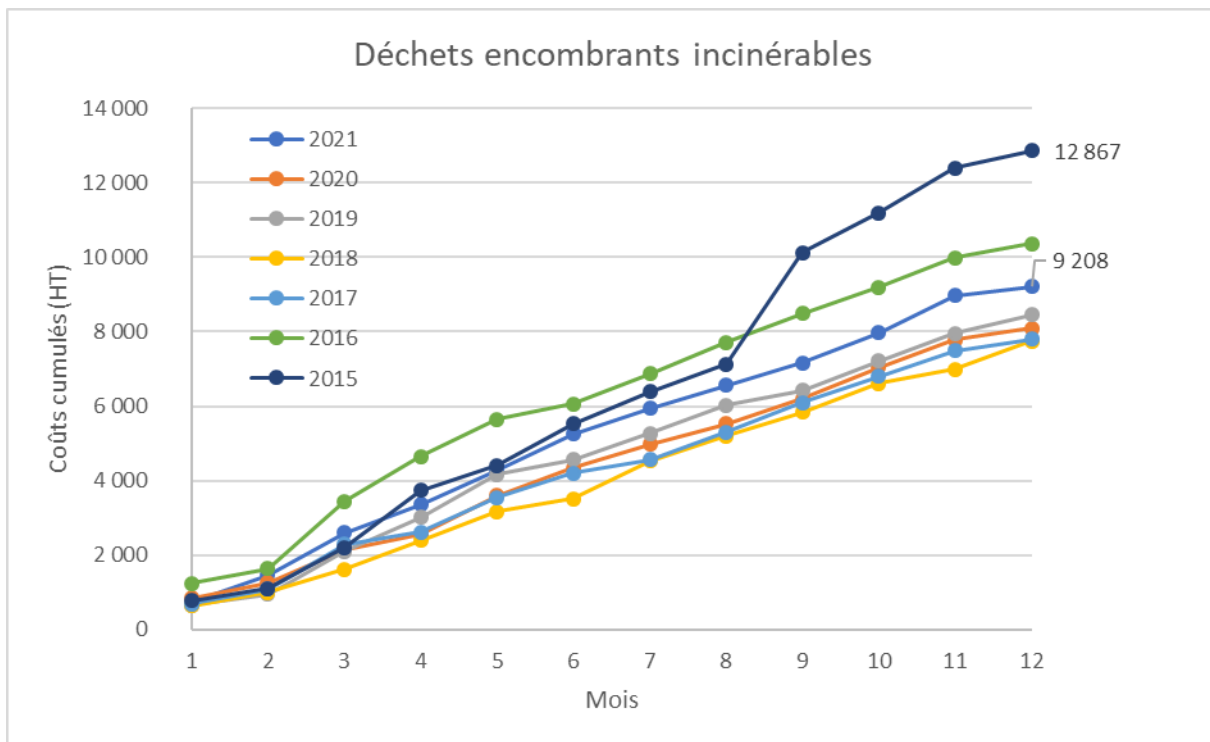


**Déchets encombrants - effet des contrôles sur les charges**

Le maintien du contrôle d'accès à la benne des déchets encombrants incinérables a un effet direct sur les charges cumulées. Toutefois l'écart en termes de charge par rapport à l'exercice 2015 semble se réduire peu à peu.

Le message reste toujours difficile à faire passer auprès des habitants. Il est indispensable de limiter l'accès à la benne en termes de maîtrise des coûts.



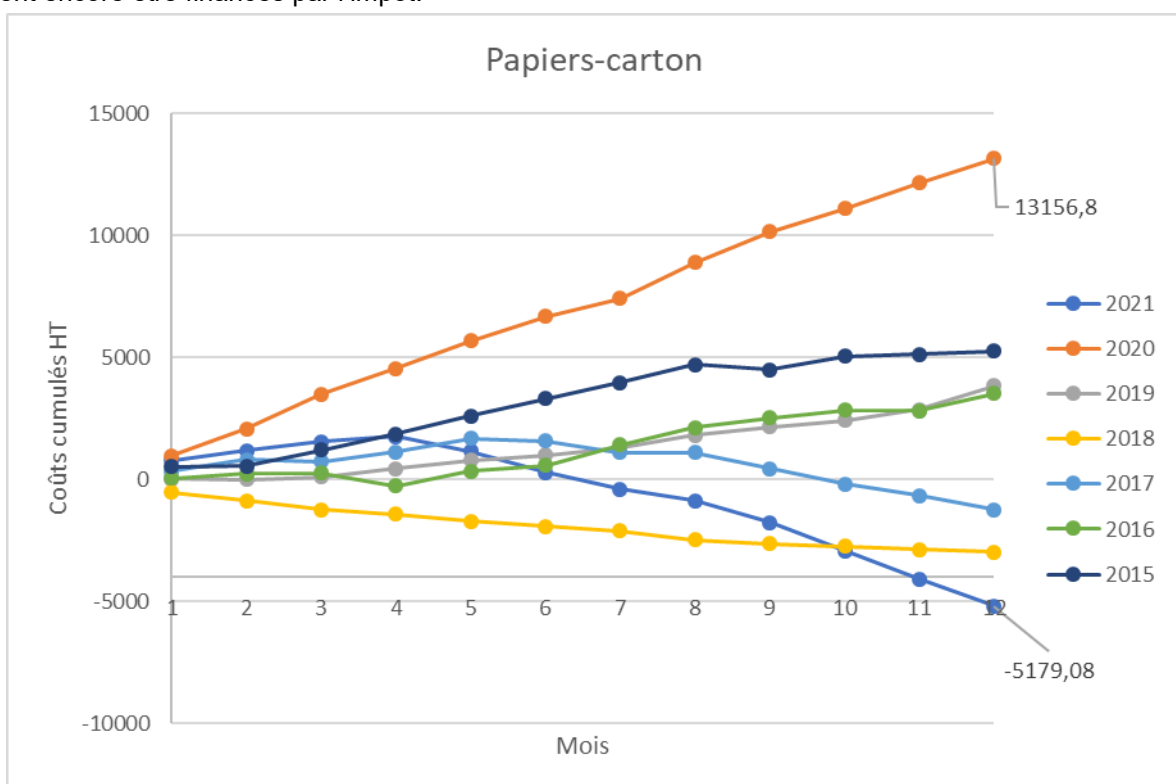


**Adaptation de la collecte du papier et du carton**

L'usage de 2 bennes avec compacteur pour le carton et de containers aériens avait engendré en 2018 une très nette diminution des charges cumulées par rapport aux années 2015 et 2016. Cette différence provenait principalement d'économies sur les coûts de transport et des prix intéressants pour la matière collectée. Malheureusement suite à la chute spectaculaire du marché de recyclage en 2020 les charges liées à cette collecte, malgré l'optimisation des coûts de transport, n'a fait qu'augmenter. Le bilan financier de l'année 2021 illustre une reprise spectaculaire du marché.

**Bilan financier 2020**

Sur la totalité des déchets gérés, seuls les huiles, les autres déchets (pneus, etc.) et les déchets inertes peuvent encore être financés par l'impôt.



Sur l'exercice 2021, les recettes ne couvrent que 87% des charges et ceci malgré une nouvelle augmentation de la taxe forfaitaire. Toutefois, le déséquilibre sur l'exercice 2021 est pénalisé par un rattrapage TVA sur les recettes de 2016 à 2020. En ne comptant qu'un quart de la TVA sur l'exercice 2021, la couverture par les recettes atteindrait près de 90%.

Le projet de la municipalité pour atteindre l'équilibre est de développer la déchetterie des Vursys en y intégrant un contrôle d'entrée par badge et une balance permettant de taxer les déchets suivants au poids :

- Déchets encombrants.
- Bois usagés.
- Déchets verts (gazon et branchages).

Cela impliquera également de régler la question des accès et des sens de circulation sur la déchetterie. Une autre possibilité serait de reporter les aides financières sur la taxe forfaitaire (faibles revenus, jeunes en formation et familles) sur les comptes du social.

Le tableau ci-après présente les charges et recettes de 2017 à 2021.

	2 017	2 018	2 019	2020	2021
Achats d'outils, machines	13'512	14'768	13'502	17'470	37'949
Ordures ménagères	99'449	103'468	103'264	106'254	106'738
Incinérables commune	6'103	6'463	5'681	8'881	3'929
Couches culottes	8'004	7'647	9'051	8'693	8'630
Sagex	461	402	346	393	707
Encombrants	11'975	12'149	12'854	12'799	14'395
Bois usagés	23'207	23'664	21'304	23'333	22'927
Traitement compostables p. à p.	58'163	61'257	67'354	69'132	90'227
Traitement compostables (Vursys)	23'660	16'690	15'133	18'467	
Alu+Fer Blanc	3'474	1'121	952	1'308	2'019
Papiers-cartons	1'342	907	7'843	17'528	540
Plastiques	3'753	6'752	6'163	7'594	9'776
Ramassage verre	13'034	13'110	12'128	14'203	16'752
Ramassage ferraille	-223	760	3'161	3'554	-1'798
Déchets spéciaux	5'061	5'405	5'242	6'608	6'051
Entretien bâtiments	442	440	1'046	1'030	317
Achat. Mat. exploitation	10'169	16'193	19'546	2'000	2'100
Personnel d'exploitation	133'285	127'728	133'245	128'396	125'069
Reprise TVA					50'812
Coachs tri	5'623	5'551	5'352	4'901	7'093
Informatique (frais de communication)	0	8'254	9'053	8'382	6'289
<b>Total des charges</b>	<b>420'495</b>	<b>432'729</b>	<b>452'221</b>	<b>460'926</b>	<b>510'522</b>
Revenu taxe au sacs	-118'045	-132'698	-120'609	-131'457	-133'929
Revenu taxe forfaitaire	-188'473	-190'249	-207'281	-223'579	-238'917
Taxe entreprises (après remise)	-2'505	-11'110	-14'381	-7'797	-8'262
Taxe spéciale (porte à porte compostables)	-41'925	-39'429	-40'678	-37'787	-39'767
Rétrocession PET	-1'371	-2'312	-1'442	-2'290	-1'991
Facturation à des tiers	-7'550	-7'338	-8'056	-3'824	-4'236
Ristourne TAR verre	-13'597	-13'486	-14'477	-15'882	-17'557
<b>Total des recettes</b>	<b>-373'467</b>	<b>-396'621</b>	<b>-406'924</b>	<b>-422'618</b>	<b>-444'659</b>
<b>COUTS NETS:</b>	<b>47'027</b>	<b>36'108</b>	<b>45'297</b>	<b>38'308</b>	<b>65'863</b>
<b>Montant de la taxe forfaitaire</b>	<b>108</b>	<b>90</b>	<b>96</b>	<b>102</b>	<b>108</b>

**Développement durable**

Les actions et événements marquant l'année 2021 sont résumés ci-après :

- Sur la base d'un travail personnel de Mme Caroline Droz, une série d'articles sur l'alimentation responsable a été fourni et en partie publiée dans le journal communal. Le travail de Mme Droz a été mis en ligne sur le site de la commune.
- Le groupe de coordination en matière de développement durable a proposé la création d'un groupe pour l'embellissement du village. Ce groupe sera soutenu par l'équipe de voirie en particulier pour le suivi des arrosages.
- Fin avril, la décision a été prise de poursuivre le programme « L'aimant rose ». Ce programme porte sur une sensibilisation au sujet du dépistage du cancer du sein. Les bulbes acquis l'année précédente ont été laissés en place.
- Une campagne d'arrachage des impatientes a été poursuivie, en équipe réduite en raison de la pandémie.
- Les échanges avec notre déléguée ont conduit à engager les démarches afin d'interdire l'usage de vaisselle jetable pour toutes les manifestations organisées sur le territoire communal.
- Début juin, la décision a été prise de développer une plateforme portant sur le bénévolat, avec le soutien de l'ORIF.
- La participation à la séance du 22 juin organisée par la cellule cantonale « Coord 21 » portant sur les plans climats communaux a permis d'engager la commune dans l'établissement d'un PECC (plan énergie climat communal). La décision a été acceptée par la municipalité fin octobre.
- Fin septembre, la décision a été prise d'associer notre déléguée à 6 avant-séances de municipalité (1 tous les 2 mois environ). Le but est d'améliorer la coordination des actions avec l'ensemble des dicastères.
- Mi-octobre, la municipalité a accepté de subventionner à 50% l'usage des nouveaux kit40+ en relation notamment avec la location du refuge du lac. Le prix des nouveaux kits est passé à 69.- .

**10. ECOLES, ASSURANCES SOCIALES (M. Martin Schnorf)**

**Préambule année 2021**

L'année 2021 est la continuité de l'année 2020 pour cause de pandémie avec quelques ouvertures de liberté autorisées par le Canton et la Confédération. Ouvertures de liberté qui se sont très rapidement fermées lorsque les cas Covid ont augmenté. Cette période aussi longue a engendré un stress, une instabilité et un mal être aussi bien auprès de la population, que des collaborateurs des structures d'accueil.

La seule grande différence par rapport à l'année 2020, malgré les cas de COVID ; ni les écoles, ni les structures d'accueil ont dû être fermées. Mais une grande partie des activités extra-muros, telles que les camps ski ou voyages d'études n'ont pas pu avoir lieu.

Les promotions ont pu se dérouler dans des conditions plus agréables que l'année 2020.

Par mesures de précaution et ne pouvant pas anticiper les directives cantonales ou fédérales, les traditionnelles activités, telles Noël ont été annulées.

L'année 2021 a été fortement marquée dans le domaine des structures d'accueil.

Avant les élections de l'année 2021, M. Schnorf a demandé que les futurs municipaux des autres communes aient les écoles et les structures pour la législature 2021 – 2026 en expliquant que toutes implications dans les écoles auraient un impact sur les structures et vice versa . Cette demande a été acceptée et mise en place.

**A.- Les Ecoles**

La composition du Comité Directeur (CD) de l'année 2021 est la suivante :

- Martin Schnorf, municipal Yvonand, président
- Murielle Billaud, municipale Pomy, vice-présidente
- André Gallandat, municipal Demoret
- Ariane Bovet, municipale Cronay
- Mila Dhaisne, municipale Molondin, remplacée le 1<sup>er</sup> juin par Olivier Sutter
- Sonia Tellenbach, municipale Chavannes-le-chêne
- Didier Grize, municipal Chêne-Paquier
- Jean-Luc Roullier, municipal Cuarny, remplacé le 1<sup>er</sup> juin par Laure Christin
- Mathieu Richard, municipal Rovray, remplacé le 1<sup>er</sup> juin par Coralie Moon
- Leuthold Julien, municipal Villars-Epeney, remplacé le 1<sup>er</sup> juin par Arber Miftari
- Guy-Daniel Beney, municipal Yvonand, remplacé le 1<sup>er</sup> juin par Christelle Fresneau

**Projection – élèves / classes**

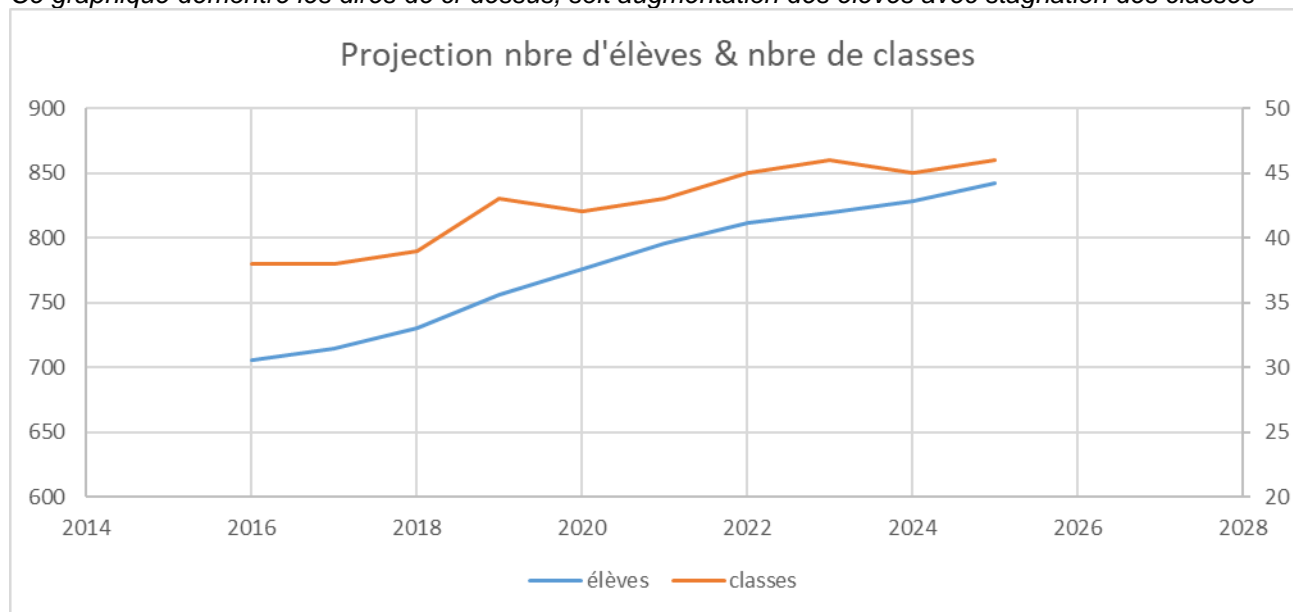
Le tableau ci-dessous représente le plus exhaustivement possible la progression des élèves et du nombre de classes. On peut constater que le nombre d'élèves augmente chaque année, mais que le nombre de classe ne suit pas forcément cette progression. Ce qui va engendrer pour les années à venir un manque de classes.

**Evolution de la projection des élèves & du nombre de classes prévues**

période date/nombre	2016-2017		2017-2018		2018-2019		2019-2020		2020-2021		2021-2022		2022-2023		2023-2024		2024-2025	
	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes	élèves	classes
janv.17	706	38	714	38	714	38	739	40	740	40	-	-	-	-	-	-	-	-
janv.18			712	38	739	39	761	41	774	40	777	41	-	-	-	-	-	-
janv.19					730	39	756	43	778	44	797	43	812	45	-	-	-	-
janv.20															819	46	-	-
mars.21																	842	46

Source: direction des écoles

Ce graphique démontre les dires de ci-dessus, soit augmentation des élèves avec stagnation des classes



Source: direction des écoles

### Les bâtiments

Le site de l'école d'Yvonand a été agrandi de 6 classes pour la rentrée scolaire 2021.

Après la mise en place en urgence de ces classes, les membres du CD ont demandé à la direction des écoles avec l'aide de la DGEO de nous présenter une projection plus correcte et précise du nombre de classes pour le futur, afin que l'ASIYE puisse construire un établissement dans les meilleures conditions.

Lors de chaque présentation, les données fournies par la direction des écoles et de la DGEO changeaient sans cesse. Le représentant des communes de l'ASIYE, ainsi que les syndicats de Pomy et d'Yvonand ne savaient plus sur quel pied danser.

A ce jour, on ne connaît toujours pas vraiment le nombre de classes que l'ASIYE devra construire pour le futur établissement.

Le seul point que l'ASIYE est certain : vu l'augmentation de la population de Pomy et région, il sera nécessaire de prévoir un agrandissement du site de Pomy.

Cette situation de flottement d'informations devrait changer avec l'arrivée du nouveau directeur de l'établissement.

### Les transports scolaires

Les transports scolaires ont un lien direct avec l'augmentation des élèves.

Suite à l'augmentation du nombre d'élèves des communes hors du périmètre d'Yvonand, la situation des transports scolaire devient de plus en plus difficile à gérer. Les bus actuels ne pourront plus prendre en charges les enfants selon les normes de sécurité mise en vigueur par le Canton à partir de la rentrée scolaire 2023.

De ce fait, avec les partenaires – Vuagniaux et Scolacar (Carpostal), il a été convenu de mettre à disposition des bus de 42 places le plus rapidement possible.

Il a décidé aussi au sein de l'ASIYE avec l'aide de la commune d'Yvonand d'être précurseur dans le domaine de la mobilité douce.

Carpostal voulant mettre en place des bus électriques pour les transports scolaires, a souhaité de faire d'Yvonand et région, une zone pilote pour ce type de projet. L'ASIYE et la commune d'Yvonand ont validé le concept.

Comme chaque année, l'évolution du nombre d'élèves implique une planification des transports scolaires de plus en plus complexe. Ce travail fort important était pris en charge par le doyen Monsieur Raymond David qui a quitté cette fonction à la rentrée scolaire 2021. Cette tâche a été reprise par Mme Fabienne Manzi, doyenne. Par cette occasion, l'ASIYE les remercie chaleureusement de leur investissement.

### **Devoirs surveillés**

Il n'y a pas d'évènements particuliers à signaler pour les tâches courantes. Nous remercions Mme Catherine Favre, coordinatrice des devoirs surveillés, ainsi qu'à son équipe pour tout le travail fourni.

La structure d'accueil de Pomy ne pouvant pas accueillir de petits enfants (1P à 4 P) et que les grands (5P à 8P) voulant plus de liberté, il a été décidé au sein du comité du Rymaje et de l'ASIYE de créer une cantine. Les repas sont fournis par une restauratrice de Pomy au tarif de CHF 12.-.

Cette cantine est gérée par une personne des devoirs surveillés.

Après le repas les enfants peuvent faire leurs devoirs. Au vu du succès, les nombres de jours vont être élargis.

Le projet servira comme base pour la future cantine de la salle triple d'Yvonand.

### **Activités extra-scolaires**

En 2021, les activités extra-scolaires se sont déroulées de la même manière qu'en 2020, soit rien, à cause de la pandémie.

### **B.- L'Accueil de jour des enfants**

Les structures de la région sont regroupées dans un réseau reconnu par les instances communales sous le nom de RYMAJE. La composition du comité est la suivante :

- Martin Schnorf, municipal Yvonand, président
- Murielle Billaud, municipale Pomy, vice-présidente
- André Gallandat, municipal Demoret
- Mila Dhaisne, municipale Molondin, remplacée le 1<sup>er</sup> juin par Olivier Sutter
- Sonia Tellenbach, municipale Chavannes-le-chêne
- Stéphane Raymondaz, syndic Rovray, remplacé le 1<sup>er</sup> juin par Coralie Moon
- Ariane Bovey, municipal Cronay
- Julien Leuthold, municipal Villars-Epeney, remplacé le 1<sup>er</sup> juin par Arber Miftari
- Sandrine Gobalet Stauffer, municipal Chêne-Pâquier, remplacée le 1<sup>er</sup> juin par Didier Grize
- Yann Rod, président de l'APAJYM comme invité si nécessaire démissionnaire au 26 octobre 2021 avec effet immédiat

L'année 2021 a été un moment marquant et tournant dans la vie des structures d'accueil du Rymaje.

Suite à l'audit effectué par la société « Bureau de Gestion Abetel » de Chavornay, il a été ressorti en grande ligne un certain dysfonctionnement opérationnel entre les tâches administratives et financières effectuées par le comité de l'Apajym et la société Nanou Solutions Sàrl. L'exemple type est le non-respect des délais des paiements des salaires des collaborateurs de structure d'accueil.

Malgré la bonne volonté des membres du Comité de l'Apajym, avec l'aide de Nanou Solutions Sàrl, de remplir au mieux leur mission, ils n'arrivaient pas à respecter les délais pour fournir les informations nécessaires au bon fonctionnement stratégique du Rymaje.



Le comité de l'Apajym n'était pas non plus très respectueux dans la tenue des délais de réponses aux questions posées soit par les partenaires, tel la Faje, soit aux demandes d'aides et décisions des directrices des structures d'accueil.

Le bénévolat, ce que le comité de l'Apajym revendique régulièrement, a démontré rapidement la limite de l'amateurisme dans un domaine qui évolue sans cesse.

Leur façon de fonctionner en devenant de plus en plus suspicieux, ne communiquant plus correctement aux Directrices d'accueil, a engendré la démission de plusieurs collaboratrices, dont la directrice de Pomy.

Cette situation a engendré de fortes tensions entre les deux comités. La finalité est une rupture de confiance malgré une médiation en présence de Mme Sylvie Lacoste, Secrétaire Générale de la FAJE.

Les communes membres du Rymaje ont pris la décision de ne plus travailler avec le comité de l'Apajym. Cette prise de position a eu comme conséquence une démission avec effet immédiat du comité de l'Apajym le 26 octobre 2021.

En décembre 2021, l'Association pour les Places d'Accueil de Jour d'Yvonand-Menthue (Apajym) a été dissolue et toute l'activité a été reprise par le Rymaje.

Le Rymaje a pour but de professionnaliser la partie administrative et financière par un engagement de personnel, de résilier le mandat avec la société Nanou Solutions Sàrl en 2022.

Le Rymaje a aussi absorbé la structure du jardin d'enfants « Brin d'Herbe », cette entité est sous la responsabilité de Mme Loris Roncin, Directrice du Château de Sable.

Les infrastructures actuelles sont insuffisantes pour satisfaire à la demande des parents. Plusieurs réflexions et pistes ont été menées au sein du Rymaje.

Le Rymaje est en discussion avec une société de Molondin – Agropôle - pour effectuer un éventuel partenariat pour une structure d'accueil privée. Cette structure d'accueil pourrait permettre un dégroupement pour le préscolaire, soit 0 à 4 ans.

Pour le futur quartier de Longemalle, la commune de Pomy souhaiterait créer une garderie et demande si le Rymaje serait intéressé d'inclure ce nouveau lieu dans le réseau. Cette demande sera discutée en 2022.

Pour l'accueil de jour (maman de jour), une convention de partenariat été signée entre les réseaux suivants : Fadege– Grandson, Afjyr – Yverdon-les-Bains, Ste-Croix et le Rymaje. Cette convention permet d'harmoniser les bonnes pratiques et d'avoir des coûts de prise en charge des enfants uniques. La durée de ce partenariat est de trois ans. Notre mandataire pour gérer cette prestation est l'ARAS Junova.

Après les élections municipales de 2021, en plus de faire partie du groupe de travail pour le nouveau plan comptable (MCH2) auprès de la Faje ; plan comptable qui sera déployé dans toutes les structures d'accueils vaudoises, M. Martin Schnorf, Président du Rymaje a été élu comme membre de direction ou comme représentant du Nord Vaudois dans les instances suivantes :

- Fraje : La Faïtière des réseaux d'accueil de jour des enfants du canton de Vaud – Comité Directeur.
- Faje : Fondation pour l'accueil de jour des enfants – membre de la chambre consultative et membre du bureau.
- EIAP : Etablissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire – représentant du District Jura-Nord Vaudois.

### **C.- Social**

#### **ARAS JUNOVA**

L'ARAS JUNOVA regroupe plusieurs secteurs d'activités dans le domaine social.

En 2021, M. Schnorf a été réélu comme membre du CD de l'ARAS JUNOVA.

Le Comité Directeur représenté par quelques communes sert à accompagner et à orienter les activités de la direction de l'ARAS JUNOVA.

La marge de manœuvre des communes est très restreinte, dans la mesure où les priorités de l'action sociale sont édictées par des lois cantonales qui fixent les modalités de prise en charge des ayants droit.

On trouve toutes les informations nécessaires sur leur site internet <https://junova.ch>.

### **Village Solidaire**

La pandémie a marqué toutes les générations. De ce fait, le projet initial « Village Solidaire » devait, au sens du Municipal en charge de ce dossier, être revu différemment. En discutant avec le partenaire Pro Senectute Vaud, M. Schnorf a demandé de pouvoir y intégrer les jeunes. Cette proposition a été accueillie très positivement de la part du partenaire.

Pro Senectute considère que Village solidaire sera un projet pilote à Yvonand, car le partenaire n'a jamais fait de « Village Solidaire intergénérationnel » et trouve cette idée innovante.

N'étant pas des spécialistes du monde des jeunes, Pro Senectute a demandé qu'une association spécialisée dans ce secteur puisse intégrer le projet. Ce qui a été fait : *jaiunprojet.ch*

Le comité décisionnel a été construit de la manière suivante : la secrétaire municipale, trois membres du conseil communal, des partenaires (CMS, Cat, le FCY, Pro Senectute, jaiunprojet.ch, etc.) et le municipal.

### **E.- ASPMAD et RSNB**

#### **Association pour la santé, la prévention et le maintien à domicile (ASPMAD)**

En 2021, Monsieur Martin Schnorf a été nommé suppléant à la commission de gestion de l'ASPMAD.

Suite à la pression de l'AVASAD (siège) sur le point financier, Monsieur Matthieu Reymond a quitté sa fonction de directeur de l'ASPMAD.

Trois adjoint.e.s (RH, Finances et organisation) ont repris en ad intérim la Direction avant la future nomination du Directeur.trice.

Le comité de l'ASPMAD, par son président, M Olivier Petermann, intervient régulièrement au Grand Conseil à ce sujet et a implication sans faille dans l'organisation.

#### **RSNB**

Rien à signaler.

### **F. - Culture**

La culture (manifestation) a été mis en léthargie à cause de la pandémie.

## 11. COMMENTAIRES

Mais que dire au sortir de cette année 2020 si particulière ? C'est par cette question que votre serviteur avait commencé ce point « commentaires » il y a une année. Je pourrais faire de même aujourd'hui. La situation sur le front COVID s'est maintenue à un haut niveau de contraintes, mais cette fois heureusement, sans confinement. Nous avons appris à « vivre avec », comme on dit chez nous. Contrairement à ce que l'on pouvait craindre, nous n'avons pas sombré dans une situation économique catastrophique, nous n'avons pas baissé les bras, bien au contraire. Nous avons su rester calme et nous sommes allés de l'avant. La solidarité n'a pas manqué, l'imagination pour nous adapter n'a pas fait défaut, et finalement, nous nous en sommes sortis.

A nouveau, nous avons pu compter sur tout le monde et chacun a apporté sa contribution à tous les niveaux. Un grand merci à tous et en particulier aux collaborateurs de la commune d'Yvonand qui ne sont jamais découragés. Le travail a pu se faire et les chantiers n'ont pratiquement pas été retardés.

Annulé ! Le maître mot de l'année 2020. Il fut à nouveau utilisé plus que de raison en 2021. Mais des événements ont malgré tout pu être organisés. Comme par exemple, le 2<sup>ème</sup> Forum Economie du Nord vaudois qui s'est déroulé en octobre à Yvonand, faisant en cela rayonner la belle image de notre village dans ce pays.

2021 était aussi une année de transition avec au menu les élections communales et le début d'une nouvelle législature. Un seul changement ayant été enregistré au niveau des membres de la Municipalité, nous avons pu continuer à faire avancer les dossiers sans soucis majeurs. 22 préavis ont ainsi été déposés devant votre Conseil. Au niveau de la charge de travail du collège municipal, elle est restée importante, avec une petite augmentation des heures de 1.4% par rapport à 2020.

Au niveau local, le grand chantier de la salle de gym triple a finalement bien avancé, ce qui a permis une mise en service en ce début 2022. Pour la suite, les besoins ayant à nouveau fortement évolués, une nouvelle planification a été initiée. Elle devra déterminer les besoins, les échéances et les investissements à consentir d'ici 15 à 20 ans. La réhabilitation de notre STEP sera également une de nos préoccupations majeures.

A l'échelon régional, la mise en place d'un système de gestion des zones d'activités, ou ZA selon la nouvelle dénomination, n'a toujours pas abouti. Le groupe de travail (comité de pilotage) constitué sous l'égide de l'ADNV ne s'est réuni qu'une seule fois à distance en novembre. Le travail restant à faire est important. Il n'y a pas encore de stratégie définitive ayant réussi à émerger. A nouveau, trouver le compromis entre nos attentes et celle du canton n'est pas simple.

La révision de nos plans directeur et d'affection a pu continuer, et il est toujours aussi important de pouvoir y intégrer les bonnes données sur les ZA. Le canton ayant annoncé que les ZA étaient « largement surdimensionnées » dans ce canton, il est à craindre que les négociations soient difficiles.

Concernant le projet de mise en phase de l'ADNV avec les nouvelles réalités d'aujourd'hui, peu de choses ont transpirés. La démarche devait aboutir en 2020, mais ce n'est qu'en ce début 2022 que j'ai pu assister à une séance de travail sur une proposition de nouveaux statuts. Enfin, cela bouge ! Lors de la prochaine assemblée générale, ces deniers seront soumis à approbation, instaurant ainsi une nouvelle gouvernance et une simplification de fonctionnement en cas d'acceptation des membres.

## 12. CONCLUSION

Comme chaque année, il est important de rappeler que le présent rapport de gestion n'a pas la prétention de donner une image complète du ménage communal 2021. Il est à parfaire avec les éléments fournis par les municipaux lors des entretiens avec la commission de gestion. A sa lecture, la municipalité espère néanmoins que chacun puisse se faire une idée suffisamment précise de la grande variété des activités de l'administration communale et des diverses tâches de l'exécutif.

A vous, les membres de ce conseil communal, nous exprimons notre gratitude pour le soutien envers la municipalité dont vous avez fait preuve, et ceci année après année. Malgré les dossiers souvent difficiles que nous vous soumettons, nous avons pu compter sur une assemblée à notre écoute. Vos questions pertinentes ainsi que vos suggestions nous ont aidé dans la conduite de notre commune. Les années qui viennent continueront à ne pas manquer de sujets brûlants.

Avoir votre appui est essentiel pour permettre un fonctionnement efficient. Merci à toutes et tous.

Le collège municipal relève une fois de plus la qualité du travail réalisé tout au long de cette année 2021 par l'ensemble du personnel communal. Les efforts demandés ont été importants pour répondre aux contraintes imposées par la situation sanitaire et pour permettre aux projets en cours d'aller de l'avant ; une grande faculté d'adaptation pour répondre aux attentes de la population.

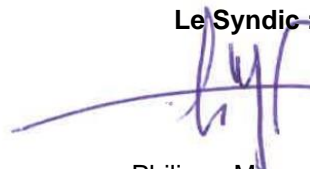
A Yvonand, nous avons la chance de pouvoir compter sur une équipe de collaborateurs motivés et compétents, sachant s'adapter à toutes sortes de situation. Qu'ils soient ici remerciés pour leur engagement au service de la collectivité.

En conclusion, nous vous prions, Mme la présidente, Mmes et MM. les conseillers, de bien vouloir, après avoir entendu le rapport de la commission de gestion, prendre la décision suivante :

Donner décharge à la municipalité de sa gestion pour l'année 2021.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

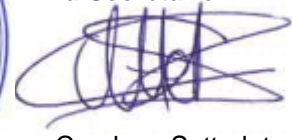
Le Syndic :



Philippe Moser



La Secrétaire :



Carolane Sutterlet